

Édition
2024

Marseille en transitions

RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

MARSEILLE

VILLE DE
MARSEILLE

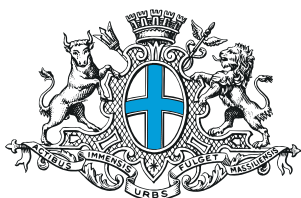




Table des matières

Table des matières	3
Édito	5
Introduction	7
1. MARSEILLE RÉDUIT SON EMPREINTE CARBONE	11
Le programme Marseille 2030 : Objectif Climat	13
Les avancées du Plan Écoles, pour des écoles plus vertes et plus durables	17
La décarbonation des bâtiments et équipements publics	20
Le développement des énergies renouvelables	22
La maîtrise de l'éclairage sur l'espace public	23
La mobilité durable et l'apaisement de l'espace public	24
Le développement du tri sélectif et la diminution des déchets	28
L'agriculture et l'alimentation	29
Les engagements de la Ville pour la transition	32
2. MARSEILLE S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	35
L'eau et la fraîcheur en ville	37
La nature au cœur de la ville	39
Les parcs, jardins et squares	43
La préservation de la biodiversité	48
Les espaces naturels terrestres	51
Le littoral et le milieu marin	54
La prévention des risques naturels	58
La lutte contre les nuisances	60
Marseille s'engage à l'international	62
CAHIER CENTRAL SPÉCIAL J.O.	64
3. MARSEILLE S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE INCLUSIVE	71
Les actions en faveur du logement	73
L'investissement dans l'éducation	77
Les structures d'éducation et de sensibilisation à l'environnement	81
Les projets et actions de sensibilisation	84
L'évènementiel pédagogique	87
La lutte contre les inégalités sociales	91
L'engagement pour l'inclusion	94
L'engagement pour la santé	98
Marseille s'engage pour le droit des femmes	101
La concertation et la démocratie locale	103
4. MARSEILLE FAIT PREUVE D'EXEMPLARITÉ POUR SON ADMINISTRATION	107
La sensibilisation des agents, la clé pour une administration exemplaire	109
Un fonctionnement plus responsable	112
Une mobilité plus durable	114
Une commande publique plus durable	116
Une administration plus inclusive	118
L'engagement reconnu par des labels	120
Tableau des indicateurs	122
Remerciements	126

Édito

Comme toutes les années, Marseille est fière de présenter son Rapport annuel de Développement Durable. Ce document retrace l'engagement d'une équipe municipale qui a fait de l'adaptation au dérèglement climatique le cœur de son engagement, en poursuivant une politique de transversalité et une approche globale de la question écologique qui s'inscrit dans l'ensemble de nos politiques publiques. Dans un monde en proie aux plus grands bouleversements et qui doit s'adapter à des réalités contemporaines de nature à provoquer une mobilisation de toutes et de tous, nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'agir concrètement pour construire une ville qui protège chacun de ses habitants et lui permet de construire son existence dans un cadre de vie apaisé et préservé.

Marseille a trop longtemps peiné à prendre le train de l'adaptation climatique ; aujourd'hui, elle a non seulement rattrapé son retard, mais est devenue une capitale de la transition écologique, en pointe dans de nombreux sujets. L'approche globale pour laquelle nous avons opté nous permet d'obtenir des avancées concrètes dans tous les domaines. Nous menons le Plan Écoles du siècle pour que tout notre bâti scolaire respecte les normes écologiques et offre aux enfants de Marseille des conditions dignes d'apprentissage. Nous mobilisons l'ensemble des services de la Ville pour adapter nos politiques publiques. Progressivement, toutes nos infrastructures et tous nos bâtiments municipaux sont rénovés, réhabilités, pour affronter le réchauffement. Nous agissons avec le port pour électrifier les quais et penser une nouvelle approche du littoral et des échanges maritimes. Nous menons une politique volontariste sur la question du logement pour en finir avec les inégalités climatiques et l'exclusion énergétique, en accentuant par exemple notre lutte contre les passoires thermiques.

Le dérèglement climatique agit, dans notre ville peut-être encore plus visiblement qu'ailleurs, comme un révélateur. Il met au jour les fractures sociales, géographiques, les fractures économiques et humaines, et les inégalités criantes dans la capacité de chacun à s'adapter et à résister dans un monde en plein bouleversement. Face à ce constat, nous avons fait le choix d'une écologie populaire. Elle nous paraît la seule option pour réconcilier action sociale et action climatique. Marseille nous le montre par l'exemple : nous devons réapprendre à penser l'humain dans son environnement, et non plus seulement l'humain face à son environnement,



ne pas opposer le progrès social et le progrès écologique, et retrouver un modèle qui respecte tous les citoyens sans les contraindre ni verser dans la culpabilisation, injuste et inefficace.

Dans ce cadre, Marseille est résolument engagée pour une transition écologique qui ne s'accommode pas de changements sectoriels mais qui s'applique à toutes les sphères de l'action publique. Par ailleurs, elle poursuit son action de plaidoyer à tous les niveaux pour promouvoir l'idée d'une écologie populaire à toutes les échelles de décision. Si les villes sont les premiers moteurs du changement, elles ont besoin de s'appuyer sur une volonté coordonnée au niveau national et international.

Notre ville sera fidèle à son destin et à son obligation de grande capitale de la Méditerranée. Nous serons au rendez-vous de l'histoire, et ce nouveau Rapport de Développement Durable est une fois encore l'incarnation d'une action concrète au service de toutes et de tous.

Benoît Payan
Maire de Marseille



Introduction

Préambule

La Méditerranée est un des 34 « hotspots » de la biodiversité au niveau mondial. Elle est aussi l'une des régions les plus vulnérables au changement climatique mondial.

Marseille incarne la Méditerranée : de Massilia à aujourd'hui, la ville a toujours été un port central et une terre d'accueil. C'est une cité de forts contrastes, entre quartiers neufs à haute performance environnementale, centre-ville historique dégradé et quartiers très paupérisés, entre industries de pointe et économie de la débrouille.

Si en centre-ville la grande densité de population peut atteindre 10 000 habitants/km², plus de 40 % du territoire, essentiellement en périphérie, est couvert d'espaces naturels préservés et d'une grande richesse. Cet environnement remarquable fait de Marseille une exception pour une métropole de sa superficie et constitue une chance pour affronter les changements globaux à venir.

La municipalité a pris toute la mesure des changements structurels et locaux qui s'imposent pour faire face au cinq grands défis environnementaux du 21^e siècle :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation aux conséquences inévitables du dérèglement ;
- La préservation et la restauration de la biodiversité ;
- La préservation des ressources ;
- La réduction des pollutions qui impactent la santé et les écosystèmes.

L'enjeu est de pouvoir répondre à ces menaces en appelant tous les acteurs du territoire à coopérer et prendre en compte l'échelle du temps long pour favoriser la résilience du territoire.

La sélection de Marseille par la Commission Européenne en avril 2022 dans le programme « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 », a mis en lumière l'engagement de la Ville dans sa prise en compte du nécessaire virage à amorcer vers une la transition écologique et sociale.

Ainsi, dans le travail partenarial qu'elle mène avec les acteurs du territoire, la Ville fait un pas de plus vers une ville plus verte, une ville qui répond aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux, qui propose un modèle de société renouvelé, de ville sobre retissant le lien avec les citoyens et la nature.

Cadre réglementaire

Chaque année, dans toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un « rapport sur la situation en matière de développement durable » est présenté au Conseil municipal. Ce rapport, intitulé Rapport de Développement Durable - ou RDD - est porté à l'information des élus, des agents municipaux et des citoyens de la Ville de Marseille intéressés par les actions mises en œuvre et soutenues par la collectivité. Il a vocation à présenter :

- Un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire en matière de développement durable ;
- Ainsi qu'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes.

Le RDD interroge les actions mises en œuvre par la Ville au regard des cinq finalités du cadre de référence :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Une organisation interne efficace, clé de politiques publiques réussies

Fin 2023, la municipalité a lancé une politique d'évaluations avec la mise en place d'une série d'indicateurs permettant de mesurer les impacts des actions municipales, thématique par thématique.

Si les projets font les transformations d'un territoire, c'est bien le suivi d'indicateurs qui permet de faire le point et s'assurer que la trajectoire est bien suivie.

Une centaine d'indicateurs a été définie afin d'éclairer les

Par ailleurs, l'article 5 de la loi n° 2021-1031 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, du 4 août 2021, ajoute que ce rapport doit aborder ce qui contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme chaque année, ce rapport sur la situation en matière de développement durable a été élaboré avec la participation de l'ensemble des services. Il présente une photographie non exhaustive des actions 2024 de la Ville. Cette année encore, il est organisé autour de 4 grands chapitres :

- **Marseille réduit son empreinte carbone**
- **Marseille s'adapte au changement climatique**
- **Marseille s'inscrit dans une démarche inclusive**
- **Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration**

En cette année olympique, il s'est enrichi d'un cahier spécial Jeux Olympiques afin de rendre visible les actions déployées pendant la durée de cet événement international. Les trois valeurs de l'olympisme - excellence, respect et amitié - ont fait de cet événement un moment de rassemblement et de communion des citoyens.

changements de parcours amorcés depuis quelques années (la grille se trouve à la fin du présent document). Ce sont 23 indicateurs qui sont illustrés dans le RDD 2024.

Au-delà des chiffres, présentés tout au long du rapport, et qui doivent s'enrichir d'année en année, c'est un renouvellement de l'action publique marseillaise qui a été enclenché dans la manière même de penser comment rendre compte et donner à voir les avancées.

Les objectifs de développement durable et les limites planétaires

En septembre 2015, 193 États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030, un programme d'actions universel composé de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Cet agenda identifie les défis globaux les plus importants et fixe les lignes directrices ainsi que les priorités en matière de développement durable pour les quinze prochaines années. Il s'organise autour de cinq thèmes : planète, populations, prospérité, paix et partenariats.

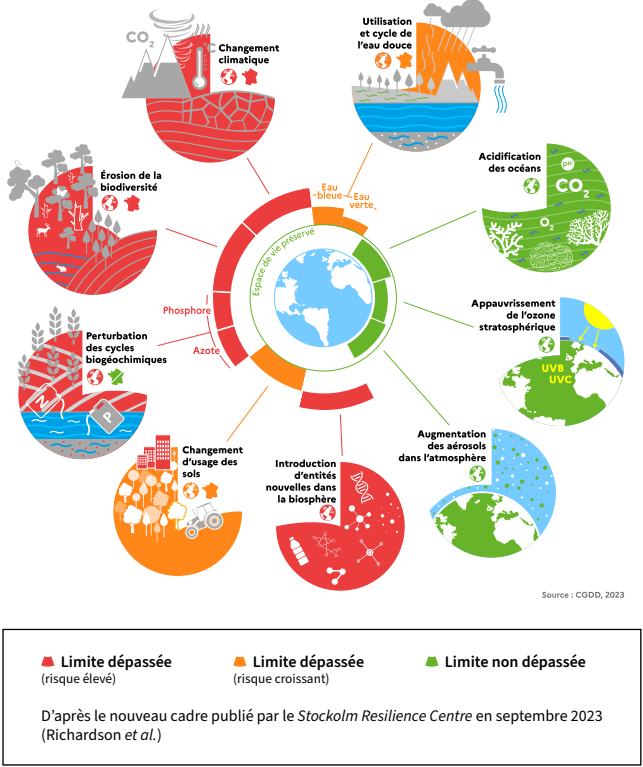
Les 17 ODD en forment le cœur, et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable prenant en compte, de manière intégrée et interdépendante, les dimensions sociales, économiques et environnementales. Ils constituent un langage, un référentiel commun pour piloter et évaluer les actions des États membres.

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit aussi par sa transversalité et par la reconnaissance des « interrelations » existantes entre les différentes dimensions du développement durable.

À l'ère de l'anthropocène, les scientifiques s'accordent à dire qu'il existe 9 limites planétaires :

- Changement climatique ;
- Érosion de la biodiversité ;
- Perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore ;
- Changement d'usage des sols ;
- Acidification des océans ;
- Utilisation de l'eau douce ;
- Appauvrissement de l'ozone stratosphérique ;
- Augmentation des aérosols dans l'atmosphère ;
- Introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.

Six des neuf limites planétaires sont aujourd'hui dépassées, la septième est sur le point de l'être. La planète se trouve aujourd'hui bien au-delà de l'espace de fonctionnement sûr pour l'humanité et les inégalités sociales continuent de se creuser. Face à ce défi, la Ville de Marseille agit à l'échelle locale et dans ses domaines de compétence.



À travers les actions présentées dans cette partie, la Ville de Marseille agit sur les Objectifs de Développement Durable suivants :

2
FAIM «ZÉRO»



3
BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



7
ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9
INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



11
VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12
CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13
MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15
VIE TERRESTRE



17
PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



MARSEILLE RÉDUIT SON EMPREINTE CARBONE

Consciente de la crise à laquelle l'humanité doit faire face, la Ville de Marseille réagit par un ensemble d'actions concrètes pour protéger les Marseillaises et Marseillais, en particulier les plus vulnérables. Pour anticiper et façonner un futur durable, la municipalité a intégré divers programmes, tels que Marseille 2030 : Objectif Climat, et mis en place une série de politiques publiques prioritaires et d'actions concrètes visant à accélérer la bifurcation écologique et améliorer la qualité de vie à Marseille.



OBJECTIF DU CONTRAT
DE VILLE CLIMATIQUE :
RÉDUIRE DE MOITIÉ
(ENTRE 2019 ET 2030)
LES ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE



8
NOUVELLES
RUES DES ENFANTS

NOUVEAUX DISPOSITIFS
DE TRI DES DÉCHETS



10 PLAGES ÉQUIPÉES



6 PARCS ÉQUIPÉS



21 CIMETIÈRES ÉQUIPÉS



OUVERTURE DE
18 NOUVELLES ÉCOLES



CONSUMMATION
ÉNERGÉTIQUE
EN BAISSÉ

CONTENU DES ASSIETTES
SERVIS AUX ENFANTS
DANS LES ÉCOLES



50%
DES COMPOSANTES
D'ORIGINE BIOLOGIQUE



43%
DES COMPOSANTES
D'ORIGINE LOCALE

LE PROGRAMME MARSEILLE 2030 : OBJECTIF CLIMAT

Après avoir déposé en 2023 une première version de son Contrat Ville Climat auprès des instances européennes, Marseille a été la première ville française avec Lyon, en mars 2024, à obtenir le label « Climate neutral and Smart Cities » décerné par la Commission européenne.

Le label « Climate neutral and Smart Cities »

L'ambition est de créer 100 villes européennes intelligentes et neutres en carbone d'ici à 2030. Ces 100 villes servent de centres d'expérimentations et d'innovations pour permettre à toutes les villes européennes de faire de même. L'objectif du programme est double :



- Préparer l'avenir en plantant dès maintenant les graines des bifurcations à opérer (économie circulaire, révolution des mobilités, etc.) ;
- S'assurer que l'ensemble des projets du territoire intègrent dès maintenant ces enjeux structurant un avenir adapté et assurant durablement l'essentiel pour tous.

Marseille 2030 : Objectif Climat, construire pas à pas une mobilisation générale

La transformation profonde de Marseille appelle un travail collectif d'envergure. Marseille 2030 : Objectif Climat vise une mobilisation générale. La Ville a par exemple obtenu, en janvier 2024, un soutien de l'Europe pour que :

- La Ligue de l'Enseignement puisse développer une mobilisation citoyenne autour des enjeux d'écologie populaire dans l'esprit des Tables de quartier, dispositif de lien social important dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Trois réseaux de mobilisations d'entreprises, Marséa (ex-Cap Au Nord Entreprendre), Les Entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune et La Cité des Entrepreneurs, engagent leurs entreprises sur le déploiement de projet pour une meilleure gestion de l'eau, le développement du photovoltaïque, une amélioration de la mobilité des salariés et la renaturation de leurs sites.

Intelligence collective avec les acteurs du territoire

La Ville a également associé 200 partenaires aux 8 commissions thématiques du Contrat Ville Climat : éducation & sensibilisation, mobilité & logistique, nature en ville, économie circulaire et déchets, bâtiment, énergies renouvelables, agriculture urbaine et alimentation, mer & littoral.

La démarche a pour objectif principal de faire émerger des projets à la hauteur des enjeux et ouvrir le champs des possibles, dont par exemple :

- **La végétalisation du foncier privé marseillais**
En complément du Plan Arbres, la Ville a construit avec une quarantaine d'associations un programme de travail pour renaturer les parcelles privées de la ville (entreprises, copropriété, etc.) et renforcer l'engagement citoyen sur les parcelles publiques. Le projet a été soumis à l'Europe en septembre 2024 et embarque 5 acteurs clés du territoire (budget de l'ordre de 2 M€ sur la période 2025-2028, sous réserve de la sélection du projet) ;
- **La rénovation énergétique - résoudre la problématique du reste à charge**
Pour de nombreux ménages, les subventions ne suffisent pas pour s'engager dans des travaux de rénovation énergétique. Avec le projet européen LIFE BanPER, la Ville de Marseille va mettre en place des outils de financement sous forme de prêts pour compléter les aides publiques et anticiper leur versement ;
- **L'économie circulaire dans la construction**
La construction et l'aménagement intérieur sont responsables de 400 000 tonnes de CO2 équivalent par an. La Ville a coordonné 11 partenaires pour rédiger une feuille de route qui vise à passer de 1 à 20 % de réemploi dans les matériaux de construction sur les principales opérations de construction à Marseille (budget de l'ordre de 3 M€ sur la période 2025-2028, sous réserve de la sélection du projet) ;
- **Les énergies renouvelables urbaines (réseaux de chaleur, photovoltaïque) et la rénovation énergétique du patrimoine municipal**
- **La gestion intégrée résiliente et durable du trait de côte (exemple du Plan Posidonie)**





Un « Énergie Tour » auprès des mairies de secteurs

La Ville a entrepris de présenter la démarche dans les mairies de secteur. En 2024, des réunions se sont déjà tenues dans 4 des 8 secteurs. Les élus, les représentants de CIQ, les associations locales d’habitants ou de préservation de l’environnement ont pu ensemble s’informer, échanger et puiser des idées les uns des autres. Ils ont ainsi signalé les priorités d’action grâce à leur connaissance des secteurs, de leurs habitants et entreprises. Cet « Énergie Tour » se poursuivra dans les autres secteurs, avec des rencontres conviviales et régulières pour enrichir les échanges et informer sur l’avancement des projets.

Des financements pour la transition énergétique

La Ville de Marseille participe à plusieurs consortiums, ce qui lui permet de bénéficier de nouveaux financements européens pour soutenir ses projets de transition énergétique et d’adaptation au changement climatique (environ 1 M€

obtenu en 2023-2024). Dans ce contexte, elle est lauréate pour de nombreux projets apportant une forte valeur ajoutée au territoire, et d’autres candidatures sont en cours.

Sur la thématique de la transition énergétique des bâtiments :

- Projet LIFE OTTER avec ALEC : simplifier les travaux de rénovation énergétique grâce à une plateforme numérique gratuite pour ;
- Projet LIFE BanPER : trouver des financements innovants pour rénover son logement ;
- Projet DUT POSEIDON avec l’ADEME : développer des quartiers à énergie positive (zones urbaines qui produisent plus d’énergie qu’elles n’en consomment).

Sur la thématique de l’adaptation au changement climatique :

- Projet Cool Noons avec AVITEM : co-construire de parcours urbains de fraîcheur ;
- Projet CO-Plan Heat avec l’ADEME : diagnostiquer les vulnérabilités liées à la surchauffe urbaine ;
- Projet COPR’EAU DE PLUIE avec l’Agence de l’Eau : désimperméabiliser et végétaliser les copropriétés ;
- Projet TALEA avec la Ville de Bologne (Italie) : rafraîchir l’espace public par des circuits de tuiles vertes ;
- Projet EQIS avec l’ADEME : réaliser une étude quantitative des impacts sanitaires liés à la pollution de l’air.

La quantification des émissions de gaz à effet de serre pour mesurer la décarbonation de l’administration municipale

Engagée dans l’ambition Marseille 2030 : Objectif Climat, la Ville de Marseille a adopté en 2023 son Contrat de Ville Climatique, document stratégique pour réduire de moitié (entre 2019 et 2030) les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire marseillais.

L’administration municipale s’applique à elle-même cette ambition de décarbonation. Dans ce but, elle a réalisé en 2024 son Bilan Émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur les données 2022. Il s’agit de l’évaluation des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes associées à son patrimoine et à ses compétences : consommations d’énergie, achats, investissements, déplacements, déchets, constructions, etc.

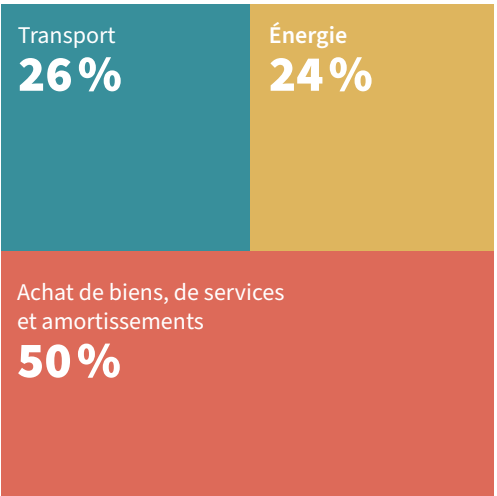
Un travail de recensement des engagements de la collectivité afin de déterminer les différentes sources et opportunités de réduction des émissions de GES et des consommations d’énergie a été engagé, secteur par secteur, dans ses champs de compétences, mais aussi dans les domaines où elle intervient comme organisatrice du territoire et comme mobilisatrice de l’écosystème. Ce suivi permettra de faire le point sur l’avancement des actions de l’année précédente et de présenter les actions qui seront engagées les années suivantes. L’impact des actions engagées sera suivi par des indicateurs actualisés chaque année et le BEGES fera l’objet d’une réévaluation complète tous les trois ans.

Chiffres-clés :

Les émissions de GES 2022 liées au patrimoine et aux compétences de la Ville sont évaluées à 135 700 tonnes équivalent CO₂ (TCO₂E), dont :

- 1,6 % de l’empreinte carbone du territoire marseillais
- 10,7 TCO₂E par agents.

135 704 TCO₂E



TRANSPORT

- Déplacements domicile-travail
- Déplacements professionnels
- Déplacements des visiteurs et des clients



ÉNERGIE

- Consommation de gaz
- Consommation d’électricité
- Production d’électricité renouvelable
- Éclairage public
- Autres



ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES

- Achats de biens
- Achats de services
- Amortissement
- Gestion des déchets
- Restauration scolaire

Marseille 2030 : Objectif Climat, avec l'État et l'Europe

Marseille 2030 : Objectif Climat construit une réponse aux enjeux locaux avec l'État et avec l'Europe.

Au niveau européen :

Marseille bénéficie des retours d'expérience de villes européennes grâce à son implication dans des réseaux comme Energy Cities, qui représente les intérêts des villes auprès de l'Union Européenne (UE) à Bruxelles.

En 2024, Marseille a transmis deux inventaires et plans d'actions auprès de la Commission européenne honorant ses engagements signés fin 2022 avec :

- D'une part, son bilan carbone de la Convention des Maires pour le Climat ;
- D'autre part, son rapport auprès de l'Accord Villes Vertes. Ce dernier permet de suivre les évolutions dans cinq domaines : Air, Eau, Nature, Déchets et Bruit.

Au niveau national :

La Ville de Marseille a proposé aux 9 villes et autorités urbaines françaises de la Mission Villes (qui regroupe toutes les villes françaises lauréates de l'appel à projet européen 100 villes neutres en carbone à horizon 2030) de saisir l'opportunité offerte par cette structure pour renforcer les actions veillant à rappeler les enjeux climat des territoires et les besoins pour atteindre la neutralité carbone. Les villes jouent un rôle essentiel dans la transition climatique. Elles ne représentent que 4 % de la superficie de l'UE, mais elles comptent 75 % des citoyens européens. Elles doivent donc à ce titre être reconnues comme un maillon essentiel de la gouvernance des politiques européennes pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques.

Par ailleurs, les besoins locaux en financement pour atteindre la neutralité carbone sont colossaux. Les Villes insistent pour que ces besoins soient couverts par une réelle bifurcation des financements européens et la création de nouvelles ressources.

Dans le prolongement, la Ville de Marseille coordonne pour le compte de 5 villes françaises (Paris, Lyon, Grenoble Alpes Métropole et Dijon Métropole) un projet qui vise à mieux anticiper les besoins des filières vertes en termes d'emplois et d'opportunités d'insertion. Le projet a été déposé auprès de la commission européenne en octobre 2024.

Le Plan de sobriété énergétique

Dans le cadre de son Contrat Ville Climat, la Ville de Marseille entend contribuer activement à réduire les gaz à effet de serre et faire baisser la consommation d'énergie afin de permettre une bonne utilisation des ressources publiques. Adopté fin 2022, le plan de sobriété énergétique de la Ville de Marseille vise à **réduire la consommation énergétique de -10 % fin 2024 et -40 % en 2030** en agissant sur plusieurs axes : bâti municipal, éclairage public, déplacements des agents, numérique responsable. Le bilan de la consommation 2024 ne sera disponible qu'en mai 2025, mais l'objectif des -10% sera semblé-t-il atteint.

Une coopération pour la recherche-action avec les universités

La Ville de Marseille coopère avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire, notamment avec l'Institut Méditerranéen des Villes et Territoires (IMVT) et divers laboratoires d'Aix-Marseille Université (AMU), de l'IRD, du CNRS, permettant d'aborder de manière novatrice et coordonnée des problématiques cruciales pour la ville durable, la santé, les enjeux sociaux et la résilience. La pluridisciplinarité et la prise en compte de différents échelons, de la rue à la ville entière, sont des approches qui contribuent à renouveler la question de l'aménagement urbain. Cet apport croisé permet aux enseignants-chercheurs et aux étudiants d'AMU, de travailler sur des questions concrètes pour la fabrique de la ville et de diffuser efficacement leurs travaux pour les décideurs publics. 2 projets pilotés par AMU servent directement de laboratoire pour le Contrat Ville Climat de Marseille :

- Projet ANR 2019-2025 COoL-AMmetropolis (IMBE, LMA, ANR 2019-2025) : identification de scénarios d'atténuation et de sobriété adapté au territoire métropolitain ;
- Projet PEPR 2025-2030 Résilience : identification des îlots de chaleur urbains, grâce à une analyse détaillée des propriétés thermiques des surfaces urbaines, des zones végétalisées et des émissions de CO₂.



LES AVANCÉES DU PLAN ÉCOLES, POUR DES ÉCOLES PLUS VERTES ET PLUS DURABLES



Le Plan Écoles de Marseille, lancé en 2021, transforme les 470 établissements de la ville avec pour objectif de les adapter aux conditions climatiques méditerranéennes. Plus de 100 écoles ont bénéficié de rénovations majeures, totalisant 40 M€ d'investissements.

Les travaux d'envergure

La 1^{re} vague du Plan Écoles (2021-2025) se traduit par l'**ouverture de 18 nouvelles écoles sur l'année scolaire 2024-2025**. La vague 2 (2023-2027) et la vague 3 (2024-2028), qui verront la construction ou la réhabilitation complète de 75 nouveaux établissements, sont déjà en cours. Le conseil d'administration de la Société Publique des Écoles Marseillaises (SPEM) a **acté en février 2024 le lancement de la 3^e vague du Plan Écoles**.

Les nouveaux établissements scolaires intègrent les contraintes climatiques, en prévoyant dans leur programme plus de plantes méditerranéennes, plus d'arbres et des cours largement désimperméabilisés.

Ainsi, 8 établissements scolaires ont ouvert dès la rentrée de septembre 2024 : les écoles maternelles et élémentaires des groupes scolaires Marceau, renommés Simone de Beauvoir (3^e arr.), Malpassé-les Oliviers (13^e arr.) et Oasis-Aygaldes (15^e arr.) ; l'école des Abeilles (1^{er} arr.) et la Cité Scolaire Internationale Jacques Chirac (2^e arr.) réalisée avec l'appui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Déjà ouvertes l'année dernière, les écoles primaires et maternelles

des groupes scolaires Saint-Louis Gare (15^e arr.) et Toros-Marter (ex-Vallon Regny, 9^e arr.) ont été inaugurées à l'automne 2024.

Le groupe scolaire les Fabriques (15^e arr.), dans le périmètre d'Euroméditerranée, a ouvert en partie en novembre 2024, et sera terminé pour la rentrée 2025. Les écoles maternelle et élémentaire Émile Vayssière (14^e arr.) ouvriront en janvier 2025, ainsi que le groupe scolaire Mélinée et Missak Manouchian (ex-Capelette, 10^e arr.).

La Ville investit également chaque année près de 35 M€ de travaux de rénovation. Par exemple, 6 M€ ont déjà été investis pour remplacer les chaudières obsolètes par des chaufferies à haute performance environnementale. En 2024, 9 chaufferies ont été entièrement renouvelées pour un montant de 1,8 M€. Des équipements de production moins énergivores ont été installés, tels que 18 chaudières à condensation intégrant un système hybride à pompe à chaleur.

- Économies annuelles dégagées : 270 MWh soit 35 000 €/an ;
- Réduction TCO_{2E} : 61 Tonnes ;
- Montant de l'investissement en 2024 : 1,8 M€.



Deux exemples de réhabilitation et d'extension

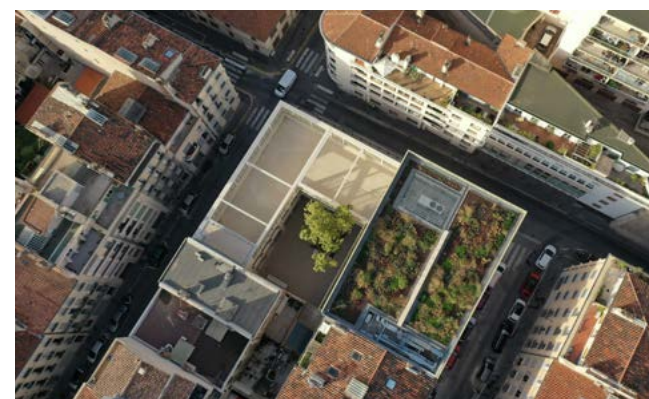
L'école des Abeilles (1^{er} arr.)

La nouvelle école des Abeilles permet d'augmenter le nombre d'élèves accueillis alors que le centre-ville de Marseille connaît une augmentation du nombre d'habitants. Elle améliore la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des équipes pédagogiques.

L'objectif était de créer une nouvelle école élémentaire sur la base d'un programme ambitieux de réhabilitation, de démolition et de reconstruction.

En plus de l'optimisation de l'espace et du réemploi de bâtiment déjà existant, cette opération livrée en septembre 2024 sous contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France a nécessité un travail important sur le confort d'usage, dont l'isolation thermique et la mise en place d'un chauffage au sol avec pompe à chaleur en production chaud et froid ainsi que des brasseurs d'air.

Au total, l'école des Abeilles accueille 7 classes élémentaires, 1 bibliothèque, 1 salle polyvalente, 1 salle de restauration, 1 terrain de sport ouvert au quartier pour un coût des travaux de 8,85 M€.



Le groupe scolaire Simone de Beauvoir (3^e arr.)

Marqueur de la recomposition et du renouveau du 3^e arrondissement, cet établissement situé dans le quartier de la Belle de Mai, initialement dénommé Marceau, vient remplacer une école provisoire en préfabriqué ouverte il y a plus de 10 ans. Au total, ce nouveau groupe scolaire Simone de Beauvoir accueille 20 classes, dont 2 classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), équipées d'un écran numérique interactif, une médiathèque, des salles d'arts plastiques et d'éveil musical, une salle polyvalente, des locaux adaptés pour l'accueil de loisirs pour enfants de 3 à 12 ans. Cette école a ouvert à la rentrée de septembre 2024 et profitera à tous, avec une ludothèque de 400m² accessible aux habitants du quartier. Le coût total des travaux s'élève à 19 M€.



Les principaux travaux d'entretien

Au-delà des gros chantiers de construction et de réhabilitation, 9 écoles ont été concernées cette année par des travaux pour des montants élevés, réalisés pendant la période estivale :

- L'école élémentaire Édouard Vaillant (3^e arr.) plus de 650 000 € investis
- L'école élémentaire Chartreux (4^e arr.) plus d'1 M€ investis
- L'école élémentaire Bonneveine-Zenatti (8^e arr.) 820 000 € investis
- L'école élémentaire Pointe Rouge (8^e arr.) 530 000 € investis
- L'école élémentaire La Rouvière (9^e arr.)

plus de 500 000 € investis

- L'école élémentaire La Sauvagère (9^e arr.) 750 000 € investis
- L'école élémentaire Saint-Julien 2 (12^e arr.) plus de 850 000 € investis
- L'école élémentaire Canet Jean Jaurès (14^e arr.) plus de 680 000 € investis
- L'école maternelle Estaque Riaux (16^e arr.) plus de 980 000 € investis

Autant d'aménagements qui améliorent la vie à l'école et permettent par ailleurs une réduction de 40% des dépenses énergétiques.

Des écoles plus vertes et plus fraîches

Depuis 2020, la Ville de Marseille déploie une série de mesures pour limiter les effets de la chaleur dans les écoles et crèches municipales au travers de son Plan Canicule et de son Plan Arbres lancé en 2023.

Concrètement, le projet consiste à transformer les cours de récréation en îlots de fraîcheur, en les végétalisant, en choisissant des matériaux plus naturels comme le bois afin de réduire la place du bitume et du béton. Les nouvelles cours proposent plus de végétation, des coins calmes, des jeux

inventifs et une meilleure répartition de l'espace pour le bien-être des enfants.

Après un important travail de recensement des « points chauds » dans les écoles, suivi d'une priorisation des sites scolaires les plus exposés, la Ville a engagé un vaste chantier pour mieux adapter les écoles aux pics de chaleur urbaine. Différents dispositifs ont été mis en œuvre en 2024 : stores extérieurs sur façades, pergolas bois, ombrières, brasseurs d'airs, rénovation énergétique, etc.



LA DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Pour répondre aux défis climatiques, la Ville de Marseille a adopté une stratégie ambitieuse de décarbonation de ses bâtiments et équipements publics.

La rénovation énergétique du patrimoine municipal

Suite à l'adoption du Plan de sobriété énergétique fin 2022, les travaux de rénovation et modernisation se sont poursuivis en 2024 pour diminuer l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité énergétique des installations municipales. La consommation énergétique de l'ensemble du bâti municipal est de 161 GWh en 2023, ce qui équivaut à l'alimentation en électricité annuelle de plus de 13 000 foyers sur la base d'une consommation moyenne de 12 000 kWh par foyer, et représente une baisse de 8% par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, la facture Énergie de la Ville est passée de 17 M€ en 2021 à 22 M€ en 2022 et 35 M€ en 2023. Dans le cadre du décret tertiaire (qui impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires), la Ville de Marseille s'est engagée à rendre plus performant énergétiquement ses bâtiments. Des travaux d'amélioration ont donc été engagés pour la période 2024-2025, pour un montant de 2,2 M€, dont :

- Modernisation de la production de chauffage et climatisation : Théâtre de la Criée ;
- Remplacement des menuiseries : musée Jules Cantini, École de Nationale Supérieure de Danse, bibliothèque de Bonneveine ;
- Centre d'animation Pastré : modernisation de la production de chauffage (changement énergie du fioul à l'électricité) ;
- Isolation de toitures : gymnase Forbin, école élémentaire Jean Jaurès, auberge de Jeunesse Bonneveine, stade Di Giovanni, crèche Castellane et Pont de Vivaux ;



- Remplacement LED : Trois Stades, Centre social Estaque, Archives Municipales, Pôle Média, Dôme et du Palais des Sports, Funérarium Saint-Pierre, Centres Municipaux d'Animation et équipements sportifs, parc immobilier du BMPM ;
- Modernisation du système de climatisation du Musée Borely ;
- Aménagement d'espaces verts : plantation d'arbres aux abords du Dôme et du Palais des Sports, aménagement d'une ombrière végétale dans la cour de la bibliothèque du Panier ;
- Travaux d'amélioration énergétique de certains bâtiments du BMPM : audits énergétiques des 480 logements NAS (nécessité absolue de service), isolation intérieure, réfection de toitures, remplacement des fenêtres simple vitrage, des radiateurs électriques par des convecteurs à inertie. Les nouveaux centres d'intervention et de secours intègrent les énergies renouvelables dans leur mix énergétique (panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaire, pompe à chaleur), chaudière gaz à condensation par défaut, récupération des eaux de pluie (bassins de 750 m³ sur le Redon), température adaptée.

Le nouveau marché d'exploitation de chauffage et de climatisation

La Ville a modernisé le marché d'exploitation de ses équipements et établissements : 417 sites sont désormais en maintenance performancielle (type PFI), soit 145 de plus qu'en 2023. Les exploitants doivent respecter les seuils de niveau de consommation et les réduire dans le cadre d'un marché avec intéressement. L'économie annuelle estimée est de 2 000 MWh/an soit 235 000 €/an, ce qui représente une réduction de 450 tonnes équivalent CO₂.

Les changements de pratiques en faveur de la décarbonation

Au-delà des travaux, la décarbonation des bâtiments et des équipements passe aussi par l'évolution des pratiques professionnelles :

- Dans les salles de spectacle : remplacement des emballages à usage unique par des matières recyclables, mise en place de verres réutilisables, mise en place une gamme de produit bio, locale et éco-responsable et des menus végétariens, donation des invendus propres à la consommation à une association (type Secours Populaire ou Croix Rouge) ;
- Au sein du BMPM : gestion des déchets plus fine sur le site de Plombières (3^e arr.), tri sélectif renforcé et limitation de bouteilles plastiques par l'usage de gourdes ;
- Dans les équipements culturels : réemploi de l'ensemble des dispositifs muséographiques pour plusieurs projets d'exposition en 2022-2023 et 2024, maîtrise des demandes de prêts d'œuvres lorsque ces derniers sont non essentiels à l'organisation d'une exposition et lorsque leur acheminement est susceptible d'aller à l'encontre d'une maîtrise de l'empreinte carbone, recyclage des éléments de décors d'Opéra ;
- Dans les bibliothèques : généralisation du prêt indifférencié afin d'éviter des déplacements aux usagers ;
- Dans les équipements sportifs terrestres : diminution de la température dans les gymnases à 15°C, remplissage des stades synthétiques en substrat naturel (noyau d'olive ou rafle de maïs).



LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Pour faire face à la crise climatique et réduire sa dépendance aux énergies fossiles, la Ville de Marseille mise sur un ensemble de solutions renouvelables. Ces initiatives visent non seulement à réduire les émissions de CO₂, mais aussi à rendre Marseille plus résiliente et durable pour ses habitants.

Le développement du Plan de Solarisation

Le solaire thermique et le photovoltaïque sont déployés pour capter l'énergie solaire :

► **Solaire Thermique** : Les installations solaires thermiques sont une technologie mature qui permet d'alimenter en eau chaude sanitaire les bâtiments municipaux à partir de la seule énergie solaire. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été menée et confirme l'intérêt d'équiper 8 piscines et 2 casernes de pompiers. De plus, ces installations entrent en adéquation avec le Plan Piscine soucieux d'offrir des équipements plus qualitatifs aux citoyens.

► **Photovoltaïque** : les travaux de rénovation du Plateau Sportif Vaillant (3^e arr.) ont été l'occasion de développer une communauté d'énergie, qui permet d'alimenter les bâtiments municipaux (caserne de pompiers, écoles, etc.) à partir de la production d'électricité des Halles sportives couvertes par des panneaux photovoltaïques (+320 MWh/ an). La Ville de Marseille augmente ainsi la part EnR de son mix énergétique tout en baissant sa facture d'électricité.

Le développement des réseaux de chaleur et de froid urbains

La Ville continue de travailler à la concrétisation de sa stratégie de développement des Réseaux de Chaleur et de Froid Urbains (RCU) selon les 3 axes définis :

Transformer les réseaux techniques existants

La Ville de Marseille a lancé une étude de faisabilité en coopération avec le bailleur social 13Habitat pour réhabiliter et étendre le réseau technique des résidences Val Plan, La Rose et Bégude (13^e arr.). À l'horizon 2027, le futur réseau permettra de chauffer 1939 logements et une dizaine de bâtiments publics à partir des sources d'énergies renouvelables disponibles localement. Ce projet est le point de départ d'une collaboration avec l'ensemble des bailleurs sociaux marseillais qui souhaitent réhabiliter et étendre leurs réseaux techniques.

Soutenir l'extension des réseaux thalassothermiques existants

Afin de participer au développement du RCU thalassothermique Thassalia (Engie), la Ville de Marseille a décidé de raccorder trois de ses bâtiments du boulevard des Dames (2^e arr.), dont la crèche et l'école des Dames. Ce raccordement permettra de bénéficier d'un système de chauffage et de refroidissement alimenté en EnR à plus de 70 %, et ainsi de décarboner le bâti municipal.

Création des premiers réseaux de chaleur publics

Après un long travail de la Ville de Marseille et de ses partenaires tout au long de l'année 2024, la création du 1^{er} réseau de chaleur public du territoire est en passe d'être construit et exploité sous Délégation de Service Public (DSP). Ce « Réseau de Chaleur Urbain Nord » de 28,5 km réparti entre le 15^e et le 16^e arrondissement sera construit progressivement au cours de 3 phases prévues de 2026 à 2031. Dans une 1^{re} phase, le réseau permettra le raccordement de l'hôpital Nord et du centre hospitalier Édouard Toulouse, d'équipements publics liés à l'enseignement (universités, écoles, etc.) et de nombreuses résidences d'habitations (copropriétés et logements sociaux).

Dans une 2^{de} phase, le réseau s'étendra et connectera les bâtiments de la Castellane – Bricarde. Le réseau contribuera ainsi aux ambitions des projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Enfin, dans une 3^e phase, le réseau gagnera le littoral (port de Saumaty) où une centrale de production thalassothermique sera construite. Le Réseau de Chaleur Urbain Nord supportera ainsi la consommation annuelle de 87 bâtiments, soient 14 700 équivalent logements. Alimenté par une chaufferie biomasse, une production solaire thermique et une centrale thalassothermique, le taux d'énergie renouvelable dépassera les 80 %.

D'importants bénéfices sont attendus sur le plan social, le réseau entraînera une baisse modérée de la facture annuelle de chauffage des usagers et garantira surtout la stabilité des prix tout au long de la vie du réseau. Sur le plan santé, le réseau viendra connecter le plus grand centre hospitalier de Marseille, d'une part, et participera au confort d'été des habitants en apportant du froid aux bâtiments raccordés, d'autre part.

Au sujet du bâti municipal, la Ville de Marseille représente 9 % des raccordements au réseau, avec 30 bâtiments connectés : 2 casernes de pompiers, 6 équipements sportifs (dont 2 piscines), 20 groupes scolaires et 2 centres d'animation.

LA MAÎTRISE DE L'ÉCLAIRAGE SUR L'ESPACE PUBLIC

Marseille s'engage à réduire l'impact environnemental de son éclairage public en optimisant sa gestion et en modernisant les installations. Avec l'installation progressive de LED et la réduction des nuisances lumineuses, cette stratégie permet de réduire la consommation énergétique et de limiter l'empreinte écologique des infrastructures lumineuses.

Une compétence redéployée

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Métropole Aix Marseille Provence (MAMP) a récupéré en gestion directe l'éclairage public de 23 communes des ex-conseils de territoire 1 et 5.

La Ville de Marseille reste donc compétente pour tout l'éclairage qui n'est pas directement lié à la voirie publique, à savoir :

- L'éclairage des voies privées lorsqu'il était assuré historiquement par la commune ;
- L'éclairage des parcs, jardins municipaux, terrains de boules ;
- La mise en valeur des bâtiments ou espaces communaux : Pharo, Opéra, Préfecture ;
- Les illuminations de fin d'année.



Le passage à la technologie LED

En 2024, le plan de déploiement de la technologie LED pour l'éclairage public de voirie poursuit sa progression. La ville compte environ 70 000 points lumineux : 32 % étaient équipés de la technologie LED en 2023, ils sont **38 % en 2024**.

L'éclairage public des parcs et jardins évolue au fur et à mesure des travaux de rénovation et de renouvellement. Dans le cadre des travaux de modernisation des installations, le déploiement de la technologie LED permet de réduire significativement la consommation énergétique des installations, de programmer des abaissements ou extinctions nocturnes (ex : parc de la mairie de Bagatelle et le square Mélihan, dans le 8^e arr.), et de réduire les nuisances lumineuses.

En ce qui concerne, l'éclairage public du patrimoine de la Ville, beaucoup de travail reste à faire : encore 70 % de celui-ci a un éclairage très énergivore, vétuste et non LED.

Enfin, les équipements dédiés aux mises en lumière bénéficient d'investissements qui permettent le basculement progressif vers la technologie LED, notamment utilisée pour les illuminations de fin d'année. Depuis deux ans, les décors mis en place sont écoresponsables.

En 2023, on a observé 13 % d'économies d'énergie grâce aux modernisations par LED par rapport à 2021.





LA MOBILITÉ DURABLE ET L'APAISEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

La Ville de Marseille s'engage à transformer son espace public pour favoriser la mobilité durable et offrir un cadre de vie plus serein.

Marseille transforme ses espaces publics avec tous ses partenaires

La MAMP dispose de la compétence réglementaire d'aménagement des espaces publics et de la voirie sur le territoire de Marseille.

Toutefois, les ambitions de la Ville sont fortes en matière de transformation, d'amélioration et de résilience de ces espaces, qui sont le creuset des interactions sociales et le socle de la stratégie municipale en matière de résilience territoriale.

Les enjeux de la transformation de la ville se concentrent sur l'espace public qui accueille un nombre très important de politiques publiques, et de sujets à concilier, pour lesquels la responsabilité de la Ville est de projeter un avenir commun désirable. La Ville de Marseille a ainsi élaboré un « **Manifeste pour des espaces publics méditerranéens accueillants, résistants et résilients** ». Ses objectifs sont les suivants :

► L'hospitalité, l'apaisement, l'accueil et l'accessibilité de toutes et tous ;

- Le rééquilibrage des usages et des flux, au profit de la marche et des mobilités douces, avec notamment la suppression progressive du stationnement à cheval trottoir-chaussée ;
- Le respect du paysage urbain et le renforcement de l'identité du quartier ;
- Le retour de la nature dans la ville et la création des parcours de fraîcheur ;
- La cohérence entre les différentes interventions dans le temps et l'espace à révolutionner les modes d'action au profit de l'écoute et du « faire ensemble ».

Pour donner corps à cette ambition et penser ensemble un avenir commun, la Ville de Marseille a sollicité l'expertise, la technicité ou l'usage de ses partenaires (associations, CIQ, bureaux d'études, agences d'architecture, services métropolitains et municipaux et citoyens).

Trois ateliers de concertation ont eu lieu en septembre et octobre 2024 (un séminaire d'ouverture et deux ateliers de travail animés avec le CEREMA et l'AGAM). Ils ont regroupé à chaque session entre 50 et 70 participants.

La restitution du travail accompli et la présentation du guide d'action pour les espaces publics marseillais sont prévues le 19 décembre 2024.



Marseille donne la place aux piétons

Depuis quelques années, les espaces publics sont progressivement apaisés et piétonnisés dans le but de créer un environnement plus agréable et sécurisé pour les habitants, les commerçants et les visiteurs. Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale visant à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquels la Ville fait face. Diminuer significativement les émissions de CO₂, lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air en ville, passe par la réduction du nombre de véhicules motorisés en circulation et le développement d'une mobilité plus douce et plus durable. La piétonisation du centre-ville favorise également une meilleure accessibilité aux services et aux commerces de proximité et a donc des répercussions économiques et sociales importantes.

D'un point de vue social enfin, l'apaisement urbain permet également de renforcer la cohésion en rendant le centre-ville plus inclusif et accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec enfants.

L'apaisement du centre-ville englobe plusieurs actions comme :

- La mise aux normes des espaces publics ;
- La réduction des vitesses des véhicules motorisés ;
- Le développement des modes actifs comme la marche et le vélo ;
- La mise en accessibilité des espaces publics aux personnes en situation de handicap ;
- Le désencombrement de l'espace public pour favoriser la co-visibilité et réduire les risques d'accidents ;
- La végétalisation ;
- L'installation d'aires de jeux inclusifs ;
- L'installation de terrasses pour favoriser la convivialité et renforcer l'attractivité commerciale.

Ces projets, tout en s'inscrivant dans un mouvement global de transition écologique et de résilience urbaine, marquent également une volonté forte de la ville de Marseille de reconquérir son espace public au profit des piétons, des cyclistes et des transports en commun.

L'urbanisme tactique

En juillet 2024, la Ville de Marseille a attribué un accord-cadre d'urbanisme tactique, pour un montant de 2 M€ TTC. Ce marché va permettre de concrétiser une politique de réaménagement intégré de l'espace public, à travers une démarche d'urbanisme frugal et sensible, visant à aménager l'espace public en installant des mobiliers urbains transitoires, non-ancrés et démontables.

Ces mobiliers temporaires sont installés en accord avec les besoins des habitants, et visent à préfigurer les aménagements pérennes de demain grâce à des études d'impact et bilans des aménagements transitoires. Plus de 70% de ces mobiliers sont issus de matériaux de réemploi ou de matériaux recyclés, qui pourront eux-mêmes être réutilisés.

Les rues des enfants



Les rues des enfants visent à sécuriser les abords des écoles. Ce dispositif a pour objectifs de renforcer la sécurité, améliorer la qualité de l'air, promouvoir les mobilités actives et apaiser l'espace public. Elles font partie de la trame verte citadine. Les rues des enfants sont un espace sécurisé dédié aux enfants pour :

- Rentrer et sortir de l'école en toute sécurité ;
- Pouvoir jouer, courir, s'amuser, se rencontrer, dans un espace apaisé.

Initié en 2020 par la municipalité, il s'agit d'un dispositif concerté avec les écoles, les parents et les habitants du quartier.

Fin 2024, 8 rues des enfants ont été réalisées, avec par exemple une piétonisation de l'espace public ou la mise en place de jardinières pour les écoles : Friedland (6^e arr.), Olympe de Gouges (12^e arr.), Dames (2^e arr.), Kléber (3^e arr.), Michelis (11^e arr.) et Saint-Henri Raphel (16^e arr.). Sur l'année scolaire 2024-2025, c'est une vingtaine de rues qui seront requalifiées.

L'objectif est de déployer une vingtaine de rues des enfants par an. À terme, il est prévu que les abords des 470 écoles publiques de la Ville soient traités.



Le dispositif Petits piétons

Avec le dispositif Petits piétons, la Ville a recours à des retraités volontaires depuis 2021, employés comme vacataires pour assurer la sécurisation des abords des écoles marseillaises aux heures des entrées et sorties de classe. Un moyen **d'aider les retraités les plus modestes, mais aussi de créer du lien intergénérationnel**. Cette année, 28000 enfants ont bénéficié de l'accompagnement de 150 retraités devant 115 écoles.

L'apaisement de la circulation aux abords des écoles

En complément du dispositif «rues des enfants», la Ville a lancé à la fin de l'année 2023 un programme global de sécurisation routière de l'ensemble des établissements scolaires de la commune. Un premier recensement a permis d'établir que 191 écoles parmi les plus de 450 écoles publiques de Marseille étaient encore soumises à une vitesse excessive. Sur la base des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, plus de 230 études et enquêtes de terrain ont été réalisées pour établir un plan de situation de chaque établissement, élaborer l'ensemble des arrêtés municipaux prescrivant une vitesse abaissée à 30 km/h maximum, faire réaliser la mise en place de la signalétique par la voirie et solliciter des études d'aménagements destinés à sécuriser les abords de ces écoles. Dès 2024, la Ville de Marseille a voté la limitation à 30 km/h aux abords de toutes les écoles marseillaises. Cette démarche, qui s'inscrit dans la volonté municipale de développer un espace public inclusif et apaisé, vise à faire de la sécurité des enfants et des parents aux abords des établissements scolaires de Marseille une priorité.

La prise en compte des transports en commun dans la planification urbaine

Dans le cadre des procédures modificatives du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Ville de Marseille a missionné l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) pour poursuivre la réalisation d'études mutualisées avec MAMP sur l'intensification urbaine aux abords des axes bien desservis en transport en commun, ou amenés à l'être prochainement. Cette démarche de mise en cohérence entre urbanisme et transport entend contribuer à la mise en application des objectifs du Plan Local de l'Habitat d'une part, et réduire la mobilité carbonée d'autre part. Elle vise plus particulièrement les axes de prolongement du tramway au Nord (Séquence Cabucelle et Littorale) et à l'Est dans la traversée du quartier de la Belle de Mai - Loubon.

Le renouvellement des licences aux opérateurs privés de vélos et trottinettes

Fin 2023, la Ville de Marseille a renouvelé son appel à manifestation d'intérêt avec l'objectif de mieux encadrer et réguler les opérateurs de trottinettes et vélos en libre-service («free floating»). Les problèmes d'occupation de l'espace public et de sécurité routière engendrés par leur prolifération depuis 2020 ont décidé la Ville à restreindre le nombre de licences et de réduire le déploiement à un volume en adéquation avec les capacités locales de stationnement. Les deux opérateurs sélectionnés, LIME et VOI, disposent ainsi d'une autorisation pour 1500 véhicules chacun sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau cadre impose aux opérateurs un certain nombre de règles: obligation de réemploi des matériels, recours à la main-d'œuvre locale, stationnement exclusivement sur les zones délimitées par la Ville, et normes de sécurité renforcées. En concertation avec les opérateurs, la Ville a aussi investi dans une plateforme municipale de suivi en temps réel des véhicules, VIANOVA, pour mieux réguler leur présence et récolter des données. Ces mesures permettent de soutenir l'utilisation des solutions privées de mobilités urbaines décarbonées tout en limitant les nuisances.



La création d'une offre de stationnement en voirie pour les vélos et trottinettes

En application de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Ville est engagée auprès de MAMP notamment pour le déploiement d'un réseau cyclable étendu. Ainsi la Ville de Marseille développe depuis 2023 un vaste programme d'aménagement d'emplacements dédiés dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, par exemple en favorisant l'installation de stationnement pour les vélos de part et d'autre des passages piétons. Après plus de 350 emplacements réalisés en 2023 essentiellement sur les arrondissements 1 à 8, **350 emplacements supplémentaires seront déployés en 2024** sur les arrondissements 9 à 16. Destinée à s'étendre chaque année, la création de cette offre d'une capacité d'environ 4500 vélos à ce jour a mobilisé 1,5 M€ sur les budgets de la voirie.



Vers un apaisement du littoral sud marseillais

La Ville de Marseille a engagé dès 2020 une réflexion en partenariat avec le Parc national des Calanques, MAMP, le CEREMA et l'AGAM afin d'établir des scénarios d'évolution pour l'accessibilité du littoral sud. Cette démarche a connu une avancée majeure en 2024 avec la mise en place, en préalable à la période des JO 2024, d'un Comité de Pilotage organisé sous l'égide du Préfet de Région. Les premières actions de régulation du stationnement et de la circulation ont pris forme dès cet été. Une «journée littoral sud apaisé» a été organisée le dimanche 6 octobre sur les axes situés entre les noyaux villageois de Samena et Callelongue, avec la mise en place d'une zone de rencontre temporaire, une organisation stricte des zones de stationnement, une augmentation de la capacité de la navette RTM de la ligne 20, la mobilisation de 4 pousse-pousse, 4 tuk-tuk et d'une navette ColorBus, l'augmentation de l'offre Vélo Métropole et de l'offre Vélo Lime, et la présence renforcée de la Police Municipale et notamment de la brigade équestre. Ces dispositifs ont permis d'offrir aux visiteurs un cadre sécurisé et serein, autour des animations proposées par le Parc national des Calanques et la Ville de Marseille sur les enjeux de préservation de l'environnement.



LE DÉVELOPPEMENT DU TRI SÉLECTIF ET LA DIMINUTION DES DÉCHETS

Réduire à la source la production d'ordures ménagères a un impact direct sur les émissions liées à la collecte et l'incinération.

Le développement du tri des déchets

Engagée en 2023 avec l'installation de dispositifs de tri des déchets dans 5 parcs et sur les Plages de Corbière, la dynamique s'est étendue sur le littoral en 2024 :

- Poursuite des installations (abri-bac, corbeilles sélectives) sur l'ensemble des plages à partir du mois de juin et équipements de 6 parcs supplémentaires en octobre/novembre 2024 ;
- Sensibilisation au zéro déchets sur les plages à caractère naturel ;
- Mise à disposition de bacs de tri et de supports de communication pour les manifestations organisées par la Ville et notamment lors de l'arrivée de la Flamme Olympique, pendant les JO et lors des nocturnes des Musées de l'Été Marseillais.

Dans les parcs, pour l'année 2023, ce sont 30 tonnes d'emballages et 9 tonnes de verre qui ont pu être collectées alors que la Ville partait de zéro.

Pour les écoles municipales, le tri du papier a été déployé à partir de la rentrée 2023-2024 et le tri du carton à partir de la rentrée 2024-2025.

Une expérimentation pour le tri et la collecte des déchets alimentaires a été lancée sur 5 écoles et 2 crèches dès l'automne 2024. Enfin, la Ville travaille activement à développer une solution de collecte et de valorisation externalisée des biodéchets des restaurants scolaires par la mise en application d'une collecte spécifique vers une solution dimensionnée selon le volume et le type de déchets produits.

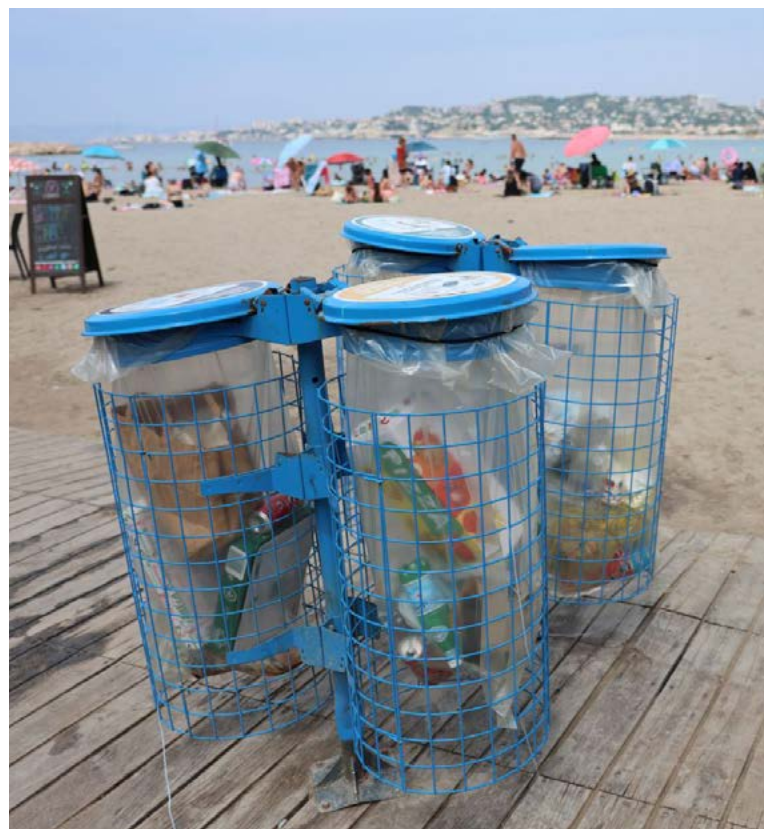


Un plan de lutte contre les déchets abandonnés

Marseille est une ville littorale, touristique et fréquemment sujette à des vents forts. La question des déchets abandonnés diffus représente d'autant plus un fléau dans ces conditions où ils sont emportés dans les espaces naturels, la mer ou les cours d'eau. Afin de prévenir et lutter contre ces pollutions, la Ville de Marseille a conventionné avec MAMP pour la mise en œuvre de la 1^{re} phase du Plan de lutte contre les déchets abandonnés. Cette convention prévoit :

- Le soutien des projets d'associations ayant pour objectif de lutter contre les déchets abandonnés diffus ;
- L'opération « littoral propre » à l'été 2024 : remise en état des plages marseillaises suite à la sur-fréquentation 2024 (Jeux Olympiques), campagne de ramassage des déchets intensive durant 30 jours sur l'ensemble des plages et plaquettes, nettoyage des rochers, etc.

Le plan d'action se poursuit durant 3 ans, ce dispositif est financé par l'éco-organisme CITEO.



L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

La Ville de Marseille place l'agriculture urbaine et une alimentation durable au cœur de ses engagements pour un avenir plus respectueux du climat.

La préservation des terres agricoles dans le tissu urbain

La prise de conscience de l'importance de l'empreinte carbone de l'alimentation, notamment au titre de nos importations de produits alimentaires a conduit à placer ce sujet au cœur du programme européen Marseille 2030 : Objectif Climat.

Depuis 2023, la Ville s'est engagée dans la préservation des terres agricoles en demandant le passage en zonage agricole de terrains encore menacés par l'urbanisation : environ 13 ha ont été protégés dans le cadre de la modification n°3 du PLUi. La Ville a également conforté ses relations partenariales avec les acteurs de l'agriculture urbaine, notamment par le biais de conventions.

En 2025, la Ville de Marseille adoptera un plan d'action doté d'indicateurs solides visant à relancer et à valoriser l'agriculture urbaine sur son territoire, tout en continuant d'œuvrer pour la préservation des terres agricoles.

Le lancement du Projet Agri-Alimentaire Marseillais

En 2024, le Conseil municipal a approuvé le lancement du processus d'élaboration du Projet Agri-Alimentaire Marseillais (PAAM), qui a pour ambition d'articuler de façon systémique les trois grands projets portant sur les transitions agricole et alimentaire, à savoir :

- La reconquête agricole du territoire et le développement des circuits alimentaires de proximité ;
- La transition alimentaire des cantines, pour des distributions plus goûteuses, qualitatives et respectueuses de l'environnement et le développement de l'éducation à l'alimentation durable, avec le projet Cantines de demain ;
- L'accessibilité pour tous à une alimentation saine et de qualité à Marseille, visant à mobiliser toutes les directions compétentes pour réduire les fractures alimentaires et améliorer la santé alimentaire de tous les Marseillais.

L'acquisition du domaine agricole du Vallon des Hautes Douces

Le domaine du Vallon des Hautes Douces, avec ces 9 ha, est un emblème de la protection du foncier agricole situé dans le 11^e arrondissement de Marseille, près du noyau villageois de la Treille.

En cohérence avec son engagement de protéger son foncier agricole et compte tenu des atouts exceptionnels du site, la Ville s'est portée acquéreuse du domaine en septembre 2024, avec l'ambition d'y développer un pôle agri-alimentaire ambitieux, incluant des activités économiques et sociales complémentaires à une activité agricole. Le projet de la Ville a été retenu par le Comité technique de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) PACA du 17 octobre.

L'installation d'une exploitation agricole est prévue dès le premier semestre 2025. Un Appel à Manifestation d'Intérêt a vocation dans un second temps à définir l'utilisation du bâti non agricole, afin de construire un projet global ambitieux, démonstrateur du Plan de Reconquête Agricole et du Projet Agri-Alimentaire Marseillais et s'inscrivant en cohérence avec le contrat Marseille 2030 : Objectif Climat.



Le domaine Montgolfier, une opération unique et exemplaire



La Ville investit dans le domaine Montgolfier pour développer une opération exemplaire en faveur de l'autonomie alimentaire sur son territoire. Le domaine de Montgolfier, **propriété de 12 ha de la Ville de Marseille** située dans le 14^e arrondissement, est un site classé Monument historique. La Ville élabore un projet phare avec toutes les composantes fortes et emblématiques du domaine: patrimoines naturels et bâtis, sensibilisation/éducation à l'environnement et production nourricière afin de retrouver la destination originelle du site (domaine de cultures vivrières et d'agrément). **Aussi la ville de Marseille va-t-elle consacrer 6 ha du domaine à la production de fruits et légumes frais.** Elle étudie toutes les conditions de pré-faisabilité de mise en culture afin de déterminer le nombre optimal d'agriculteurs, les productions adaptées et leurs débouchés, ainsi que les interrelations entre la ferme pédagogique et la ferme nourricière. Avec un volontarisme accru, la Ville souhaite ainsi tendre vers davantage d'autonomie alimentaire sur son territoire.

Les 48 heures de l'agriculture urbaine

La Ville de Marseille apporte son soutien à la Cité de l'agriculture qui coordonne le festival Les 48h de l'agriculture urbaine, à l'échelle locale, depuis plusieurs années. Pendant 3 jours, du 24 au 26 mai, des événements ont été organisés dans tous les quartiers de la ville. La 9^e édition du festival s'est tenue autour de la thématique de la justice agri-alimentaire. **Plus d'une cinquantaine d'acteurs de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable ont ouvert leurs portes et proposé des activités:** fermes urbaines, micro-brasseries, restaurants, jardins collectifs, maison d'édition, visites de fermes pédagogiques de la Ville de Marseille, ateliers découverte et sensibilisation dans les jardins et les fermes urbaines, cantines solidaires, pépinières, associations, tiers-lieux, projets artistiques, marchés de producteurs, etc. autant de structures et d'événements pour faire découvrir l'agriculture urbaine et l'alimentation durable au grand public.

Les cantines de demain

Depuis 2022, la Ville conduit des ateliers de concertation avec les parents d'élèves, les agents des services, les responsables de restaurant et les partenaires, afin d'imaginer une cantine plus durable, plus locale et plus qualitative. Le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été associé sur l'organisation du temps du midi, les recettes, les menus, la nutrition. Dès 2025, le nouveau marché de restauration scolaire, permettra d'améliorer la qualité de l'alimentation et de favoriser la bonne santé de tous les élèves (augmentation significative de la part de bio, doublement du nombre d'additifs prohibés, 1,5 repas végétarien par semaine, etc.). À partir de 2028, la construction d'une quinzaine de cuisines de proximité permettra de rapprocher les quartiers des sources alimentaires.

Les jardins nourriciers

Le jardin nourricier réunit plantes ornementales et comestibles. Ces jardins partagés et collectifs permettent à la fois de tisser le lien social, de partager les espaces et les résultats des travaux de la terre, de créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine et de concourir à la trame verte citadine. La Ville offre ainsi à ses habitants des lieux inclusifs, à l'écoute des besoins des plus démunis, reconnectant l'homme à son environnement et contribuant au maintien de la biodiversité.

L'exemple du jardin partagé d'Air Bel, créé dans le cadre du programme de rénovation urbaine: La Ville de Marseille a inauguré en juillet 2024 le jardin partagé d'Air Bel (11^e arr.), un espace de 680 m² au cœur du quartier dédié au jardinage collectif. Il s'accompagne d'un espace de convivialité de 820 m² ouvert à tous les habitants. Cette première réalisation de la Ville dans le cadre du projet de rénovation urbaine d'Air Bel répond à une forte demande des habitants du quartier, fédérés au sein de l'association « Les Mains Vertes d'Air Bel » qui va faire vivre ces jardins au quotidien, accompagnée par la structure « Le Talus » qui joue le rôle d'animateur technique pendant les premiers temps de vie des jardins.



Le contenu des assiettes servies aux enfants

Un quart des émissions de GES en France est lié à notre alimentation selon l'ADEME. En réponse, la Ville de Marseille a pris des mesures dans les cantines des écoles et des crèches pour réduire cet impact environnemental.

Dans les écoles: La Ville de Marseille est très exigeante en matière de qualité de produits servis, dans le respect de l'équilibre alimentaire et de la valeur nutritive indispensable à la bonne croissance des plus jeunes. Elle veille ainsi:

- À l'origine des produits, au respect de la saisonnalité des fruits et légumes, au bien-être animal ;
- À l'origine des viandes: la viande bovine, le porc et la volaille sont d'origine France ; le porc et la volaille sont Label Rouge ;
- À l'utilisation de produits garantis: sans OGM, sans matières grasses hydrogénées, sans acides gras transformés, sans huile de palme ;
- À l'interdiction de 21 additifs (le jambon est servi sans nitrites).

Sur l'année 2023-2024, près de 29% des achats alimentaires sont d'origine biologique (50% des composantes) et près de 24% des achats sont des produits locaux (43% des composantes). Cette initiative vise à promouvoir une approche plus responsable et respectueuse de l'environnement, à améliorer la qualité nutritionnelle des repas servis, tout en soutenant les producteurs locaux engagés dans des pratiques agricoles durables. Les produits locaux proviennent généralement d'une zone géographique d'environ 80 kms autour de la cuisine centrale. Les produits biologiques et locaux, exclusivement français, proviennent principalement des départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Quelques exemples d'aliments locaux et labellisés proposés dans les menus:

- Le pain est 100 % bio et local ;
- La viande de taureau et le riz, labellisés IGP, proviennent de Camargue ;
- Le blé et le boulgour bio viennent de la Drôme et les pâtes bio du Vaucluse.

Et dans les crèches: En 2023-2024, la prestation alimentaire des crèches municipales a encore évolué avec l'introduction de nouveaux produits (fruits, légumes, féculents) issus de l'agriculture biologique ou de producteurs locaux, des aromates frais (basilic, coriandre) et des biscuits fabriqués dans le quartier du Panier à Marseille. Une partie des confitures et des jus de fruits proposés est élaborée avec des fruits abîmés qui auraient été jetés car invendables.



La lutte contre le gaspillage alimentaire

Une des sources de la crise écologique réside dans la gestion des déchets. La Ville a donc mis en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La Ville a approuvé en septembre 2024 un projet pilote de redistribution des denrées non consommées à l'association ANDES. Les denrées peu périssables non consommées au sein des restaurants scolaires, telles que les fruits frais, les compotes et les biscuits, **seront cédées gratuitement à l'ANDES, réseau national de plus de 550 épiceries solidaires.** Cette expérimentation va être menée dans deux secteurs (les 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arr.) couvrant un périmètre proche de l'association. 17 écoles ont été sélectionnées en tenant compte du volume de denrées à donner et de la géographie du territoire (optimisation des flux logistiques). Un premier bilan de cette expérimentation sera établi en 2025. Dans le cadre de son engagement pour réduire son empreinte carbone, la Mairie des 2^e et 3^e arrondissements a créé un livret de recettes éco-responsables à l'occasion de la semaine du goût en octobre. La volonté de la Mairie est de sensibiliser ses habitants au zéro déchet, ainsi qu'au gaspillage alimentaire en proposant des recettes saines et abordables. Plus largement, la semaine du goût s'insère dans une dynamique de réduction des coûts des produits de première nécessité, mais également de réduction de l'empreinte carbone.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE POUR LA TRANSITION

Les Lundis de la Transition



La Ville de Marseille propose les Lundis de la Transition qui offrent une plateforme d'échanges privilégiée autour des enjeux liés à la transition écologique. Ces rencontres permettent d'aborder les défis sociaux et environnementaux auxquels la ville sera confrontée dans les années à venir. Au cours de ces sessions, les participants ont l'opportunité d'apprendre, partager pour mieux accompagner le territoire dans sa transition écologique. Plusieurs thématiques ont été identifiées en 2024 par la Ville dont « sécurité sociale de l'alimentation », « climat et patrimoine » ou « coopératives de la transition ».

En 2024, « Rive Neuve », expert de l'impact et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en région Sud PACA, s'est vu confier la responsabilité d'organiser ces Lundis de la Transition pour la Ville de Marseille. Au programme, quatre tables rondes et deux sessions de « matchmaking ».

Le revenu de transition écologique, pour se former dans une démarche de coopération

La Ville de Marseille accompagne en 2024 la première brique de l'expérimentation du Revenu de Transition Écologique (RTE), après en avoir financé en 2023 la préfiguration, en partenariat avec la fondation Zoein et le LICA - Tiers Lab des transitions. Concrètement, les personnes en recherche d'emploi participent durant 2 mois à un parcours pour découvrir les métiers de demain auprès d'entreprises dans le secteur de la transition écologique. 2 filières sont proposées : économie circulaire et bâtiment durable. L'ambition : identifier sa nouvelle voie professionnelle et rejoindre une communauté d'échange et de soutien.

Le tourisme responsable, « Marseille, destination durable et attractive »

La Ville de Marseille a adopté sa nouvelle stratégie touristique en février 2024 : « Marseille, destination durable et attractive ». Cette stratégie 2024-2030 pour un développement responsable du tourisme et des loisirs, a pour ambition de soutenir le développement du secteur touristique, fortement pourvoyeur d'emplois et de création de richesses pour la Ville, tout en tenant compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux du tourisme de demain. Cette stratégie est structurée autour de 4 axes principaux :

- Accélérer la transition écologique des offres touristiques pour faire de Marseille une « destination responsable » ;
- Développer un tourisme « à toute heure et en toutes saisons » pour mieux répartir les flux dans toute la Ville en s'appuyant sur ses atouts culturels, naturels, patrimoniaux, sportifs, etc. ;
- Favoriser un tourisme « accessibles à toutes et tous », en plaçant les marseillais au cœur de l'offre touristique, et en faisant des habitants, les premiers ambassadeurs de leur ville ;
- Devenir une destination innovante et « fabrique touristique » en plaçant l'observation, l'innovation et le dialogue au cœur de sa stratégie.

La valorisation des commerçants et des artisans éco-responsables avec les « Eco-défis »



L'opération « Eco-défis des commerçants et artisans » permet de valoriser les actions menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, écoproduits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale.

37 éco-défis environnementaux sont proposés aux commerçants et artisans phocéens. Ils ont 6 mois pour en relever le plus grand nombre. À l'issue de cette période (et sur présentation de justificatifs), le label « Éco-défis des Commerçants et Artisans » leur est délivré en fonction de la bonne réalisation de leurs défis.

En 2023, 80 artisans et commerçants ont été labellisés pour leur engagement en faveur d'un commerce plus durable. En 2024, le dispositif a permis de labelliser une centaine de professionnels supplémentaires. Au final, ce sont plus de 251 commerçants et artisans qui ont relevé le défi sur l'ensemble des secteurs de la Ville, dont 149 commerçants et 102 artisans.

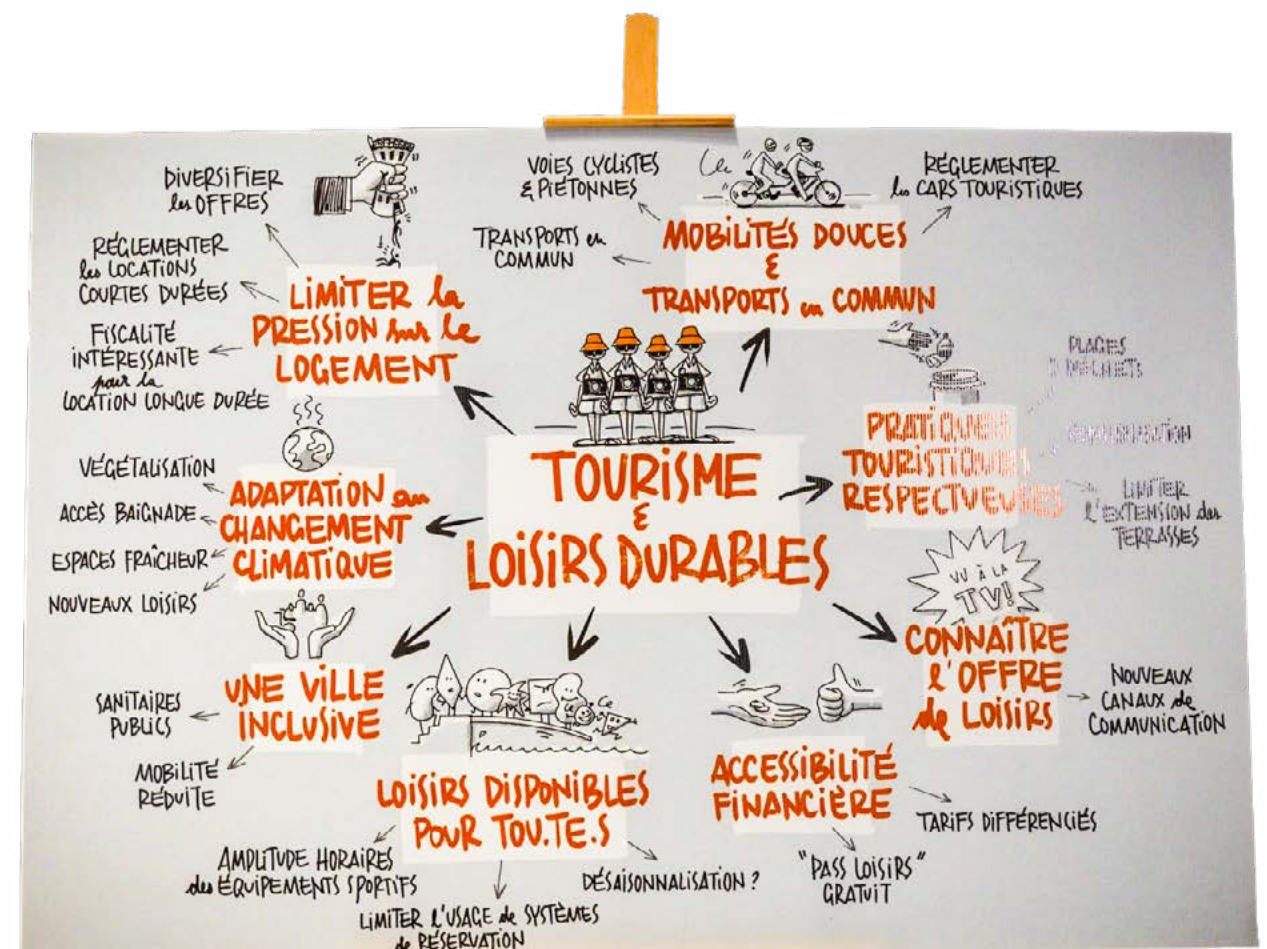
Le cortège des transition sillonne les quartiers

La Cité de l'agriculture organise le Cortège des Transitions dans différents quartiers de Marseille, pour la majorité Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Cet événement, soutenu par la Ville de Marseille, a pour vocation de sensibiliser les habitants des QPV aux transitions écologiques, sociales et alimentaires, tisser du lien social, valoriser les actions locales existantes et favoriser, grâce au village associatif, les rencontres avec d'autres structures de différents arrondissements marseillais afin de créer de nouvelles passerelles.

L'objectif du Cortège des Transitions est de permettre des temps festifs, invitant les habitants à dialoguer, apprendre, jouer, manger, s'engager et découvrir les initiatives et projets engagés pour la transition écologique des différents quartiers de la ville.

En 2024, le 3^e Cortège des Transitions s'est arrêté en octobre à La Viste (15^e arr.), et en novembre au parc Montgolfier (14^e arr.).



À travers les actions présentées dans cette partie, la Ville de Marseille agit sur les Objectifs de Développement Durable suivants :



MARSEILLE S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La crise écologique entraîne déjà des événements extrêmes et des bouleversements qui menacent notre sécurité et nos besoins de première nécessité. S'adapter est essentiel pour protéger nos vies, nos infrastructures et nos écosystèmes des impacts inévitables, renforcer notre résilience collective et réduire les coûts économiques, environnementaux et sociaux sur le long terme. Pour cela, la Ville de Marseille développe une stratégie urbaine intégrée, visant à s'adapter au changement climatique, en renforçant la résilience de son territoire, en améliorant la qualité de vie des habitants et en protégeant les écosystèmes terrestres et marins.





L'EAU ET LA FRAÎCHEUR EN VILLE

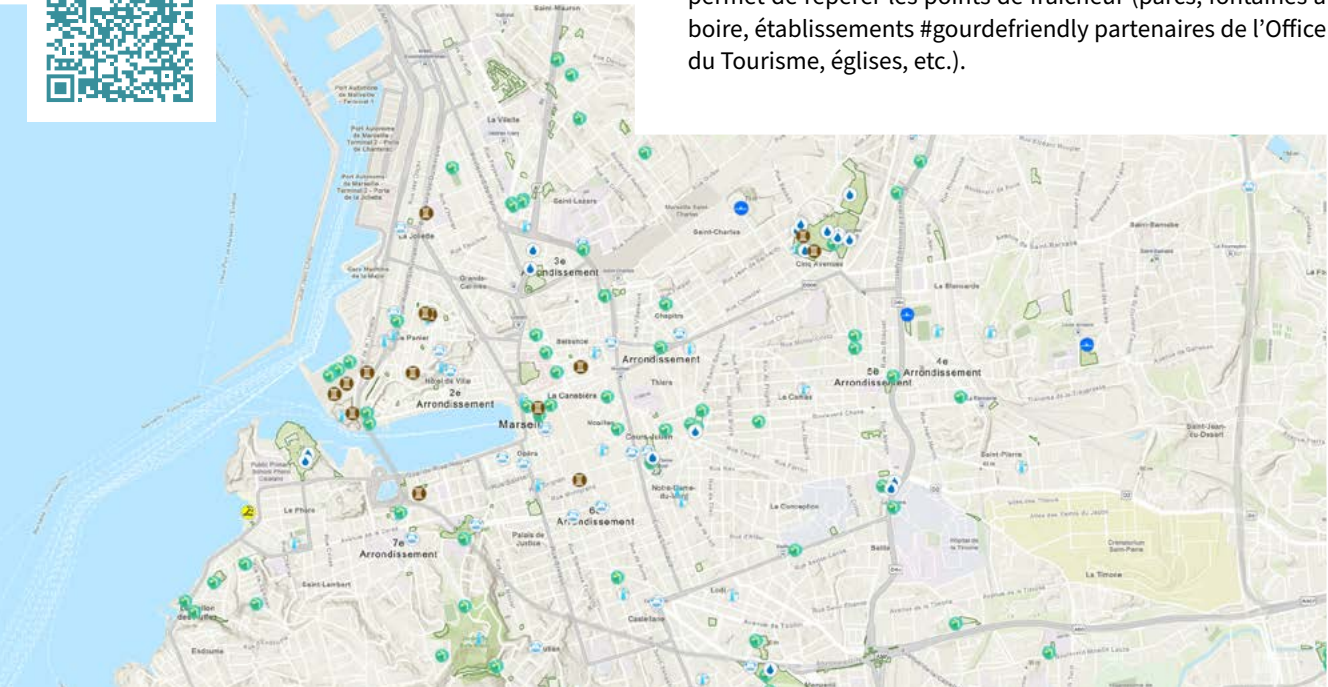
La Ville de Marseille renforce sa gestion des vagues de chaleur en élargissant l'accès aux lieux ombragés et zones de fraîcheur. La préservation de l'eau est également un objectif primordial pour réduire les effets d'îlots de chaleur urbains.

L'actualisation de la carte interactive « Zones de fraîcheur »

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de santé publique et suivant les prescriptions sanitaires, la Ville de Marseille s'est engagée à déterminer et suivre les lieux collectifs réfrigérés proposés à la population Marseillaise en cas de canicule.

La Ville de Marseille a lancé en juin 2023 une première carte interactive intitulée « Zones de fraîcheur ». Cette carte recense et identifie les endroits naturellement frais ou rafraîchis, les points d'eau tels que les fontaines, les brumisateurs et les jeux d'eau répartis dans l'espace public, accessibles au public lors des périodes de chaleur.

En 2024, cette carte a été enrichie pour offrir aux résidents et aux visiteurs une nouvelle façon de découvrir la ville. En plus d'améliorer l'expérience d'usage, cette version peut intégrer désormais les contributions des usagers, permettant ainsi une collaboration active entre la Ville et les habitants pour localiser et partager des zones de fraîcheur supplémentaires, y compris des parcours frais.



Des parcours fraîcheur en été avec le projet européen « Cool Noons »

La Ville de Marseille conduit le projet « Cool Noons » depuis janvier 2024, avec l'aide et les financements de l'Europe. Lauréat du programme européen « Interreg Euro-MED » pour la Mission « Améliorer le tourisme durable », ce projet témoigne de l'engagement de la Ville de Marseille à œuvrer au quotidien pour s'adapter au changement climatique, atténuer l'impact de l'augmentation des vagues de chaleur en été et répondre aux enjeux de transition écologique en milieu urbain.

La Ville de Marseille a proposé dans ce cadre, pendant l'été 2024, deux parcours de fraîcheur aux touristes et résidents : du Mucem au Palais Longchamp et du Vieux-Port à la Marina Olympique. Ces parcours sont optimisés dans la mesure du possible pour emprunter des rues ombragées et une carte permet de repérer les points de fraîcheur (parcs, fontaines à boire, établissements #gourdefriendly partenaires de l'Office du Tourisme, églises, etc.).



Une gestion de l'eau maîtrisée

Le plan de Sobriété « eau » adopté par la Ville de Marseille en 2022 a pour objectif de diminuer sa consommation d'eau de 30 % à horizon 2030. À travers les 5 axes du plan, la Ville affirme son souhait de mieux gérer l'eau dans les parcs et jardins et dans les projets d'aménagement, par exemple en désimperméabilisant les cours d'écoles et les espaces publics afin de permettre l'infiltration des eaux dans les sols. En 2024, les actions de la Ville se sont donc poursuivies :

- Déploiement du dispositif d'arrosage connecté avec un résultat de près de 50 % d'économie d'eau sur la pratique d'arrosage, et près de 20 % d'économie sur la gestion de fuite en deux ans ; à terme, fin 2026, 100 % des parcs seront équipés ;
- Gestion de l'eau en circuit fermé dans les fontaines ornementales, bassins et canaux des parcs et jardins ;
- Économie d'eau à travers le choix d'essences végétales adaptées au climat méditerranéen dans le cadre du Plan Arbres ;
- Augmentation de la part de nature dans les espaces publics urbains afin de réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de favoriser l'infiltration des eaux pluviales ;
- Mise en place d'arrosages différenciés pour offrir une meilleure résistance face aux épisodes de sécheresse. Un système d'arrosage par submersion a par exemple été mis en place dans les jardins Mélizan, Rouet et dans le parc Bagatelle (8^e arr.).
- Poursuite du déploiement des fontaines à boire.
- Remise en eau des fontaines monumentales arrêtées pour des problèmes techniques, après les avoir mises en circuit fermé. Derniers exemples en date : la fontaine des Danaïdes (4^e arr.) et la Fontaine de la place Castellane (6^e arr.).

Depuis 2023, les vidanges des piscines publiques sont planifiées afin de préserver les ressources naturelles pendant les périodes identifiées de sécheresse.

Marseille lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « +fraîcheur »

La Ville est lauréate de l'AMI « Le + fraîcheur, lutter contre la surchauffe urbaine en secteur patrimonial », qui vise à soutenir l'émergence de projets d'aménagement innovants en faveur de l'adaptation des centres-villes historiques face aux effets du changement climatique. Elle a choisi les rues Caisserie et Sainte qui feront l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre portant sur le « paysage et le climat de la rue ». Ces études intégreront les façades des immeubles et les espaces publics (voies et places). Ainsi les aménagements à concevoir et planifier intégreront l'amélioration du confort hygrothermique et la qualité de l'air dans l'espace public. Implicitement, ce confort thermique de la rue profitera au confort d'été des habitations, commerces, bureaux et établissements recevant du public.



LA NATURE AU CŒUR DE LA VILLE

Pour renforcer sa résilience climatique, la Ville de Marseille développe la renaturation et la désimperméabilisation de ses espaces publics. Grâce à la création d'espaces verts, à la régénération des sols des parcs et jardins, à l'installation de jardinières, la Ville développe une trame verte citadine.

La réactivation du cycle de l'eau et des sols

Les précipitations s'accumulent sur des territoires urbanisés où l'eau ne peut s'infiltrer en raison de la artificialisation (bitume et béton), accentuant les phénomènes d'inondations. La Ville de Marseille poursuit une stratégie de désimperméabilisation et de renaturation des espaces publics, des parcs et jardins, mais aussi des équipements municipaux tels que les cours d'écoles, les équipements sportifs, afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie, de régénérer les sols, de favoriser la biodiversité, d'apporter ombrage et fraîcheur aux usagers. À titre d'exemple, en 2024 :

- Dans l'esprit du Plan Écoles, plusieurs cours de crèches ont été désimperméabilisés dans le cadre des programmes test en lien avec les exigences particulières liées à la Petite Enfance ;
- Le plateau sportif Belle Vue-Vaillant (3^e arr.) a fait l'objet d'une rénovation incluant la désimperméabilisation de 350 m² de sol, la plantation de 56 arbres et arbustes, la création d'un jardin de pluie et de bassins d'infiltration mais aussi la mise en place d'une ombrière pour améliorer le confort des usagers ;
- Plusieurs Centre Municipaux d'Animation (CMA) ont fait l'objet de désimperméabilisation et replantations, tel que celui de Sainte-Anne (8^e arr.).

Le PLUi s'adapte au changement climatique

En 2023, la Ville de Marseille a contribué à l'élaboration de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique « Nature en Ville – Résilience – Santé » dans le cadre de la Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), notamment en proposant d'enrichir l'OAP par un ensemble de Solutions fondées sur la Nature (SfN) visant à garantir la résilience de la ville face au changement climatique. Enfin, en cohérence avec le projet de SCoT et dans le cadre de la 4^e modification du PLUi dont l'approbation est prévue fin 2025, la Ville contribue à l'élaboration d'une OAP « Garlaban Calanques » dont le but est l'identification de trames vertes et bleues et de favoriser leur protection.





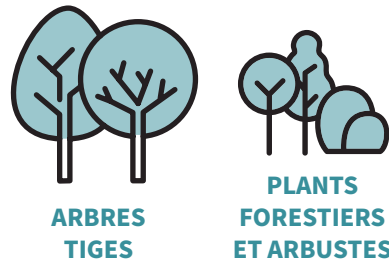
Marseille s'adapte au changement climatique

L'influence des projets de renaturation sur la vie dans les sols

Pour comprendre quelles sont les opérations de renaturation qui ont un effet positif sur la biodiversité des sols, une étude réalisée par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité (IMBE), missionné par la Ville de Marseille, est en cours: 27 parcs de la Ville de Marseille ont été étudiés. En effet, la biodiversité du sol est utilisée comme un bio-indicateur de sa qualité et peut aider à comprendre l'impact de nos pratiques sur le sol. Le sol vivant est essentiel pour espérer réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain ainsi que le risque inondation. Les résultats préliminaires de cette étude montrent que les sols laissés à nu (sans végétation ni feuilles mortes pour le couvrir) voient leur biodiversité significativement amoindrie. Les différences de communautés d'organismes des sols entre les parcs labellisés Écojardins et les autres parcs de la ville ont également été étudiées: les parcs qui bénéficient de l'Écolabel abritent une plus grande diversité d'organismes que les autres parcs. Mais c'est aussi un résultat que l'on retrouve lorsque les parcs de différentes tailles sont comparés: les parcs les plus grands ont une abondance et une diversité d'organismes plus élevées que les parcs de plus petite taille (souvent en centre urbain dense). Les effets des projets de désimperméabilisation sur la biodiversité du sol sont également étudiés par l'IMBE afin de comprendre comment les organismes du sol peuvent recoloniser ses espaces récemment descellés. Les techniques de désimperméabilisation sont diverses et il est important de comprendre lesquelles sont les plus bénéfiques à une biodiversité de qualité pour améliorer les projets futurs.

Le Plan Arbres

La préservation et l'accroissement du patrimoine arboré est une priorité pour la Ville de Marseille en tant que réponse concrète aux effets du changement climatique. Planter des arbres aide à lutter contre le réchauffement climatique en absorbant le CO₂, rafraîchissant l'air et favorisant la biodiversité. Ils améliorent aussi la qualité des sols et produisent de l'oxygène bénéfique pour tous. Afin de concrétiser cet objectif, le Conseil Municipal a adopté en 2023 un Plan Arbres visant à planter à l'horizon 2029, 300 000 arbustes et plants forestiers et 8 000 arbres adultes, sur les sites en déficit de végétation ou sur des sites pouvant en supporter davantage. En 2023, ce sont près de 1 200 arbres adultes et 14 000 arbustes et plants forestiers qui ont été plantés. En 2024, le rythme s'intensifie avec plus de 1 200 arbres adultes et 68 000 arbustes et plants forestiers plantés.



	ARBRES TIGES	PLANTS FORESTIERS ET ARBUSTES
2020	129	500
2021	550	6 036
2022	356	4 000
2023	1 167	13 755
2024	1 244	68 404
TOTAL	96 141	

Le Plan Arbres a également fixé l'objectif de couvrir 30% des surfaces occupées par des établissements municipaux. En 2024, la Ville en est à 23% de couverture. Parallèlement aux plantations nouvelles, la Ville veille à l'entretien de son patrimoine arboré: lutte contre les bio-agresseurs des arbres, suivi des ravageurs, taille raisonnée des arbres en port libre ou semi-libre pour augmenter la canopée, tonte des prairies, fauche et taille des arbustes selon un calendrier d'entretien, etc. La Ville cherche à améliorer dans les années à venir la connaissance et la gestion de son patrimoine arboré à l'aide d'outils adaptés dont la cartographie par satellite, le géo référencement des arbres, etc.

Le dispositif « Rue jardin »

Mis en place fin 2022 par la Ville de Marseille, le dispositif « Rue jardin » se poursuit, accompagné de la charte de végétalisation de l'espace public. Il permet aux particuliers d'occuper temporairement et gratuitement l'espace public par l'installation de plantes, tout en respectant les règles de sécurité, d'usage et de partage des voies publiques par les autres usagers. En 2023, 34 demandes d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) avaient été accordées. En 2024, 24 AOT ont été délivrées au moment de la rédaction de ce rapport. Au total, ce sont 185 AOT qui ont été délivrées depuis 2020.



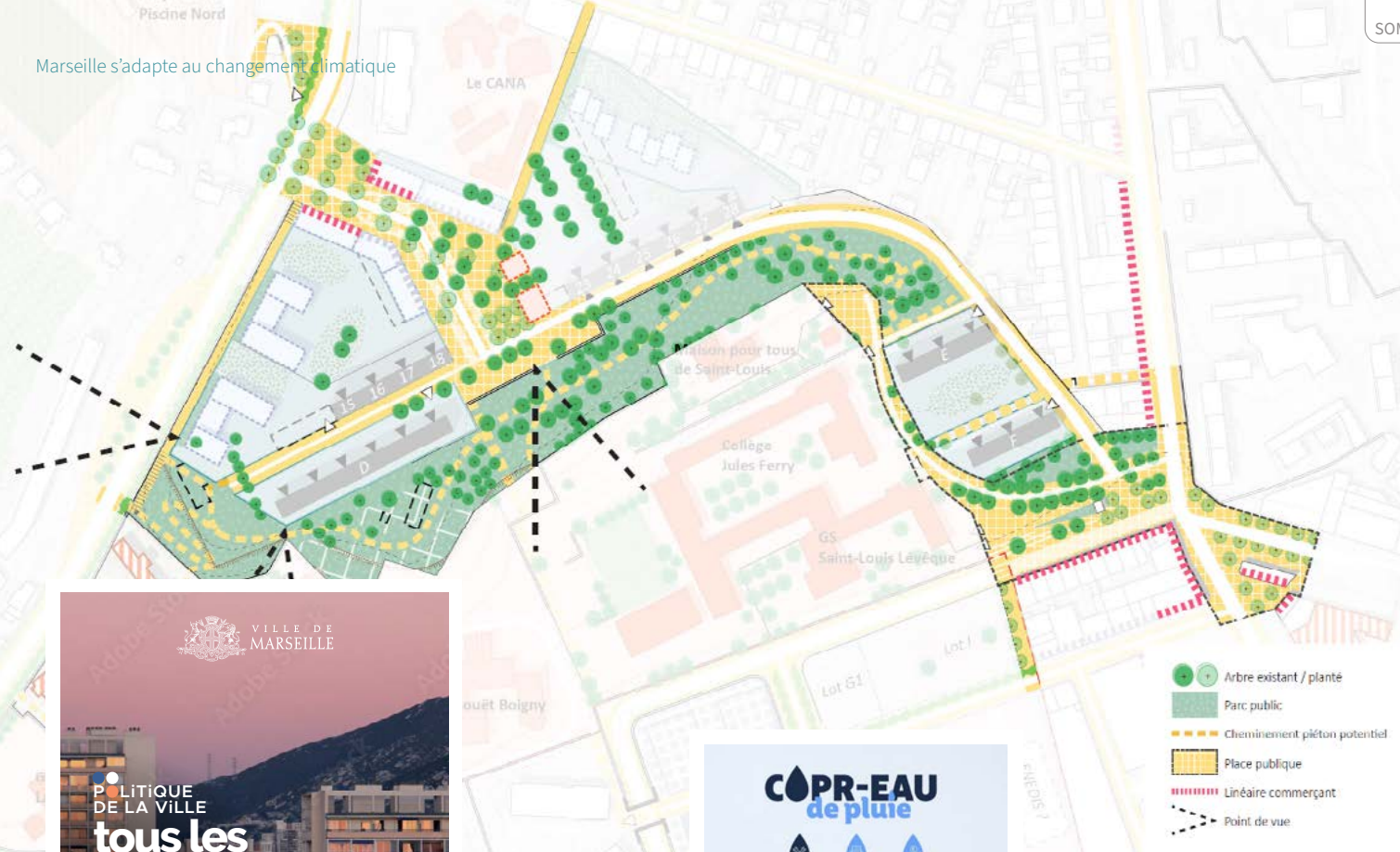
Marseille lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartiers Résilients » de l'ANRU

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu la candidature commune de la Ville de Marseille et de MAMP dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « Quartiers Résilients ». Plusieurs opérations marseillaises de renouvellement urbain mettant en avant la cohésion sociale, la lutte contre le changement climatique et le retour de la nature en ville sont prévues:

- La création du parc Belvédère de Campagne Lévêque, qui doit permettre la désartificialisation de 7 000 m², la réduction des effets d'îlot de chaleur urbain et le développement d'une trame verte à l'échelle du territoire (parcs de la Calade, Séon et ruisseau des Aigalades) qui laissera la part belle aux mobilités douces (coût du projet: 2,7 M€ avec 1,1 M€ de subventions ANRU);
 - La végétalisation des cours des écoles Saint-André-Barnier et Bricarde avec la renaturation des espaces extérieurs et la création de jardins (coût du projet: 1,9 M€ avec 600 K€ de subventions ANRU);
 - L'aménagement des espaces publics du quartier de La Cabucelle (projet également lauréat de l'AMI « Urbanisme Favorable à la Santé »), qui prévoit la reconstitution d'une trame arborée de rues, de places et de squares avec un travail sur la désimperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales (coût du projet: 5 M€ avec 2 M€ de subventions de l'ANRU dont 1 M€ au titre de « Quartiers Résilients »).
- Au total, cette programmation devrait mobiliser un montant de 3,54 M€ de subventions au titre de « Quartiers Résilients ».



Marseille s'adapte au changement climatique



Les enjeux environnementaux dans le Contrat de Ville « Quartiers 2030 »

L'année 2024 a été marquée par l'élaboration du nouveau Contrat de Ville, Quartiers 2030, contrat unique de référence entre l'État, la Métropole Aix Marseille Provence (MAMP) et la Ville au profit des 41 quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Il est destiné à réduire les écarts de développement et à restaurer l'égalité républicaine au sein des QPV, et définit les orientations communes en matière de politiques publiques menées au sein des quartiers pour la période 2024-2030.

Considérant que les QPV marseillais sont particulièrement exposés (manque d'espaces verts et d'îlot de fraîcheur, forte exposition aux pollutions atmosphériques liées aux transports, exposition au bruit, etc.), la Ville a inscrit des objectifs visant à réduire l'exposition aux risques des habitants.

- Réduire les impacts de l'environnement urbain sur la santé ;
- Contribuer à un aménagement et une animation de l'espace public en intégrant les enjeux de transition écologique (végétalisation, désimperméabilisation, etc.).



Le projet COPR'EAU de Pluie

Au-delà des espaces et équipements publics, la désimperméabilisation et la renaturation sont aussi encouragées dans les espaces privés (copropriétés, ensembles d'habitat social, zones d'activités, etc.).

80% de la surface urbanisée de la ville est constituée de propriétés privées. Selon le taux du renouvellement urbain, seule 20% de la surface sera renouvelée d'ici 2050. Le bâti privé existant aujourd'hui représentera alors environ 60% de la surface de la ville en 2050. Les copropriétés comportent un fort potentiel de « reperméabilisation » : lancer une dynamique de mobilisation auprès de ces acteurs pour adapter les copropriétés privées au changement climatique est donc essentiel. La Ville est lauréate de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau : « Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau » en partenariat avec L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Marseille Métropole. Le projet « COPR'EAU DE PLUIE » lancé en septembre 2024, permet d'accompagner sur 4 ans, 10 à 15 copropriétés dans des études et travaux (faisabilité, obtention des aides, etc.) pour l'amélioration de leur bien immobilier.

SOMMAIRE



LES PARCS, JARDINS ET SQUARES

Le patrimoine des espaces verts de la Ville de Marseille recouvre plus de 700 ha. Ces poumons verts contribuent aussi à la création de corridors biologiques, et assurent l'installation et la pérennisation en zone urbaine d'une faune et d'une flore, essentiels pour notre cadre de vie. Depuis 2020, la Ville a déjà créé ou rénové 26 grands parcs et 28 squares.

La gestion et l'entretien des parcs et jardins

Entretien et renaturer les parcs et jardins renforce la résilience face à la crise climatique en réduisant les îlots de chaleur, en améliorant la gestion des eaux pluviales et en préservant la biodiversité. Ces espaces verts contribuent également au bien-être des habitants en offrant des lieux de détente et d'activité physique, réduisant ainsi le stress et augmentant la qualité de vie.

L'entretien durable des parcs et des jardins implique de constituer et de planifier une trajectoire d'évolution de la végétation à long terme. Cela passe par différentes actions :

- La poursuite du déploiement du Label ÉcoJardin dans les grands parcs, l'application du guide de gestion écologique, l'expérimentation d'un marché de jardinage écologique ;
- La planification des interventions lourdes de remise en état des parcs avec les jardiniers en formalisant des plans d'intervention pluriannuels comme au parc Bortoli (8^e arr.) ;
- L'entretien des parcs et jardins défini selon l'analyse des trajectoires d'évolutions historiques et la composition paysagère de référence, en mettant en place des plans de gestion tel que celui du jardin de Magalone (9^e arr.) ou encore celui du Parc Longchamp (4^e arr.) ;
- La rénovation des parcs et des jardins, afin de laisser la nature s'exprimer davantage, tout en accueillant plus de biodiversité et en requalifiant des usages, comme dans le jardin des Goumiers (8^e arr.), de Beausoleil (4^e arr.), de Corinthe (6^e arr.) ;

- L'amélioration de la rédaction des marchés d'entretien pour une prise en compte globale des enjeux de la préservation du vivant dans les jardins pour lesquels l'entretien est externalisé ;
- Le recensement des sites dégradés avec diagnostic paysager et écologique afin d'élaborer une stratégie de renaturation selon un classement des parcs et jardins en fonction de leur état (bon, moyen, ou mauvais) ;
- La surveillance annuelle des arbres dans les grands parcs, expertise arboricole, et audit complémentaire si un risque est identifié (marché expertise arboricole) ;
- La programmation des sites à restaurer travaillée annuellement avec les Mairies de Secteurs.

En appliquant ces principes de gestion et d'entretien aux espaces verts urbains qui relient les parcs et jardins entre eux, la ville travaille également à l'établissement de coulées vertes à travers le tissu urbain, telles que :

- Depuis le terrain du Bois sacré jusqu'au parc des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie (6^e arr.) ;
- Depuis le jardin Bortoli jusqu'au parc Borély en passant par le grand parc de Bonneveine (8^e arr.), projet mené dans le cadre de Nature for City Life.

À travers ces pratiques, la Ville promeut l'écologie urbaine auprès du grand public. C'est le cas par exemple avec les balades organisées par le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissements (CICA) du 7^e arrondissement, à travers les rues et jardins du quartier, qui visent à renforcer le lien entre les habitants et leur environnement tout en soutenant une approche durable de la gestion des espaces publics.

La renaturation du Parc Longchamp engagée

Au terme d'une large concertation citoyenne qui aura duré près d'un an et demi, et mobilisé plus de 2 000 personnes, le plan de réhabilitation global du parc Longchamp (4^e arr.) est entré dans sa phase opérationnelle au début de l'année.

En mars 2024, la Ville a réuni une dernière fois les habitants et usagers pour détailler le calendrier du projet, après leur avoir déjà présenté un état des lieux historique, une analyse critique de la situation actuelle, ainsi que le scénario envisagé. L'entrée monumentale du parc a été renaturée au printemps, avec la plantation d'arbres sur les lisières et de massifs fleuris sur les « haricots » qui bordent la fontaine centrale.

À l'arrière du monument, sur le « grand plateau », la renaturation s'étalera sur toute la fin de l'année 2024 : arbres, arbrisseaux et bosquets disparus seront replantés, et viendront compléter les sujets anciens en place.

Des essences locales adaptées au climat seront utilisées tout au long du chantier, tel que prévu au Plan Arbres, elles viendront compléter la trentaine d'arbres remarquables déjà existants. Le tout sera complété pour créer des bosquets et massifs de fleurs, elles aussi locales. À la fin du projet, il est envisagé 23 000 m² de surface végétalisée et renaturée et 3 700 m² de pelouses et prairies.

Depuis le début de l'année 2024, environ 100 arbres et 8 000 arbustes et plants forestiers ont été plantés sur la

partie monumentale ; d'ici fin 2024-début 2025 ces chiffres devraient être portés à 130 arbres et 30 000 arbustes environ. La renaturation de la partie basse, du côté de l'ancien jardin zoologique, interviendra d'ici le début de l'année 2026 et sera accompagnée de l'installation de jardins partagés en lieu et place de l'actuel parking, rue Jeanne Jugan. La création d'un relais-nature autour de la chapelle Buffon est envisagée pour 2027.

Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2028 de sorte que le parc reste ouvert pour tous. À l'issue des travaux, le parc devrait retrouver son label « Jardin Remarquable » mais également obtenir le label « Eco Jardin ».



La poursuite des projets de renaturation et de création des squares, jardins et grands parcs urbains

Depuis 2020, la Ville choisit la renaturation, c'est-à-dire une gestion écologique des espaces verts, pour se rapprocher le plus possible des paysages naturels locaux, avec :

- Une préférence pour des espèces végétales méditerranéennes (garrigue, chênes verts, pins d'Alep, etc.) ;
- La reproduction de leur milieu naturel (où elles sont plantées et comment elles interagissent).

La stratégie est donc de rénover les parcs et jardins anciens afin de laisser la nature s'exprimer davantage, pour accueillir plus de biodiversité et requalifier les usages.

La renaturation et la désimperméabilisation permettent de transformer les espaces verts dégradés en véritables atouts écologiques et paysagers pour la ville, tout en les rendant plus résistants aux futures perturbations et en garantissant une meilleure adaptation à la crise climatique.

En 2024, plusieurs projets ont été menés sur les squares et jardins pour une superficie totale de renaturation de plus de 1,7 ha :

- Square du Baignoir (1^{er} arr.) ;
- Jardin Mattei et Jardin Guigou (3^e arr.) ;
- Jardin des Reinettes et Jardin Valbelle (8^e arr.) ;
- Jardin le Sphinx (13^e arr.) ;
- Jardin du Vallon des Tuves (15^e arr.).

En moyenne, ce sont 4 à 5 jardins de secteur qui sont restaurés par an, soit 5 ha depuis 2020 et 2,5 ha à venir d'ici 2025.

Concernant les parcs, en 2024 Marseille a rajouté à son patrimoine la 1^{re} partie du Parc Bougainville (3^e arr.), le parc des Sœurs Franciscaines (6^e arr.), la plaine des sports et de loisirs (14^e arr.), le parc ludico-sportif de Solidarité et le parc de la Savine (15^e arr.).

Avec l'ouverture du parc de l'Annonciade prévu en 2026 (15^e arr.), Marseille comptera 12,5 ha de nature supplémentaires, auxquels s'ajouteront 2 ha dans le parc de Bougainville en 2027 et 15 ha avec le futur parc des Aygalades (15^e arr.) à horizon 2031.



La renaturation citoyenne des parcs et jardins

Impliquer les citoyens dans la renaturation des espaces verts renforce leur sensibilisation aux enjeux climatiques et favorise des comportements écologiques durables, contribuant ainsi à une adaptation collective et résiliente face au changement climatique.

La Ville a délibéré, dans le cadre du Plan Arbres, pour permettre aux citoyens de participer à la plantation d'arbres auprès des services de la Ville, à l'aide du dispositif « renaturation citoyenne des parcs et jardins » qui a été ouvert à 23 parcs.

Dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2023, 5 associations ont été retenues par un jury composé d'élus et techniciens.

Des opérations de plantation citoyenne sont en préparation dans 6 parcs des 8^e, 13^e et 14^e arrondissements ; elles font l'objet de réunions de coordination entre les associations et les techniciens. D'ores et déjà, 200 personnes ont participé en mai 2024 aux plantations organisées dans le parc de la Mathilde (9^e arr.).



L'ouverture du parc des Sœurs Franciscaines

Le parc des Sœurs Franciscaines (6^e arr.), d'une superficie de 1,1 ha a fait l'objet d'importants travaux en 2023 : plantations d'arbres (dont des fruitiers), création d'un jardin partagé, d'aires de jeux, installation de fontaines et de mobilier urbain, réhabilitation d'une entrée existante permettant d'offrir un 3^e accès à ce parc traversant.

Ce poumon vert au cœur du quartier Vauban a rouvert ses portes le 17 février 2024.

Il regroupe différentes fonctions : parc public de proximité, traversée inter-quartier, espace de vie artistique et culturel, jardins partagés et aire de jeux. Il a été composé autour de 5 thématiques : la pinède, le jardin de la Chapelle, les terrasses cultivées, les bosquets et le verger.



L'ouverture du parc Bougainville

D'une surface de 2 ha, le parc Bougainville (3^e arr.), jouxte le métro Bougainville, les Docks Libres, la cité Bellevue, le quartier des Crottes et le parc habité d'Arenc. La première partie a été ouverte et inaugurée en février 2024, à la suite d'un grand projet de renaturation d'un vaste site de friche industrielle polluée dans un secteur ultra-bétonné.

Conçu par Euroméditerranée, ce nouveau parc, désormais géré par la Ville de Marseille, permet aux Marseillais de :

- Retrouver de la nature en ville : 646 arbres ont été plantés ainsi que 15088 arbustes et 2756 plantes vivaces représentant une palette essentiellement méditerranéenne ou adaptée au climat ;

- Profiter d'un espace de promenade et de jeux ;

- Bénéficier d'un jardin partagé.

Inclus dans ce parc, 2 structures sont des marqueurs forts de l'identité du site :

- Un relais-nature a été construit près de l'entrée principale pour sensibiliser le grand public et en particulier les plus jeunes à la nature ;

- La structure métallique de l'ancienne fourrière, qui trône au centre du parc et devrait servir de halle et d'ombrière pour divers événements et spectacles.

Le parc Bougainville constitue la première étape d'un projet plus vaste de renaturation urbaine des quartiers Nord de Marseille. À terme, le parc s'agrandira de 2 ha supplémentaires, après la 2^e phase de travaux, qui doit débuter en 2025 et se terminer en 2027. Une coulée verte s'étendra alors sur 20 ha, remontant sur l'ancien terminal ferroviaire du Canet jusqu'à Gèze. Le parc du ruisseau des Aygalades, qui doit remettre le cours d'eau en surface et le renaturer sur 200 m, est prévu pour 2030.



L'ouverture du parc de la Plaine des sports

En juillet 2024, la Ville a ouvert au public la Plaine des sports et des loisirs (14^e arr.), un parc de plus de 2 ha jouxtant les quartiers de la Busserine, Picon, la Benausse, Font-Vert.

Le projet a été conçu avec le soutien de l'ANRU, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille, et initié en tant qu'accompagnement des ouvrages de la L2.

Le parc offre aux habitants un espace de verdure et de fraîcheur et dispose d'espaces sportifs (espace de glisse et city-stade), d'un espace fitness (aggrès sportifs), de jeux pour enfants, de brumisateurs, d'un parcours santé, d'un parc canin, d'un parcours trottrinettes, de jeux d'eau, ainsi que d'une « scène urbaine » avec des gradins. Des animations, projections de films et diverses activités pédagogiques, sportives et culturelles y sont organisées par la Ville et par les associations locales.



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La ville de Marseille s'engage pour la biodiversité en mettant en place une série d'actions et de programmes, appuyée par les savoirs faire de ses services et de ses partenaires, ainsi que par les sciences participatives.

La Stratégie Locale partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine

Réalisée avec l'appui et l'ingénierie du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la Stratégie Locale partenariale en faveur de la Biodiversité terrestre et marine (SLB) a été adoptée par délibération du Conseil municipal en février 2021. Depuis cette date, les comités de pilotage se réunissent selon une fréquence annuelle. Cette stratégie guide l'action municipale dans ses domaines de compétences et propose un cadre pour l'ensemble des partenaires de Marseille. L'animation de la stratégie permet l'émergence d'actions transversales et renforce le partage entre les différentes directions de la Ville concernées et les partenaires externes.

Quelques actions concrètes réalisées en 2024 :

Préserver, renforcer ou rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités

Poursuite du processus de valorisation des Friches Urbaines Naturelles (FUN) engagé en 2023 ; développement de partenariats scientifiques et associatifs ; co-organisation avec l'ARBE d'une séquence du Biodiv'Tour 2024.

Développer une culture de la nature à Marseille

Participation au City Nature Challenge 2024 ; accompagnement des associations dans leurs démarches d'animation grand public ; participation à la 16^e édition du Jour de la nuit le 12 octobre 2024 sur la découverte et la sensibilisation à la biodiversité nocturne.

Améliorer les connaissances en matière de biodiversité locale

Réalisation d'une cartographie du végétal sur la totalité du territoire communal ; réalisation de diagnostics écologiques sur des terrains municipaux ; mise en place d'un protocole de mesure de la biodiversité par comptabilisation des espèces de papillons (Propage).



L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel et les partenariats

La cartographie du couvert végétal est cruciale pour évaluer et préserver la biodiversité urbaine, tout en optimisant la gestion des ressources naturelles et la résilience face aux crises écologiques. Cet outil stratégique guide la planification urbaine durable à Marseille, permettant ainsi de concevoir une ville plus agréable à vivre et mieux préparée aux défis environnementaux.

Une cartographie est en cours de réalisation, avec un rendu prévu fin 2024-début 2025. La réalisation de cette carte s'appuie sur de la photo-interprétation satellitaire et des vérifications sur le terrain pour stabiliser le modèle. Cette cartographie sera très utile pour compléter la cartographie des continuités végétales concrétisée en 2024 par un important travail en régie, puis travailler dans un second temps sur la restauration des continuités écologiques disparues et la fonctionnalité de celles encore existantes.

La Ville a mis en place ou renforcé des partenariats pour une meilleure connaissance de la biodiversité, avec par exemple :

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), pour faire des observations naturalistes dans les parcs ;
- Le Laboratoire Population Environnement et Développement (LPED), pour une meilleure connaissance de la flore et de la faune dans les parcs et jardins ainsi que dans les FUN. Ce partenariat a mis au jour la singularité de ces friches urbaines et le rôle fonctionnel qu'elles jouent dans la préservation de la biodiversité méditerranéenne ;
- L'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE) pour analyser l'impact du changement climatique sur la biodiversité dans les espaces naturels municipaux ;
- La Société forestière pour expérimenter le label Bas Carbone ;

- L'École des Mines-Paris dans le cadre d'un atelier d'étudiants portant sur les enjeux du solaire et de la nature en ville ;

- L'Association GERM, pour expérimenter des modes de gestion différenciée des FUN.

La Ville prépare un nouveau partenariat avec la LPO, en vue de développer des actions d'observation de la biodiversité locale, de formation des agents de la Ville et d'animations grand public au niveau FUN.

- Enfin, la Ville poursuit son partenariat avec l'UICN autour de deux axes de travail :

- l'axe local et national, via notamment la participation au groupe technique de travail « Collectivités et Biodiversité », la valorisation des politiques communales de la biodiversité et des initiatives innovantes, le déploiement du programme « One Health - Une seule santé ».

- l'axe international, avec notamment l'identification de bonnes pratiques en matière de biodiversité réalisées par des collectivités territoriales étrangères notamment du bassin méditerranéen.

Le prochain Congrès mondial de la Nature se tiendra en octobre 2025, à Abu Dhabi. Ce congrès fera suite à celui organisé à Marseille en 2021, durant lequel la reconnaissance internationale de l'action des autorités locales a été entérinée au travers du Manifeste de Marseille et de la création de la nouvelle catégorie de membres « autorités infranationales ». La Ville de Marseille participe, d'ores et déjà, à la préparation de motions et recommandations du Comité Français de l'UICN en vue de répondre à l'engagement de ses membres d'inverser la perte de biodiversité avant 2030.

Les sciences participatives au service de la biodiversité

Dans le cadre de la SLB, la Ville de Marseille ambitionne de développer une culture de la nature et d'améliorer les connaissances en matière de biodiversité locale.

Le City Nature Challenge (CNC) est un défi mondial pour cartographier la nature autour de nous, faire découvrir la biodiversité terrestre et marine et faire progresser la science.

Cette année, du 24 au 29 avril, Marseille s'est lancée dans l'aventure en partenariat avec Aix-Marseille Université (AMU) et des acteurs associatifs, aux côtés de 500 autres grandes villes dans le monde.

Les modalités de participation étaient simples et ludiques. Il suffisait de télécharger l'application iNaturalist sur son smartphone puis de photographier et poster les espèces observées dans toute la Ville, mais aussi en plongée sous-marine dans la baie de Marseille.

L'objectif était de collecter en 4 jours le plus d'observations possibles.

La restitution des résultats s'est déroulée au Muséum d'Histoire naturelle le 23 mai en présence de l'AMU et des

partenaires de la Ville. Avec plus de 7000 observations recensées, 1300 espèces différentes validées, dont 30% d'espèces marines, Marseille se hisse au 1^{er} rang des collectivités françaises participantes et à la 83^e place du classement mondial, devant Tokyo et Sydney.

La Ville de Marseille donne rendez-vous aux Marseillais du 25 au 28 avril 2025 pour une nouvelle édition avec l'objectif de franchir la barre des 10000 observations citoyennes pour la connaissance et la préservation durable de la biodiversité !



Une production horticole adaptée grâce aux pépinières municipales

La Ville de Marseille dispose de ses propres pépinières : **La Fresnaie (22 ha) et la Pommeraie (6 ha).**

Afin de répondre aux impératifs de gestion écologique d'une ville durable, la pépinière a mis au point une liste de végétaux méditerranéens économes en eau et adaptés au changement climatique, utilisés dans la réalisation de paysages urbains variés. Cette liste sert de base à la mise en production de végétaux destinés à alimenter le Plan Arbres, les jardinières pour la végétalisation du centre-ville et celles des citoyens répondant au dispositif « Rue jardin ».

Ces 2 pépinières produisent notamment chaque année 10 000 plantes vivaces et arbustes de type méditerranéen, 130 arbres, 300 jardinières pour le fleurissement de la ville.

La pépinière de la Pommeraie joue par ailleurs un rôle crucial pour la production d'espèces indigènes destinées aux Calanques mais aussi la classification et la gestion des espèces à protéger.

La protection d'au moins 30% des terres et des mers d'ici 2030

En 2024, dans le cadre de son partenariat avec l'AGAM, la Ville de Marseille a lancé une étude intitulée « 30*30 ».

La réalisation de cette étude s'effectue dans le cadre de l'accord cadre mondial pour la diversité biologique de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15^e réunion de la Convention pour la Diversité Biologique (COP15 CBD) en 2022. La cible 3 souligne la nécessité de disposer de 30% d'espaces protégés et gérés sur le territoire communal d'ici à 2030. La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) ainsi que la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) reprennent cet objectif à toutes les échelles du territoire national.

Au vu de l'état des lieux et des résultats de l'étude qui se terminera fin 2024, différents scénarii seront étudiés en 2025 afin d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux, en explorant les différents types de protection d'espaces naturels/à renaturer situés sur le territoire communal, ou en renforçant les stratégies actuellement développées visant à établir des statuts de protection et/ou des modalités de gestion adaptés.



LES ESPACES NATURELS TERRESTRES

Avec plus de 400 000 observations naturalistes, Marseille dispose d'une biodiversité terrestre et marine extraordinaire : 294 espèces sont protégées au niveau national et 140 à l'échelle régionale.

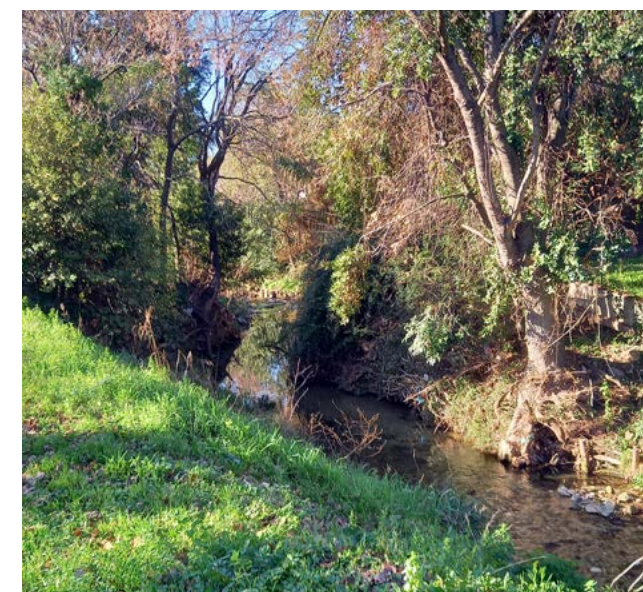
Alors que la ville a fait l'objet d'une intense extension urbaine depuis les années 1970, qui a détruit de nombreux habitats naturels ainsi que leur faune et flore, l'ambition de la Ville est de s'appuyer sur la diversité de ses espaces naturels (littoral, terres agricoles, parcs et jardins, canal et rivière, etc.) pour rétablir les continuités écologiques et préserver les espaces naturels terrestres.

La caractérisation de la trame turquoise du ruisseau du Jarret et la restauration des continuités écologiques dans le secteur

La Ville de Marseille s'est engagée en 2022 dans un projet de restauration de la santé écologique du ruisseau du Jarret et de ses abords, constitutifs de la « trame turquoise » du territoire, de Frais Vallon jusqu'aux piedmonts du massif de l'Étoile.

En 2023, une première étude naturaliste visant à diagnostiquer l'état écologique sur 25 ha a été réalisée. Une seconde étude a démarré en 2024 pour élaborer un plan de gestion écologique du site, intégrant une démarche active de participation citoyenne en prévision des aménagements d'accueil du public à réaliser tout en prenant en compte les enjeux de préservation de la biodiversité.

Cette étude, rendue en 2025, sera suivie de travaux d'aménagements écologiques, qui seront inscrits au prochain Contrat de baie.



Les Friches Urbaines Naturelles municipales

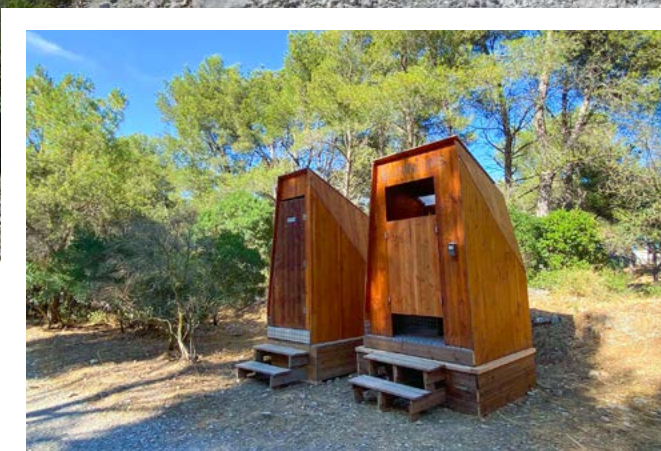
Les Friches Urbaines Naturelles (FUN) sont les terrains municipaux en milieu urbain qu'il convient de préserver en tant que réservoirs de biodiversité, dans l'objectif de maintenir ou de rétablir les continuités écologiques et de leurs fonctionnalités. Ces terrains contribuent à l'émergence d'une ville plus résiliente face aux changements climatiques.

Marseille comptabilise 282 FUN en 2024, soit 153,3 ha de terrain, la plus grande partie ayant vocation à rester sauvage. Parmi ces 282 FUN, 21 sont gérées de manière à préserver voire renforcer la biodiversité locale, en permettant aux espèces de vivre naturellement dans un environnement urbain. Elles représentent 7,5% des FUN et 29% de leur surface totale.

Ces FUN vont bénéficier de plans de gestion différenciée, d'aménagements légers d'accueil du public et d'une signalétique d'information : après l'expérimentation de 2023 sur 2 de ces FUN, 17 de plus ont été équipées de panneaux d'information « d'entrée de FUN » en 2024.

La convention en cours avec le Laboratoire Population Environnement et Développement (LPED) et les étudiants des masters d'écologie urbaine AMU permet une analyse très poussée de la biodiversité sur ces espaces, la Ville de Marseille fait en ce sens figure de précurseur.





La restauration du site de Sugiton

La calanque de Sugiton et son accès sont situés en plein cœur du Parc national des Calanques (PnCal). Ce site est soumis au phénomène d'hyper-fréquentation depuis plusieurs années du fait de sa notoriété d'ordre mondial, l'exposant à un important risque d'érosion portant atteinte aux espèces et habitats naturels.

Après une première opération de canalisation des flux engagée en 2021 en fond de calanque dans le cadre du Programme européen Life Habitats Calanques, une seconde a été engagée en 2023 en partie haute du site (entre le parking de Luminy et le belvédère de Sugiton), avec le même objectif de canalisation des flux tout en apportant des solutions en termes de gestion du ruissellement pluvial et d'accès au belvédère. Cette opération a été inaugurée au printemps 2024.

Une troisième phase d'intervention est en préparation, afin de traiter paysagèrement le col de Sugiton.

Les études de conception de la troisième phase seront rendues courant 2025, pour un démarrage des travaux en 2026, ceux-ci ne pouvant intervenir qu'après une nouvelle consultation publique et uniquement en période hivernale.

Des toilettes sèches aux entrées du Parc national des Calanques

Le Parc national des Calanques connaît une fréquentation très importante qui exerce une forte pression sur les milieux. Ainsi, la question de l'équipement de toilettes est rapidement devenue un enjeu de gestion majeur tant d'un point de vue sanitaire qu'écologique.

Après 3 années d'expérimentation, 8 toilettes sèches ont été positionnées, fin juin 2024, sur différentes entrées du parc pour une durée de trois mois. D'un montant total approchant les 120 K€, cette opération est financée à hauteur de 20% par le Plan France Nation Verte et de 80% par la Ville.

Le bilan montre une forte fréquentation des toilettes (55000 utilisations). Ce programme sera reconduit la saison prochaine avec la volonté d'équiper de nouveaux sites dont des cœurs de calanques.

L'entretien des ouvrages de soutènement et de confortement sur le foncier municipal

L'entretien et les travaux à réaliser sur les ouvrages de soutènement (ODS) et de confortement (ODC) de terrains instables est une obligation réglementaire à laquelle la Ville de Marseille porte une attention spécifique.

En 2024, la Ville a poursuivi les actions d'entretien des ODC, l'auscultation de ceux situés sur les fronts rocheux littoraux, et a procédé au remplacement des ODC du front rocheux municipal Samatan, aux Catalans, qui avait été équipé dans les années 1990. Des écologues sont intervenus sur certains sites, tels que les terrains situés dans le périmètre du Parc national des Calanques.

Depuis 2023, la Ville dispose d'un inventaire et pré-diagnostic des ODS municipaux soutenant des terres sur au moins 2 mètres de hauteur. Les marchés d'études et de travaux nécessaires à leur entretien concilient génie civil et génie écologique, ces ouvrages constituant des supports pour la biodiversité locale. En 2024, une expérimentation donnant une large part aux enjeux de préservation de la biodiversité a été menée au droit de la FUN du Collet des Comtes (12^e arr.).

La Ville a prévu de structurer une équipe d'agents techniques pour assurer le suivi des différentes prestations, en faisant notamment appel à des écologues.



Avant



Après



La renaturation de la grotte Loubière en faveur des chiroptères

Le projet relatif à ce site historique de reproduction et d'hibernation des chiroptères (chauves-souris) est en bonne voie d'avancement avec le démarrage des études en cette fin d'année 2024.

Pour rappel, il s'agit d'une des opérations emblématiques du programme d'actions en faveur de la forêt communale de l'Étoile, approuvé en Conseil municipal d'avril 2022. Son objectif est de permettre la réintroduction des chiroptères qui ont totalement déserté le site depuis de nombreuses années du fait d'activités anthropiques.

Les travaux de renaturation et de restauration des accès et des conditions aérologiques démarreront en 2025, en prévenant le risque de dérangement par l'homme. Sera ensuite mis en place un suivi scientifique de la recolonisation de cette cavité-mère par certaines espèces de chiroptères, ainsi que des actions d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

L'entretien des espaces naturels municipaux

La préservation des espaces naturels en milieu méditerranéen passe principalement par la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.

Malgré le transfert de compétence de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) à MAMP le 1er janvier 2018, la Ville assure la gestion des 2500 ha d'espaces naturels dont elle est propriétaire. Ils constituent près d'1/10^e du territoire communal, et 1/4 de la surface totale de ses espaces naturels.

Les opérations portant sur ce domaine d'activité consistent pour l'essentiel à :

- ▶ Entretien des équipements de gestion (pistes et barrières hors classification DFCI) ;
- ▶ Entretien la végétation aux abords des pistes ;
- ▶ Restaurer et entretenir les éléments de patrimoine vernaculaires (murets, puits, etc.) ;
- ▶ Résorber tout dépôt sauvage immédiatement après constat ou signalement.

À cela s'ajoutent les opérations de mise en conformité des terrains municipaux soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), en contact direct avec les massifs forestiers.



LE LITTORAL ET LE MILIEU MARIN

Marseille développe des actions structurantes pour protéger son littoral, ses plages et ses îles. Elle agit également pour préserver la biodiversité littorale, marine et les écosystèmes.

La prolongation du Contrat de Baie

Véritable outil intégré à l'échelle métropolitaine, le Contrat de Baie permet depuis 2015 de regrouper dans un projet fédérateur l'ensemble des plans d'actions existants afin de répondre aux forts enjeux environnementaux pesant sur littoral. Les acteurs de cette démarche collective œuvrent à améliorer la qualité des eaux de baignade ainsi que les écosystèmes côtiers, pour un montant d'investissement de 226 M€.

Un Contrat de Transition a été mis en place afin de poursuivre la démarche en 2023-2024, avec un engagement financier prévisionnel de 24 M€ et 31 actions prévues sur le territoire de la Ville.

Un nouveau plan d'actions a été lancé au mois de juin 2024 pour la période 2025-2030, dans un nouveau contexte d'adaptation au changement climatique et de gestion de la ressource en eau.

La dépollution du littoral sud

Des résidus industriels du 19^e siècle polluent le littoral des Calanques de Marseille. Appelés «scories», ils affleurent en bord de route, de plage, dans la nature et dans l'eau. La menace de cette pollution a été confirmée au début des années 2000.

Depuis 2020, la Ville accélère la prise en compte de ce dossier par les services de l'Etat en associant les CIQ et associations du littoral sud.

Une vingtaine de sites entre Saména et Callelongue feront l'objet, soit d'une dépollution, soit d'une mise en sécurité, pour un montant investi par la Ville de 2 M€ (montant total 14 M€).

À la demande de la Ville de Marseille, le comité de suivi a été relancé début 2024 et s'est réuni 3 fois (janvier, avril et septembre). Des visites de l'ensemble des sites concernés par la dépollution ont eu lieu à l'automne, ainsi qu'une réunion publique mi-novembre. Les travaux de dépollution du littoral sud se dérouleront sur 4 ans, pendant l'automne et l'hiver, et commenceront en 2025.

Un plan Posidonie à Marseille

Un plan Posidonie a été voté en décembre 2023 et décliné dès 2024 sur 5 ans afin de poursuivre et développer des projets dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de résilience territoriale.

L'écosystème de la posidonie rend **des services écologiques essentiels**, tels que la **séquestration durable de carbone**, la **protection des plages contre l'érosion** où elle s'accumule en banquettes, le rôle de frayère, la production d'oxygène, etc.

Le plan posidonie se décline en 3 défis :

- Études et suivis: suivre l'état des herbiers et des pressions auxquels ils sont soumis ;
- Gestion active: tester de nouvelles méthodes de restauration douce et réaliser des projets de protection contre l'ancrage ;
- Sensibilisation et Communication: transférer, capitaliser les initiatives, les connaissances et les modes de gestion afin de s'inscrire dans des perspectives de développement durable.

Le plan Posidonie répond à la fois à la cible 2 de l'accord cadre mondial Kunming Montréal de la COP15, aux objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, et aux objectifs opérationnels du « Plan d'action pour une Méditerranée Exemple d'ici 2030 » (PAMEx) qui vise à donner une nouvelle impulsion politique pour renforcer la protection de la mer Méditerranée.

La lutte contre l'érosion des plages



Il s'agit de mettre en place une gestion intégrée, résiliente et durable des plages pour lutter contre les effets du changement climatique et la modification du trait de côte.

Le phénomène naturel d'accumulation des feuilles mortes de posidonie sur les plages appelée «banquette» constitue un support de biodiversité et joue un rôle majeur pour en limiter l'érosion. Rempart naturel contre l'assaut des vagues, la banquette est un véritable piège à sédiments: 10 à 100 kg pour 1 m³ de banquette. Source de carbone et de nutriments, elle participe à l'équilibre biogéochimique des écosystèmes littoraux.

La reconstitution de la biodiversité dans le bassin du Roucas Blanc



Le Bassin du Roucas Blanc a été réaménagé pour accueillir les compétitions de voile des JO 2024. Pour cette occasion, 25 000 m³ de sédiments ont été dragués, une digue créée, des passerelles et pontons installés. La Ville de Marseille a exécuté ce chantier dans le meilleur respect possible de l'environnement pour préserver, en particulier, les herbiers de posidonie.

Pour faciliter le retour des différentes espèces halieutiques dans ce bassin qui constitue une zone de protection, **51 nurseries artificielles**, dites «biohuts», ont été implantées sous les pontons et les enrochements de la nouvelle digue. Ces habitats artificiels offrent aux larves et aux très jeunes poissons un environnement favorable à leur développement avant leur intégration à l'écosystème environnant.

Le retour des juvéniles sera suivi pendant 3 ans par l'opérateur retenu par la Ville. Il sera aussi chargé de la formation des agents municipaux qui assureront la pérennité de ces équipements qui pourront être observés par les stagiaires de l'École de Voile ou dans le cadre de projets d'initiation environnementale.



La Gestion de l'Aire Marine Protégée «Îles du Frioul»

L'Aire Marine Protégée (AMP) «Îles du Frioul» mise en place en janvier 2023 est désormais cogérée de manière effective par une convention de gestion équivalente à celle en place sur la partie terrestre de l'archipel, c'est-à-dire via **une convention tripartite entre la Ville de Marseille, le Parc national des Calanques et le Conservatoire du littoral**.

Le déploiement par la Région Sud de la «Garde Régionale Marine», dispositif de soutien au recrutement de personnels saisonniers dans les aires marines protégées de la région, a permis de **renforcer la Patrouille maritime municipale** par 2 écogardes pendant les étés 2023 et 2024. Leur but est de sensibiliser les usagers à la préservation de la biodiversité et aux bonnes pratiques au sein de l'AMP, dont font désormais partie les récifs artificiels du Prado.

Sur les 990ha qui sont sous la protection du Conservatoire du littoral, 300 heures de patrouille en mer ont été réalisées pendant la saison estivale 2024, et 800 personnes ont été sensibilisées.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration et sera finalisé à l'horizon 2026.

Une brigade maritime en soutien au dispositif estival



Créée en 2023, la brigade maritime vient renforcer le dispositif de surveillance des plages et du littoral marseillais et compléter les actions de la patrouille maritime municipale.

Mise en place pour sécuriser les sites, cette brigade, forte d'une formation dispensée par le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), intervient sur la prévention, le contrôle et la verbalisation des incivilités et comportements dangereux en mer (contrôle de la vitesse, respect de la réglementation, respect des zones de baignade et des interdictions de pêcher, assurance d'un bon encadrement des activités nautiques et des secours, etc.).

Pour l'année 2023, durant la période estivale, 205 interventions maritimes et 230 interventions terrestres ont été réalisées, dont 6 sauvetages en mer et 70 procédures judiciaires maritimes. Pour l'année 2024, en pleine saison estivale, la Brigade compte 2 sauvetages en mer et environ 80 procédures maritimes en cours.

Au-delà de l'aspect sécuritaire, la Ville de Marseille souhaite veiller à la tranquillité de sa population et des visiteurs sur son littoral.

La gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur le Frioul

Les espaces naturels du Frioul sont colonisés par plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), comme la luzerne arborescente, l'oponce stricte et l'agave d'Amérique. Dans le prolongement du projet européen Life Habitats Calanques (2017-2022), où près de 200 tonnes d'EVEE ont été arrachées et 22 ha d'habitats littoraux ont été restaurés, 3 chantiers d'arrachage ont été menés autour du Sémaphore de Pomègues, du Fort de Pomègues et de la Calanque Saint-Estève, sur 3 191 m².

À l'issue de la campagne de compostage 2023, on a pu comptabiliser qu'une vingtaine de tonnes d'EVEE ont été arrachées, avec un ratio équivalent entre les matières humides (oponce, agave) et les matières brunes (luzerne arborescente). Ce dispositif de stockage et de compostage permet d'éviter une nouvelle germination des graines, d'empêcher la reprise des EVEE et de permettre le retour au sol du substrat.



Des réflexions engagées sur le littoral de demain

Pour garantir la résilience du littoral marseillais face à l'intensité de la fréquentation estivale et des épisodes météorologiques, la Ville de Marseille engage une réflexion opérationnelle sur la bande littorale à court, moyen et long terme, en lien avec les services de l'État et les partenaires, les citoyens et les acteurs du littoral.

Les risques induits par les effets du dérèglement climatique constituent des facteurs aggravants pour la gestion du linéaire côtier et de ses ouvrages et mettent en péril le littoral marseillais tel qu'il est actuellement. Les 3 grands enjeux à venir sont les suivants :

- Valoriser la bande littorale et la rade de Marseille ;
- Améliorer la capacité d'accueil du public et l'offre balnéaire sur le littoral ;
- Garantir la sécurité des personnes et des biens sur la bande littorale.

Aussi, le devenir du littoral est étudié sous 2 angles complémentaires :

- L'élaboration d'un plan guide d'aménagement et de développement durable du Littoral Sud. Cet outil permettra d'établir une vision globale, cohérente, évolutive et partagée du site dans lequel s'inscriront les projets et les actions à venir.
- Le lancement d'une étude visant à la fois à améliorer l'accès à la mer pour tous, mais également une harmonisation du dessin des aménagements et des équipements de l'ensemble

du littoral marseillais, y compris du Frioul. Le projet consistera à définir les aménagements et les conditions de mise en œuvre nécessaires aux travaux à l'échelle de la bande littorale. La Ville prévoit, en amont des résultats de cette étude, la réalisation de petits travaux et la mise en place d'équipements légers pour la saison 2025 : échelles de mise à l'eau, consignes, réfection de quais, etc.

La maîtrise de l'impact des câbles sous-marins sur les écosystèmes côtiers

La Ville de Marseille participe aux comités de pilotage organisés par la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour chaque nouveau projet d'atterrage de câble sous-marin dans la Rade de Marseille.

Un des principaux enjeux pour la Ville est de conjuguer son développement économique et la préservation des écosystèmes littoraux. Ces rencontres permettent des négociations avec les opérateurs de télécommunication, les services de l'État et le Parc National des Calanques concernant le tracé des différents câbles. Afin de limiter l'impact environnemental, **la Ville plaide systématiquement pour l'évitement du Cœur de Parc National, des herbiers à Posidonie**, et ce, au bénéfice de l'Aire Marine Adjacente, la passe nord, des fonds sableux ou le cas échéant sur des matras mortes de l'herbier de posidonies.

LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Face à l'augmentation des risques incendie et inondations, mais également à la vulnérabilité du littoral face à la montée des eaux, la Ville de Marseille agit sur plusieurs plans pour renforcer la sécurité des biens et des personnes : sensibilisation des populations, prévention des risques, renforcement des moyens de lutte mis en œuvre.

Les feux de forêt et de végétation



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), définies par arrêté préfectoral, sont un élément fondamental de la politique nationale de DFCI et ont pour vocation de prévenir les départs de feux et de protéger les personnes et les biens, des dommages causés par les incendies. La Ville met l'accent sur l'exemplarité en termes de bonne réalisation des OLD, et a mené un travail avec le Parc National des Calanques pour intégrer les approches environnementales et paysagères des obligations réglementaires.

Comme chaque été, le BMPM met en place un dispositif entre le mois de juin et de septembre pour prévenir, détecter précocement et lutter contre les incendies d'espaces naturels sur le territoire communal de Marseille. Son déploiement est flexible, ajusté à l'évaluation du danger. Il mobilise entre 15 et 170 marins pompiers en plus des 350 qui constituent le socle quotidien de la réponse du BMPM. Deux hélicoptères bombardiers d'eau sont armés durant cette période pour intervenir au plus vite sur tous feux naissants.

En 2024, le bataillon a poursuivi un effort de prévention des incendies, notamment autour des actions suivantes :

- Par la mobilisation du pôle jeunesse du BMPM qui a mené deux campagnes de sensibilisation aux bons comportements des usagers des massifs à l'entrée de l'été ;
 - Par un effort de patrouilles dans les massifs, visant à rappeler les bons comportements en période de danger, et à dissuader les éventuels incendiaires. Cette année, un dispositif de patrouilles a été mis en place dans le massif de l'Étoile, jusqu'alors orphelin de surveillance ; il a reposé sur 6 emplois saisonniers, dont les salaires ont été pris en charge à 80 % par la Région PACA (dans le cadre du dispositif garde régionale forestière) ;
 - Par la mobilisation des partenaires sur les journées à hauts risques (police municipale ; police des parcs) pour compléter le dispositif de patrouille et de sensibilisation.
- Les résultats de l'augmentation de la politique de prévention sont très encourageants.

Le risque inondation

L'arc méditerranéen est soumis à l'aléa pluie-inondations de manière de plus en plus importante à l'automne, avec des conséquences parfois dramatiques comme dans l'Aude en 2018, ou dans les Alpes Maritimes en 2020.

La Ville a récemment mis à jour son document d'information du public vis-à-vis de ce risque (DICRIM).

La révision du plan communal de sauvegarde, initiée en 2022, intégrera l'occurrence de ce risque dans la planification de sécurité civile sur le territoire communal.

Le BMPM est, quant à lui, déjà doté de moyens bien adaptés aux inondations et à leurs conséquences. Il compte une cinquantaine de spécialistes de l'intervention en eaux vives, aptes à intervenir sur les inondations « de crues ».

La vulnérabilité du littoral balnéaire marseillais face au changement climatique et à l'élévation du niveau marin

En 2024, le résultat d'une étude sur la vulnérabilité du littoral balnéaire marseillais face au changement climatique et à l'élévation du niveau marin, menée dans le cadre d'un Master 2 de géographie à l'Université d'Aix-Marseille, a été rendu. Les projections d'élévation du niveau marin selon différents scénarios aux horizons temporels 2050 et 2100 permettent de visualiser son impact sur le littoral pour pouvoir le prévenir et anticiper les risques. Les conclusions sont de deux ordres :

- La montée des eaux aura pour première conséquence une accélération de l'érosion côtière ;
- Les impacts auront des incidences directes sur l'environnement côtier et sur les activités socio-économiques de la ville. Les cartes d'exposition réalisées révèlent une vulnérabilité moyenne à l'élévation du niveau marin mais très forte face au risque de submersion marine. Des mesures d'adaptation doivent s'imposer dès maintenant. Les solutions proposées combinent des méthodes dures et douces, qui nécessiteront des mesures d'accompagnement à moyen et long terme.





Marseille s'adapte au changement climatique

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES

Marseille intensifie ses efforts pour atténuer les nuisances environnementales, que ce soit la pollution atmosphérique, notamment liée aux émissions du Grand Port Maritime de Marseille, ou la pollution sonore. Il s'agit pour la Ville de concilier développement économique, santé publique et qualité de vie des habitants.

Une construction collective pour un air plus sain à Marseille: EQIS-PA



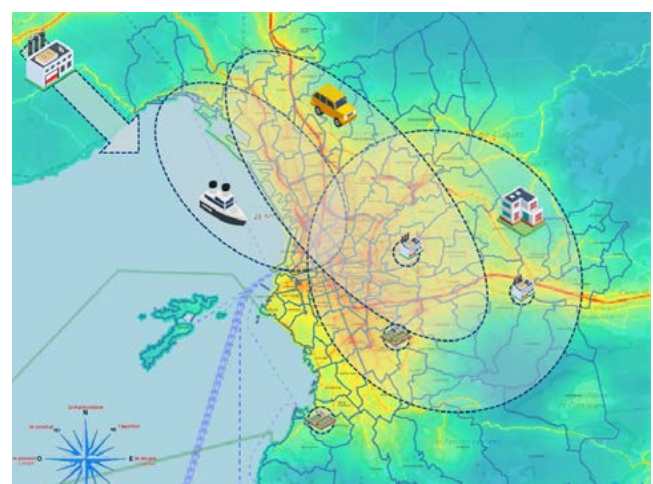
La Ville de Marseille, souhaitant renforcer ses actions pour réduire la pollution de l'air et ses effets sur la santé des habitants, mène une Évaluation Quantitative d'Impact Sanitaire de la Pollution Atmosphérique (EQIS-PA). Cette étude vise à quantifier les gains sanitaires liés à la réduction des niveaux de pollution dans une zone urbaine.

Dans le cadre de l'EQIS-PA, la Ville de Marseille a intégré l'ensemble des acteurs du territoire à l'élaboration des scénarios, incluant les élus, les parties prenantes techniques (PPT), les associations relais, ainsi que les citoyens et les comité d'intérêt de quartier (CIQ), en suivant les recommandations de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour garantir une approche transparente et participative.

Deux ateliers pour les citoyens ont été organisés: le premier pour présenter l'EQIS-PA et le second en tant qu'atelier de travail. L'objectif de ces ateliers était de sensibiliser les associations et les citoyens, de les impliquer dans la prise de décision et de favoriser l'adoption de politiques locales plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air.

En plus de ces ateliers citoyens, trois types d'ateliers ont été mis en place pour différents publics: les élus, les PPT, et les associations relais. Les PPT invités comprenaient des représentants de AMU, de la Région, de la DREAL, de l'ADEME et de MAMP. Les associations relais invitées au 2^e atelier incluait des groupes tels que FNE PACA, Santé Littoral Sud, Cap au Nord, Air Citoyen, Stop Croisière, et Marseille en Transition, parmi d'autres.

Le contrôle de la qualité de l'air au sein du grand port de Marseille



La pollution de l'air a trois sources principales, l'activité portuaire, le chauffage résidentiel et le trafic routier. Des études menées par AtmoSud et AMU pour surveiller la qualité de l'air ont permis de détailler l'impact du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). Les résultats révèlent une pollution importante mais ponctuelle, avec des facteurs de dispersion qui dépendent de la météo, mais aussi, de la topographie de la ville.

Ainsi, la Ville de Marseille a engagé une série d'échanges et de dialogues dans le but de limiter les impacts de l'activité portuaire. Par exemple, elle a obtenu lors d'un conseil de surveillance du GPMM en juin 2023, que soient programmés les investissements nécessaires à la connexion électrique de la **Forme 10 (cale sèche)** afin de permettre aux navires de couper leurs moteurs lorsqu'ils sont en réparation, parfois sur de longues périodes. La Ville a demandé que cette connexion soit réalisée en priorité car la Forme 10 est beaucoup plus proche des habitations que le terminal croisières.

Le soutien au report modal des marchandises

L'année 2024 a été marquée par l'aboutissement de l'enquête publique du « Projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet ». Le commissaire enquêteur a émis un avis positif en faveur de la mise en œuvre de ce projet, élaboré de manière à tenir compte des demandes des riverains, pour limiter l'impact de l'activité industrielle sur les habitations.

La réalisation du futur Parc des Aygalades, pièce emblématique de la requalification des quartiers nord de Marseille, nécessite la fermeture des emprises ferroviaires de la Gare du Canet, jusque-là principal point de transit des trains de marchandises à destination et au départ des bassins Est du GPMM. La reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du port revêt une importance stratégique majeure. En déplaçant dans l'enceinte du Port, une infrastructure logistique essentielle à l'approvisionnement de la ville et au développement économique du territoire, les capacités opérationnelles du port seront maintenues.

Le projet prévoit aussi de rationaliser et réorganiser les flux de transport combinés du Département, pour traiter à Marseille et sur le terminal de Mourepiane uniquement les trafics maritimes et continentaux à destination de la ville et de l'Est du Département.

Le projet vise ainsi à asseoir le développement sur Marseille d'une stratégie de report modal des flux de marchandises au bénéfice du fret ferroviaire plutôt que du fret routier, en cohérence avec la stratégie ferroviaire nationale en faveur de la décarbonation de la logistique de marchandises, mais également en cohérence avec la feuille de route climatique de la Ville de Marseille qui entend promouvoir les projets de transition vers une logistique bas carbone.

D'importants investissements, cofinancés par la Ville de Marseille, sont de plus prévus pour assurer la protection phonique des noyaux villageois de Saint-Henri et Saint-André. Ils seront accompagnés dans un premier temps de plusieurs mesures comme l'accroissement des contrôles sur la circulation et le stationnement des poids-lourds, en particulier la nuit. La Ville accompagnera également la demande des riverains de modifier les voies aériennes vers l'aéroport qui passent juste au-dessus des noyaux villageois.



La réduction des nuisances sonores induites par l'activité portuaire

Marseille, comme toutes les villes portuaires, est confrontée à des défis environnementaux et sanitaires majeurs. Afin de garantir un cadre de vie agréable et sain pour tous les habitants, la Ville a activement œuvré en 2024, auprès de l'État et du GPMM portuaires pour que des mesures concrètes et adaptées soient prises pour réduire les émissions sonores générées par les activités de réparation navale qui impactent la qualité de vie des habitants.

Depuis le 31 juillet 2024, un arrêté préfectoral répond à ces préoccupations, en encadrant plus strictement les conditions d'exploitation de la Forme 10, la troisième plus grande forme de réparation navale au monde, la plus grande en Méditerranée. L'arrêté impose désormais des horaires stricts pour les opérations bruyantes et limite les émissions lumineuses.

À la demande de la Ville, un dispositif de surveillance continue de la pollution sonore est prévu pour évaluer son impact sur la santé des habitants. Un comité de suivi associant l'ensemble des parties prenantes est créé pour évaluer les actions menées et garantir le respect des engagements pris.

La planification et la régulation de l'implantation des data centers

Marseille s'affirme comme une porte d'entrée de flux numériques mondiaux, avec l'arrivée de nombreux câbles sous-marins reliant l'Europe, l'Afrique et l'Asie. L'implantation de centres de données, ou data centers, en est la conséquence. Les centres de données sont des infrastructures essentielles au fonctionnement de l'internet. Cependant si leurs bénéfices se mesurent à une échelle mondialisée, localement leurs avantages sont limités par rapport à leurs externalités négatives: consommation de foncier, d'énergie, d'eau, émission de chaleur, faibles créations d'emplois.

Cette analyse, ainsi que l'inflation du nombre de projets à Marseille, ont amené la Ville à établir une stratégie portant sur les câbles sous-marins et les centres de données, délibérée le 20 octobre 2023.

Depuis, la Ville propose un dialogue exigeant avec l'État, les autres collectivités et les opérateurs pour limiter le nombre de projets à des centres de données adaptés, bien dimensionnés et plus sobres. Pour cela, la Ville a mis en place une commission consultative pour examiner les projets et amener les porteurs à les rendre plus vertueux ainsi qu'à proposer des « compensations » vis-à-vis du territoire et ses habitants. Cette commission a auditionné début 2024 trois porteurs de projets, dans l'objectif d'aboutir à une charte actant leurs engagements si le projet venait à se concrétiser (emploi, mécénat, raccordement à des réseaux de chaleur, etc.).



MARSEILLE S'ENGAGE À L'INTERNATIONAL

La Ville de Marseille s'engage activement sur la scène internationale pour la biodiversité et le développement durable et renforce les partenariats pour des écosystèmes résilients.

Marseille porte la voix des autorités locales à la COP 16 Biodiversité

Du 25 octobre au 1^{er} novembre, une délégation officielle de la Ville de Marseille s'est rendue à Cali, en Colombie, à l'occasion de la COP16 Biodiversité, un rendez-vous mondial consacré à la protection de la biodiversité. En tant que membre du réseau de villes ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), Marseille a participé au 8e Sommet des Gouvernements Infranationaux et des Villes, représentant la collectivité et portant la voix des Marseillaises et Marseillais sur des enjeux essentiels de biodiversité. Cette rencontre a offert une opportunité précieuse d'échanger sur les initiatives écologiques locales et de partager les bonnes pratiques en matière de protection de la biodiversité, un sujet d'une importance cruciale pour Marseille. Forte de sa position géographique et de son patrimoine naturel unique, la Ville a réaffirmé son engagement pour la sauvegarde de son patrimoine naturel, tout en soulignant les défis particuliers des territoires côtiers dans la lutte contre la perte de biodiversité.

Dans une démarche de plaidoyer pour les territoires, la délégation marseillaise a contribué à renforcer le rôle des collectivités dans la protection de la biodiversité, soulignant l'importance des actions locales pour faire face aux enjeux globaux. La représentation de Marseille à un tel événement international a également permis de renforcer les liens avec de nombreux acteurs politiques et organisations environnementales, comme l'ONG WWF et le comité français de l'UICN, ainsi qu'avec d'autres villes françaises présentes à la COP16, ouvrant la voie à des coopérations futures. Par sa participation active, Marseille se positionne comme une collectivité exemplaire et engagée dans la lutte pour la biodiversité, sur la scène locale comme internationale. Cette démarche s'inscrit dans les ambitions de la municipalité pour un développement durable et une protection accrue de son environnement naturel, au service des générations futures.



Marseille reçoit la rencontre des îles durables

La Ville de Marseille est engagée dans la démarche de labellisation de l'archipel du Frioul auprès de l'association SMILO. Cette année, la seconde rencontre des îles durables du réseau SMILO s'est déroulée à Marseille du 13 au 18 octobre. Il a rassemblé la communauté: un réseau mondial d'acteurs engagés dans la préservation et le développement durable des petites îles. ONG, gestionnaires d'aires protégées, autorités locales et organisations insulaires, tous ont échangé et ont travaillé autour d'une vision commune. Plus de 130 participants, représentant plus de 40 îles et venus de 25 pays, se sont retrouvés pour des ateliers techniques, des visites sur le terrain et un riche échange d'idées. Cet événement a permis d'évaluer les progrès réalisés, de consolider les efforts et de renforcer les partenariats nécessaires pour créer des îles durables et résilientes qui jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement à l'échelle mondiale. À cette occasion, le rôle primordial des actions portées et lancées par les autorités locales, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et les effets du changement climatique, a de nouveau été souligné.

Marseille met le développement durable au cœur de ses coopérations internationales

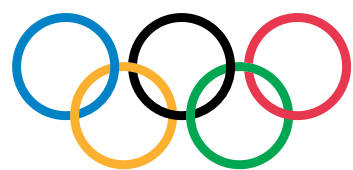
Depuis ces dernières années, les coopérations internationales de la Ville de Marseille ont changé de cap pour se mettre au service d'un meilleur développement durable, notamment grâce aux échanges de bonnes pratiques avec les villes étrangères.

Ainsi, des projets de partenariats sont en cours d'élaboration avec Limassol autour des mobilités décarbonées mais aussi avec Shanghai où des discussions de projets s'opèrent sur de la recherche et développement autour de nouvelles pratiques environnementales.

Au-delà des grandes orientations, des projets plus concrets initiés grâce aux coopérations sont visibles sur le territoire comme par exemple Akimatsuri, la fête de l'automne japonaise célébrée au jardin botanique du Parc Borély ou encore les Cuisines africaines à la Friche la Belle de Mai qui allient brassages de cultures, de traditions, d'alimentation durable et de valorisation des produits locaux.

Enfin, cette année voit se concrétiser également la signature officielle d'une coopération novatrice avec la Ville de Naples avec qui Marseille partage des intérêts communs de collaboration sur les enjeux environnementaux, dont la gestion du tourisme durable ou encore la gestion écologique du linéaire portuaire et côtier.





CAHIER CENTRAL SPÉCIAL JO

Marseille accueille les JO 2024

La Ville de Marseille, en tant que ville hôte, a accueilli les compétitions de voile et plusieurs épreuves de football à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Après avoir été allumée en Grèce, la flamme olympique a rejoint Marseille le 8 mai par la mer à bord du trois-mâts, le Belém. Après un tour de la rade, il a jeté l'ancre dans le Vieux-Port, où la cérémonie suivie d'une grande fête populaire a lancé l'olympiade. Les Marseillais ont accueilli pendant cette olympiade des athlètes et des visiteurs du monde entier. C'est en tout 500 000 spectateurs qui ont pu assister aux épreuves organisées à Marseille et vibrer sous les valeurs de l'olympisme.

La transformation de la base nautique du Roucas Blanc

En vue d'accueillir les épreuves de voile, la base nautique du Roucas Blanc s'est métamorphosée en une marina olympique exemplaire :

- Reconfiguration de la base nautique à terre permettant d'optimiser la distribution des différentes fonctions du site tout en améliorant son intégration paysagère dans la frange balnéaire ;

- Désimperméabilisation du site et plantation de végétaux de climat méditerranéen ;
- Aménagement de nouveaux ouvrages de gestion des eaux pluviales et des fluides issus de la station de carénage, ainsi que d'un dispositif d'avitaillement pour le renouvellement des eaux du bassin ;
- Mutualisation des lieux avec l'accueil des activités administratives et logistiques municipales ainsi que du Pôle France et des principaux partenaires ;

- Réaménagement du bassin avec l'installation de pontons et passerelles, création d'une digue et dragage du bassin tout en veillant à préserver les herbiers de posidonie et la biodiversité ;
- Immersion de 51 nurseries artificielles sous les pontons, dites « bio-huts », constituant des zones de refuge pour les alevins, supports favorables à l'accueil de la biodiversité marine ;
- Définition et mise en œuvre d'objectifs de haute performance énergétique et environnementale avec l'obtention des Labels BDM Argent et EFFINATURE.



Le Club 2024

Présentation du Club 2024

Du 26 juillet au 11 août 2024, la Ville a installé le CLUB 2024 sur les plages du Prado. Avec ses 8000m² en accès libre et gratuit, le Club a réuni tout au long de l'évènement 220 000 visiteurs, et a proposé de nombreuses activités et festivités :

- des espaces de pratique et d'initiation sportive (basket, bmx, pétanque, break danse, escalade, basket fauteuil, boccia paddle, etc.), avec 15 000 participants;
- des écrans géants pour suivre les épreuves des JO;
- des DJ sets chaque soir;
- des expositions d'athlètes «#JESUISLÉGITIME» d'Isis Mecheraf et «Sportilège» de Christian Rizk et Julie Audic.

Un club 2024 éco-conçu

Un espace pensé pour être facilement démontable et réutilisable, avec :

- Des structures temporaires, telles que les cabanes et les stands, réalisées en bois français certifié;
- Des toilettes sèches en carton recyclé;
- Une installation de panneaux solaires, couvrant une superficie totale de 500 m² et l'intégralité des besoins de l'exploitation du Club 2024;
- L'installation de nombreux points d'eau potable gratuits et d'une signalétique informative.



La sensibilisation à la préservation des milieux marins

Au Club 2024, la mer était mise à l'honneur afin de sensibiliser tous les visiteurs grâce à :

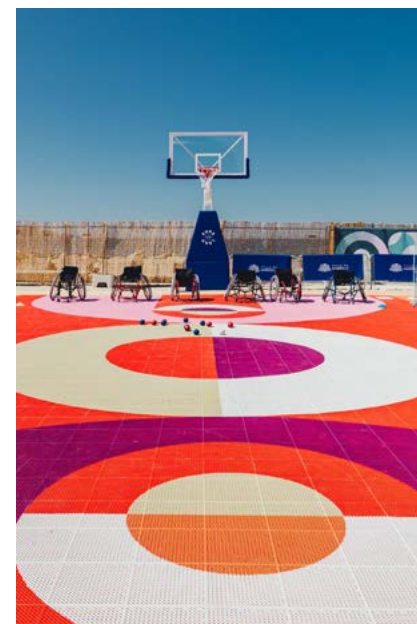
- un espace de 100 m² dédié aux Plongées virtuelles, sous la forme de 6 expériences différentes à l'aide de casques de réalité virtuelle: récifs artificiels, épave du Liban, grottes à corail, canyons, coraux profonds. 2781 visiteurs ont été comptabilisés sur 19 jours d'exploitation;
- des activités nautiques pour tous (paddle, kayak, etc.) auxquelles 1043 personnes ont participé;
- des partenariats avec 8 associations de sensibilisation à l'environnement marin pour parler des enjeux écologiques au sein des jardins éphémères.



Un Club 2024 inclusif

L'accessibilité PMR a été pensée pour l'ensemble du site, y compris les espaces sportifs pourvus d'aménagements spécifiques. Ont également été proposés :

- des activités paralympiques dans les espaces sportifs pour contribuer au changement de regard;
- Un bassin mobile destiné à l'apprentissage de la nage pour les enfants, les adultes et les personnes aquaphobiques (ce bassin a accueilli près de 1000 personnes);
- Une boucle à induction magnétique avec retransmission de contenus sonores pour faciliter l'expérience des personnes malentendantes.
- Des gilets vibrants pour les personnes sourdes.



Réduire l'impact environnemental des jeux

La décarbonation des transports

- Pour encourager les visiteurs à utiliser les méthodes de mobilité douce (vélos, trottinettes etc.), la Ville de Marseille a mis en place plusieurs zones dédiées au free-floating et proposé des parkings gratuits et surveillés pour les vélos et trottinettes des particuliers, stratégiquement situés (Allées Borely et Parc Chanot les jours de match);
- Le 8 août, avec «la Voi(l)e est libre», la Corniche était piétonnisée entre le chemin du Vallon de l'Oriol et le chemin du Roucas Blanc pour permettre à tous de venir admirer l'épreuve de voile la plus spectaculaire.

Le dispositif Marseille Bénévoles au service de l'évènement et porteur d'inclusion et de cohésion sociale

La Ville de Marseille a mobilisé, via son dispositif de «Marseille Bénévoles», près de 160 bénévoles qui ont participé à plus de 700 missions de bénévolat pendant cette période.



Le développement du tri des déchets

Afin d'accueillir de manière responsable les visiteurs quotidiens durant la période des JO, la Ville a :

- Installé largement des dispositifs de tri des déchets sur l'ensemble des plages;
- Mis à disposition des bacs de tri et des supports de communication lors des manifestations, et notamment lors de l'arrivée de la Flamme Olympique;
- Organisé le Club 2024 «sans déchets» :
 - en tant que village éco-responsable, le Club 2024 a instauré une

interdiction totale du plastique à usage unique sur le site;

- l'installation de conteneurs de tri, stratégiquement répartis sur l'ensemble du site, a permis une séparation efficiente des déchets recyclables, organiques et résiduels. Un dispositif de sur-tri a été mis en œuvre afin d'optimiser la récupération des matériaux qui le permettent;
- L'utilisation de matériaux biodégradables ou réutilisables a été étendue à l'ensemble des pratiques sur le site démontrant l'engagement ferme de la ville envers la préservation de l'environnement.





L'Olympiade Culturelle

La Ville de Marseille a organisé son Olympiade Culturelle: expositions, projections ciné, spectacles, ateliers participatifs, etc. pour explorer les liens entre l'art et le sport, mais aussi leurs valeurs communes telles que l'amitié, le respect, l'excellence, l'inclusion, la diversité ou encore l'universalisme.

Au total, près de 150 projets, 28000 enfants et 250000 spectateurs se sont réunis grâce à la mobilisation des associations, des bibliothèques, des musées et des archives municipales, des centres sociaux, des mairies de secteur et des services de la Ville de Marseille.

Cette Olympiade a permis de sensibiliser le public au lien entre sport et handicap, entre autre à travers des projets cofinancés par la Ville de Marseille et Paris 2024 tels que:

► «Vestiaires – saison 14»: des ateliers d'écriture autour de la question du handicap à l'école, proposés à 250

enfants des écoles élémentaires (dont des classes ULIS). Environ 200 personnes ont participé à la restitution;

► «Le Diski Dance d'Algernon»: réalisation d'un film présentant une chorégraphie avec ballon de football présentée dans le cadre de la course d'Algernon accueillant sportifs valides et handicapés;

► La programmation de diverses expositions photographiques mettant en scènes des femmes et des athlètes, à la fois valides et para, ont été disposées sur le territoire. Par exemple:

- «D'un regard à l'autre, dans les yeux de sportifs... et si la norme n'existait plus»: exposition photographique de Jacques Cohen et rencontre à l'Alcazar. Fréquentation totale: 13030 personnes;
- «Champions-nes», exposition photographique itinérante dans les équipements sportifs et les mairies de secteurs. Fréquentation totale: 9600 personnes;
- «#Jesuislégitime»: exposition photographique dans plus de 20 sites de l'espace public marseillais traitant de la place des femmes dans le sport.

L'héritage des jeux

La base nautique reconfigurée

Le site olympique reconfiguré offre en héritage des JO 2024 un équipement moderne, modulable et dimensionné pour l'organisation d'événements nautiques de haut niveau, une base nautique ouverte à l'apprentissage et à la pratique de la voile par tous les publics, et un pôle d'excellence pour la préparation des athlètes de l'équipe de France. L'organisation d'actions de découverte et de sensibilisation à la biodiversité marine pour les jeunes générations, au cœur du site et de ses équipements, sera aussi un des éléments force de cet héritage.

«123 Nagez» et «Impact 2024»: l'héritage des Jeux au bénéfice du sport pour tous

Afin de favoriser l'émergence de projets d'innovation sociale par le sport, la Ville de Marseille a noué un partenariat avec l'Agence Nationale du Sport et Paris 2024 depuis mars 2022, via des

appels à projets intitulés «123 Nagez» et «Impact 2024», et dont l'objectif est de s'inscrire dans la durée en héritage des JO à Marseille. Cette année, 36 nouveaux porteurs de projets du territoire marseillais ont été sélectionnés pour être labellisés «Impact 2024». Dans l'optique de soutenir leurs projets, 400000 euros leur ont été attribués en 2024. Ceux-ci remplissent les critères suivants:

- Le développement des pratiques sportives pour les publics des quartiers prioritaires de Marseille;
- L'intégration des personnes en situation de handicap;
- Le développement des pratiques sportives féminines;
- La promotion du respect de l'environnement;
- L'insertion des jeunes éloignés de l'emploi par le sport.

Par exemple, la «Régate des possibles», dispositif initié par la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Sud Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Marseille Capitale de la Mer, qui a pour objectif de mettre en relation les talents et les entreprises qui recrutent sur le territoire, a été labellisée «Impact 2024».

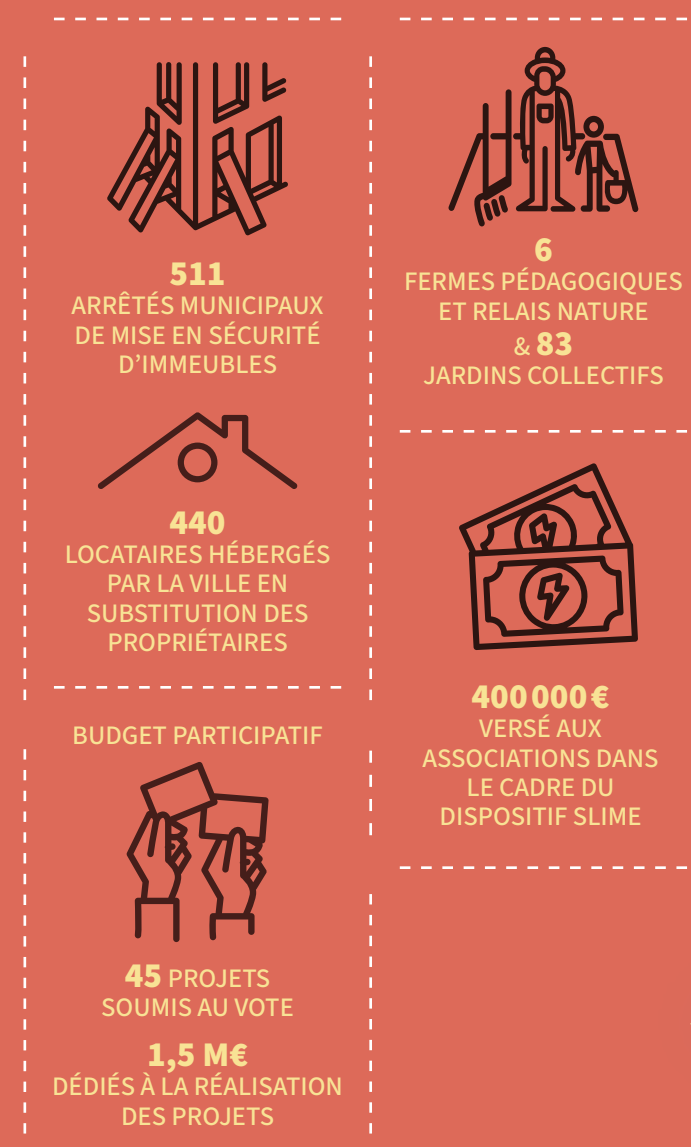


À travers les actions présentées dans cette partie, la Ville de Marseille agit sur les Objectifs de Développement Durable suivants :



MARSEILLE S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE INCLUSIVE

Les premières victimes du dérèglement climatique et de la crise écologique sont les plus précaires, c'est pourquoi la Ville de Marseille agit avec une boussole : celle d'une écologie résolument populaire. Marseille porte l'ambition d'une ville plus juste et plus verte. Engagée pour rétablir l'équité territoriale, Marseille a fait de l'école et du logement des politiques publiques prioritaires. Elle développe un nouveau modèle urbain de justice sociale, en agissant pour la santé de ses habitants, pour l'inclusion, la lutte contre les inégalités. Marseille souhaite coconstruire l'avenir avec ses citoyens et développe des espaces démocratiques et participatifs.





LES ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT

La lutte contre l'habitat indigne et pour des logements décents pour tous est une des priorités de la Ville de Marseille. Elle se décline selon plusieurs axes. La Ville s'engage dans l'accès au logement pour le plus grand nombre, y compris pour les populations fragiles.

Les Rendez-vous annuels du logement 2024

La Ville de Marseille a initié en 2022 les États généraux du logement. Dans leur continuité, elle organise depuis 2023 les Rendez-vous annuels du logement. La deuxième édition de ces Rendez-vous s'est déroulée le 17 octobre à l'Hôtel de Ville. Cette journée d'échanges, organisée autour de tables rondes, en présence des acteurs et partenaires locaux et nationaux de la lutte contre l'habitat indigne, répond à la volonté de la Ville de faire un point d'étape, tous les ans, sur l'avancée des engagements pris collectivement. À l'occasion de ces Rendez-vous, la Ville réaffirme sa détermination face aux problématiques majeures auxquelles elle doit faire face :

- La lutte contre l'habitat indigne ;
- Le développement exponentiel des meublés de tourisme ;
- La production de logements abordables pour tous les Marseillais.

Cette année le comité marseillais partenarial de l'habitat a été mis en place. Il réunit les institutions et les principaux acteurs locaux dans le champs du logement et de l'habitat.

La lutte contre l'habitat indigne

La Ville place la lutte contre l'habitat indigne et l'accès au logement pour tous parmi ses priorités et intervient massivement pour protéger les habitants de tout danger grave et imminent concernant l'habitat indigne.

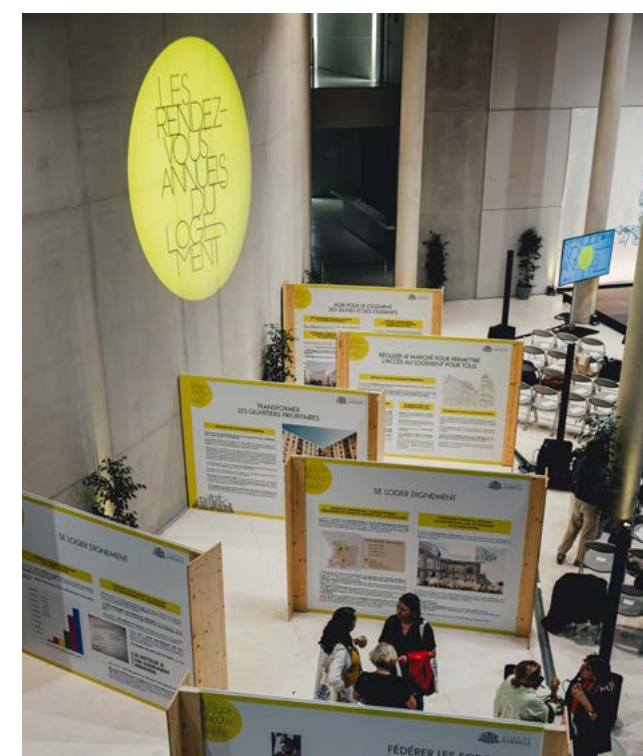
Sur la dernière année, de juin 2023 à juin 2024 :

- 511 arrêtés de mise en sécurité ont été pris, ainsi que 225 mainlevées, permettant la sortie des périls après achèvement des travaux de mise en sécurité ;
- 596 personnes (pour 128 immeubles) ont été évacuées ;
- 40 arrêtés d'insalubrité et 24 arrêtés de mainlevée d'insalubrité ont été pris par le Préfet, dont la Ville a assuré la préparation et la mise en œuvre dans le cadre de la convention signée avec l'État en 2023. Par ailleurs, la Ville a réalisé 807 mises en demeure de propriétaires pour non-respect des règles sanitaires d'hygiène dans des logements à usage d'habitation ;
- La Ville poursuit ses interventions en travaux d'office lorsque les mesures prescrites, surtout si elles relèvent d'une mise en sécurité d'urgence, ne sont pas réalisées dans le délai fixé. Ont ainsi été engagés des travaux d'office dans 74 immeubles, avec 33 chantiers achevés durant cette même période.

De mai à juillet 2024, pour la première fois, le nombre de sorties de périls a excédé celui de nouveaux immeubles pris en charge.

En cas de défaillance du propriétaire, la Ville prend en charge l'hébergement des personnes évacuées. Au 31 juillet, ce sont ainsi 440 ménages qui sont hébergés par la Ville en substitution des propriétaires. Les sommes engagées font l'objet de recouvrement auprès des propriétaires défaillants.

La Ville signale au Procureur de la République des propriétaires défaillants et malveillants, au titre de refus délibérés et sans motifs d'exécuter les travaux et mesures prescrits par la Ville. Selon les situations, les occupants peuvent faire l'objet d'une orientation vers un dispositif d'accompagnement juridique mis en place par des associations spécialisées et soutenu par la Ville à hauteur de 199 000 € pour 2024, renouvelés pour 2025. Depuis 2023, la Ville de Marseille se porte partie civile aux côtés des victimes de marchands de sommeil devant le tribunal correctionnel. À ce jour, 6 affaires ont été portées devant le tribunal et 4 sont encore en cours.



La montée en charge contre la précarité énergétique

En luttant contre la précarité énergétique, notamment via des rénovations de logements et l'accès aux énergies renouvelables, Marseille vise à rendre l'énergie plus abordable pour tous, combinant durabilité, équité et amélioration du cadre de vie pour les plus vulnérables. Conjuguant transition énergétique et justice sociale, l'action de la Ville contre la précarité énergétique s'amplifie à travers deux projets phares.

Le Service Local d'Intervention pour la maîtrise de l'Énergie (SLIME)



Visite conseil eau - énergie Gratuite

Vous avez des difficultés à vous chauffer ?
Votre logement est humide ?
Vous avez des factures importantes d'énergie, d'eau ?

Contactez-nous pour un RDV :
06.95.88.24.22 (SMS avec nom et adresse)
ou par email : slime.marseille@genes.eu

Action menée par les associations :

ACTEUR FINANCIÉ PAR :



L'aide sociale, technique et psychologique à des ménages constitue un levier essentiel dans la lutte contre la précarité énergétique. Avec le dispositif SLIME, la Ville soutient 5 associations qui apportent ce soutien aux foyers en grande précarité, aidant ceux qui rencontrent de graves difficultés à assumer leurs dépenses d'énergie. La Ville a engagé 400 000 € en 2024 pour le SLIME, après 250 000 € en 2023.

Le Territoire Zéro Exclusion Énergétique (TZEE)

Quartier des Chartreux
RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT MAL ISOLÉ



Vous êtes :
■ en grande difficulté pour vous chauffer ?
■ propriétaire
■ vous avez trop chaud l'été ?
■ résident
■ en incapacité de rénover ?

La Ville de Marseille vous propose de bénéficier d'un accompagnement complet, d'aides financières et de solutions concrètes pour engager votre projet de rénovation thermique.

Logos des partenaires : CITE, TERRITOIRES D'ÉNERGIE, VILLE DE MARSEILLE

Marseille a accueilli les 18 et 19 juin le Campus des TZEE, qui a permis d'échanger sur la mise en œuvre du projet avec les 15 territoires français engagés dans l'expérimentation TZEE, et qui ont adopté la « déclaration de Marseille contre la précarité énergétique ». Le Campus TZEE était co-organisé par l'Association Stop Exclusion Énergétique.

Au-delà de ces engagements et des efforts consentis sur le sujet, la Ville de Marseille participe à un projet européen : **LIFE BanPER**. Ce projet vise à mobiliser le financement privé (banques) en complément du financement public pour la réhabilitation des logements privés. Les outils de préfinancement et tiers-financement seront testés en appui à l'expérimentation des TZEE. Ainsi, ce sont **280 rénovations de logements** appartenant à des propriétaires modestes, principalement dans le quartier des Chartreux, qui seront concernées. L'ambition est ensuite de déployer ces outils dans une future filiale de la société d'économie mixte (SEM) ou société publique locale (SPL) Énergies, à l'instar de ce que font déjà d'autres SEM en France. La participation de la Ville de Marseille visera essentiellement à coordonner et faciliter le travail entre TZEE, BanPER et SEM/SPL. La Ville recevra 204 000 € de financement européen pour sa participation au projet d'une durée de 30 mois à partir d'octobre 2024. Enfin, comme chaque année, la **Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique** organisée par la Ville (le 12 novembre) a mis en lumière les actions et les dispositifs existants pour aider les ménages qui en ont besoin.

L'expérimentation d'une grille de cotation de la demande en logement social

Depuis 2021, la Ville de Marseille a établi une grille de cotation de la demande, permettant de hiérarchiser les dossiers des ménages désignés pour les logements proposés par les bailleurs sociaux dans le cadre du contingent municipal. Depuis, son service en charge de la gestion et du suivi du contingent municipal l'expérimente. Cette grille est une aide à la décision lors des commissions de désignation des candidats pour les logements mis à disposition par les bailleurs sociaux dans le cadre du contingent municipal. Cette cotation affecte un nombre de points, à chaque demande de logement locatif social, au regard des éléments renseignés dans le formulaire de demande par le ménage. L'objectif est de prioriser les candidatures et de justifier les choix de la commission de la Ville. Cette objectivation des demandes s'ajoute au diagnostic social réalisé par un des quatre travailleurs sociaux du service. Cette grille doit prochainement laisser place à une nouvelle version qui sera adoptée par la métropole AMP (obligation réglementaire). La ville de Marseille a entrepris de la faire évoluer au regard de son expérience.

Le développement du parc social de logements en construction neuve et en recyclage de l'habitat dégradé

La Ville mobilise tous les leviers (réglementaire, budgétaire, partenarial) pour soutenir la construction de logements sociaux. **1 600 logements sociaux agréés ont été construits en 2023, ce qui constitue un record depuis 2017.** Tout d'abord, Marseille a fait inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) une **servitude de mixité sociale**, applicable depuis mai 2024, qui oblige à créer 30 % de logements sociaux pour toute opération à partir de 30 logements. Ensuite, le Conseil Municipal a voté un cadre d'intervention assorti d'une enveloppe de **28,85 M€ sur la période 2024-2029, pour soutenir les bailleurs sociaux** dans la création de logements destinés aux locataires les plus modestes. Cela concerne les logements créés dans le cadre d'opérations d'acquisition-amélioration, ou de reconstitution de l'offre neuve en lien avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). De plus, en juin 2024, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat métropolitain (PLH), la Ville a signé, avec la métropole Marseille Aix Provence (AMP) et l'État, un Contrat de Mixité Sociale pour dynamiser, et rééquilibrer la production de logements sociaux. Ainsi, grâce ces nouveaux outils, les différents services de la Ville collaborent quotidiennement pour inciter les porteurs de projet à présenter leurs programmes le plus en amont possible et réaliser des logements adaptés aux besoins du territoire.

L'intermédiation locative au service du logement pour tous

La Ville de Marseille souhaite dynamiser la production des logements abordables pour les personnes en grande difficulté et répondre ainsi aux enjeux de rééquilibrage territorial et de mixité sociale. L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association). Ce dispositif constitue un outil de captation du logement privé, et à loyer maîtrisé, complémentaire



La prévention contre les expulsions locatives

Sur le territoire communal, les actions en justice tendant à la résiliation des baux d'habitation en vue d'une expulsion sont nombreuses et constituent une source d'exclusion pour de nombreux ménages. Les actions de maintien dans le logement sont donc essentielles.

C'est pour cette raison que depuis de nombreuses années, la Ville finance et participe activement au dispositif d'accompagnement des ménages en impayé de loyer et en risque d'expulsion animé par l'association Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL).

La rénovation des quartiers prioritaires et des copropriétés dégradées

La Ville de Marseille a défendu en mars 2022 auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) un projet portant sur 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à hauteur de 2,7 Md€ lors du Comité d'engagement national.

En complément, en septembre 2022, la Ville a voté, dans le cadre de l'accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées, une enveloppe de 11 M€ pour réaliser des travaux au sein des copropriétés dégradées entre 2022 et 2026.

Cette participation financière dans les grandes copropriétés dégradées permettra entre autre l'accompagnement vers la réalisation de bouquets de travaux (isolation thermique par l'extérieur des façades, isolation des toitures, etc.) qui contribuent à la lutte contre la précarité énergétique, à la baisse des charges de copropriété et à l'amélioration des conditions d'habitabilité des logements.

La Ville veut agir également pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Cela se traduit par la construction ou la rénovation de 50 équipements sportifs et culturel, par la création ou la requalification de 25 ha d'espaces verts ; mais également par le fait de privilégier les rénovations aux démolitions pour permettre aux habitants de rester dans leurs quartiers. En 2024, la collaboration avec l'ensemble des partenaires pour intervenir sur les copropriétés dégradées et pour la rénovation des quartiers prioritaires, a permis à la Ville de voter des subventions pour les résidences Grand Mail (14^e arr.), la Maurelette (15^e arr.) et Consolat (15^e arr.).

L'action municipale en faveur de la production et de l'amélioration du parc de logement

Face à la nécessité de financer et réaliser des projets de revitalisation urbaine, le Programme Partenarial d'Aménagement (PPA) permet de coordonner l'action de la ville, de l'État, et d'acteurs publics et privés. Le PPA été signé en 2019 sur le centre-ville de Marseille, pour une durée de 15 ans. En cohérence avec ce programme, la Ville s'est engagée en octobre 2024, aux côtés d'autres partenaires publics, en signant 3 conventions d'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – rénovation urbaine) à destination des copropriétés dégradées des quartiers de Noailles (1^{er} arr.), Belle-de-Mai (3^e arr.) et Hoche-Versailles-Pelletan (3^e arr.). Ces OPAH-RU s'inscrivent dans une dynamique globale déclinée en plusieurs objectifs :

- ▶ Assurer la réalisation de travaux garantissant la pérennité des immeubles ;
- ▶ Lutter contre l'habitat indigne et la vacance des logements ;
- ▶ Mobiliser les immeubles des mono-propriétaires bailleurs pour favoriser l'habitabilité des logements et répondre aux enjeux climatiques d'une ville méditerranéenne et valoriser le patrimoine marseillais ;
- ▶ Favoriser le maintien des populations modestes dans le centre-ville de Marseille ;
- ▶ Améliorer le cadre de vie et l'aménité urbaine de quartiers au parcellaire dense.

La participation au financement de logements durables

En apportant sa garantie aux emprunts souscrits par les bailleurs sociaux, la Ville de Marseille soutient la construction de logements sur le territoire. Conformément à son règlement d'octroi des garanties d'emprunt adopté en juillet 2023, la collectivité a porté en 2024 une attention particulière à l'analyse des projets de construction ou réhabilitation de logements, au regard de leur durabilité et du respect, notamment, de la Charte de la construction durable.

Cette charte, adoptée par la Ville, est destinée à favoriser une haute qualité environnementale et énergétique des bâtiments, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.



L'INVESTISSEMENT DANS L'ÉDUCATION

Marseille, Ville Amie des Enfants

Pour la Ville de Marseille, l'éducation est considérée comme la clé des changements de comportements indispensables pour relever les défis de la crise écologique et sociale. La ville agit concrètement en sensibilisant les jeunes générations aux enjeux de durabilité, de justice sociale, et de responsabilité citoyenne à travers divers programmes éducatifs et initiatives locales.

En 2021, Marseille est devenue une « Ville Amie des Enfants ». Avec le réseau national et international d'UNICEF France et l'Association des maires de France (AMF), la Ville s'engage à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité, ainsi qu'à encourager leur ouverture sur le monde. Ces actions se déclinent ainsi :

- ▶ **Éducation et Sensibilisation** : La Ville met en place des programmes éducatifs pour sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et au développement durable ;
- ▶ **Espaces Verts et Infrastructures** : La Ville investit dans la rénovation et la création d'écoles plus vertes et inclusives ou bien la création de nouvelles aires de jeux dans les parcs et jardins plus inclusives. La Ville développe enfin les Rues des enfants aux abords des écoles ;
- ▶ **Participation et Citoyenneté** : La Ville encourage la

participation des jeunes dans la vie de la cité à travers des projets citoyens. Par exemple, les initiatives du Conseil Municipal des enfants : Ramassage de déchets sur la plage en juin 2024, concertation sur l'aménagement de la Place Sébastopol ou de l'anneau de l'hippodrome Borely, etc. ;

▶ **Plan d'action municipal** : Le plan d'action 2020-2026 pour l'enfance et la jeunesse de Marseille inclut des mesures pour assurer le bien-être des enfants dans tous les aspects de leur vie, que ce soit à l'école, dans les loisirs ou dans l'espace public. Marseille a célébré en novembre 2024 la 4^e édition de la Journée Internationale des Droits de l'enfant.





Un parcours éducatif de qualité avec le Projet Éducatif de Territoire

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été adopté au Conseil municipal du 4 mars 2022 pour 3 ans. Il est au service des enfants de 3 à 12 ans en faveur de leur émancipation. Il permet de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité sur les temps péri et extrascolaires, en lien avec l'école. Cette coopération s'appuie sur 5 socles thématiques qui sont déclinés en actions spécifiques sur les territoires: culture, sport, prévention des situations à risque, citoyenneté et transition écologique et qualité de vie.

L'axe transition écologique et qualité de vie est organisé autour des objectifs suivants:

- ▶ Accompagner les initiatives des enfants en faveur de la transition écologique ;
- ▶ Sensibiliser aux enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources ;
- ▶ Sensibiliser les enfants aux jardins et fermes pédagogiques et à l'alimentation durable.

Afin de développer une démarche globale de collaboration et de coopération avec l'ensemble des communautés éducatives, la Ville de Marseille a organisé cette année 2 phases de concertation territorialisées, une pour les adultes de mars à avril 2024, et une pour les enfants en juin 2024. Un appel à projets a été lancé en début d'année 2024 pour soutenir la mise en œuvre de projets d'équipements sociaux et/ou d'associations. Dans ce cadre, 13 projets de sensibilisation à l'environnement et à la transition écologique ont été soutenus pour un montant de près de 75 000€ en 2024.

L'action de la Caisse des écoles

Dans le cadre de la politique éducative qu'elle s'est fixée, la Caisse des Écoles poursuit en 2024 son action, qui s'inscrit dans les axes stratégiques du PEDT et notamment l'éducation à la citoyenneté et la transition écologique.

C'est pour répondre à ces objectifs que l'établissement public subventionne les Projets d'Action Éducative (PAE) avec notamment **73 séjours** effectués dans ce cadre qui ont permis à **3 414 élèves** d'apprendre notamment la vie en collectivité et d'être sensibilisés à l'environnement.

Un prix spécial a été décerné à trois projets PAE menés durant l'année scolaire 2023-2024 dans les thématiques suivantes: citoyenneté (école élémentaire Merlan Cerisaie, 14^e arr.), solidarité (école maternelle Chutes Lavie, 4^e arr.) et développement durable (école maternelle Paul Codaccioni, 7^e arr.).



Le dispositif « Cités éducatives »

Des actions en faveur de l'éducation des jeunes aux enjeux écologiques, qui les concernent directement, ont été menées avec le dispositif « Cités éducatives ».

Ce dispositif mis en place fin 2019, a pour objectif de **contribuer à la réussite des enfants et des jeunes, du plus jeune âge jusqu'à 25 ans, dans certains quartiers prioritaires de la Politique de la Ville**. Il a été proposé des projets d'embellissement et de végétalisation des cours d'écoles et de crèches, le développement d'activités de jardinage impliquant enfants, familles et habitants, ainsi que des ateliers de cuisine et des programmes de sensibilisation au recyclage, à l'environnement marin, et à la biodiversité.

Aujourd'hui les territoires « Cités éducatives » à Marseille sont:

- ▶ Centre-Ville (1^{er} et 2^e arr.) ;
- ▶ Les Docks (2^e et 3^e arr.) ;
- ▶ Malpassé-Corot (13^e arr.) ;
- ▶ Bon Secours, les Rosiers, Marine Bleue, Grand Saint-Barthélémy (14^e arr.) ;
- ▶ Nord Littoral (15^e et 16^e arr.).

Trois nouveaux territoires bénéficieront l'année prochaine du dispositif Cités éducatives. Un appel à projet a été lancé en juillet 2024.



Les projets éducatifs des crèches

La Ville de Marseille est engagée dans une perpétuelle amélioration de la qualité d'accueil de l'enfant et sa famille en crèche, dans le respect de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.

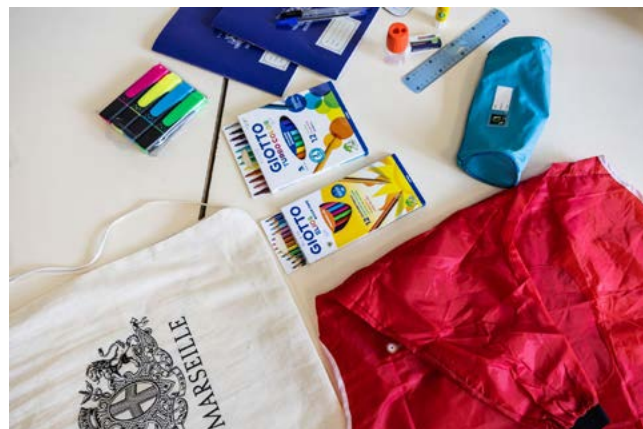
Les équipes des crèches mènent tout au long de l'année de nombreux projets pour accompagner le développement des enfants et leur épanouissement: projets intergénérationnels avec les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) voisins, projets passerelles avec les écoles maternelles en fin d'année pour faciliter la transition vers l'école, participation à La Grande Lessive, événement international d'art éphémère, activités de développement psychomoteur ayant pour thématique en 2024 les Jeux Olympiques, etc.

En outre, en 2023-2024, la Ville a développé l'éducation artistique et culturelle dans les crèches. Ainsi, chaque crèche a bénéficié d'un spectacle et d'activités pédagogiques ou d'une prestation d'éveil artistique et culturel. 12 crèches ont reçu des résidences d'artistes, 3 ont accueilli des chanteurs lyriques, 2 ont bénéficié d'un partenariat avec le Fond Régional d'Art Contemporain (FRAC), etc.

Cette même année, plus de 30 crèches ont effectué des sorties en associant les parents: théâtre, bibliothèque, ferme pédagogique, parc. Cela faisait plus de 30 ans que les crèches municipales n'avaient pas organisé autant de sorties ; des occasions de découvrir pour les enfants et les familles les ressources du territoire, de développer l'ouverture, de renforcer le lien crèche-familles.



Des aides financières en faveur du budget des familles



En pleine période d'inflation et pour que l'école ne pèse pas sur le budget des familles déjà en difficulté, le prix de la cantine dans les écoles reste inchangé. Concrètement, la part que la Ville prend à sa charge permet des économies allant jusqu'à 1282€/an pour les ménages les plus précaires. C'est la même démarche qui a amené la Ville à distribuer 90 000 kits de fournitures scolaires aux élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de Marseille cette année, soit une économie de 65€ par enfant.

Si l'école est importante, l'éducation populaire l'est tout autant. Une attention a donc été portée aux vacances des plus jeunes. C'est le cas avec le dispositif «vacances pour tous», qui permet le départ en vacances de plus de 1500 petits Marseillais.

Les actions du BPM en direction de la jeunesse

Le Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) déploie divers dispositifs à destination des jeunes :

- **Politique inclusive cadets** : Le Bataillon souhaite maintenir le lien social avec la jeunesse marseillaise et promouvoir ses cadets en proposant un apprentissage d'un an à des jeunes collégiens de 3^e. En complément de la découverte du milieu professionnel, des activités physiques et sportives sont réalisées. Une formation militaire et marine élémentaire sont dispensées ainsi que la découverte du milieu naturel. L'objectif est de tisser des liens entre le BPM et la jeunesse des quartiers. Ils deviennent des ambassadeurs de l'unité auprès de la population et y instaurent un climat de confiance.
- **Démarche Violences Urbaines** : Le Bataillon maintient ses actions de prévention et de sensibilisation dans les quartiers dits «sensibles» au travers de ses médiateurs violences urbaines qui créent et maintiennent le lien avec la jeunesse.
- **Les Jeunes Marins Pompiers de Marseille (JMPM)** : Le Bataillon offre aussi la possibilité à des adolescents d'intégrer les JMPM (formation globale sur 3 ans) au métier de marins-pompiers. Il leur sera transmis des valeurs civiques et

une éducation à la citoyenneté. Cette démarche permet de favoriser le recrutement, l'insertion professionnelle et consolider le lien intergénérationnel inculquant aux jeunes la capacité de se mettre au service des autres.

Le Port Center, un outil pour comprendre les relations Ville-Port

Marseille est une ville dont 400 hectares constituent une zone portuaire, sous le contrôle de l'État, comprenant les bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). Le territoire portuaire, sensible à la transition écologique, a mis en place un Port Center, conçu pour faciliter la compréhension des enjeux et défis du port en matière de transition écologique et de stratégie de décarbonation des activités maritimes et portuaires.

Lieu physique et espace numérique, il offre à un large public la possibilité de découvrir, d'expérimenter et de mieux comprendre l'activité portuaire.

La Ville a contribué à la création en 2024 d'une première version du Port Center au sein de la gare maritime de la Major dans le hangar du J2-J3, riche d'une programmation appelée à s'étoffer ces prochaines années au sein du futur siège du GPMM à la Joliette.

Afin de renouer le lien intime entre la population et le port, ce sont les enfants des écoles qui ont bénéficié de ce lieu en priorité dès cette année. Les musées de Marseille ont mis à disposition du Port Center des objets exceptionnels issus de leurs collections, notamment celles du Musée d'Histoire de Marseille qui égraine 2 600 ans d'histoire maritime. Les opérateurs et structures de l'emploi, ainsi que les armateurs, sont également mobilisés afin de faire de ce lieu un espace d'informations et de promotion des métiers de la mer au bénéfice des publics éloignés et du développement de l'emploi local.



LES STRUCTURES D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Une structure municipale d'éducation à l'environnement : l'EnJeu

La structure municipale EnJeu (Environnement JEUnesse), située aux portes du Parc national des Calanques, propose des journées de sensibilisation à l'environnement aux 6-11 ans sur le temps scolaire, ainsi qu'aux centres aérés et aux Institut Médicaux Éducatifs les mercredis et pendant les vacances. Lors de ces journées, une randonnée pédagogique dans le Parc National des Calanques est proposée ainsi que des ateliers dans le centre.

L'EnJeu offre une occasion de découvrir la biodiversité locale, les déchets et leur impact sur la faune et la flore marine et terrestre, les secrets d'une mare pédagogique, des ateliers autour du gaspillage alimentaire, le potager et le compostage, ainsi que des ateliers de manipulation de cartes et boussoles.

Les randonnées sont l'opportunité de découvrir l'histoire et les paysages de Marseille, et surtout les conséquences des activités anthropiques sur cet espace naturel sensible. Les ateliers sont en adéquation avec le programme de l'Éducation Nationale, avec une approche ludique.

4000 enfants ont été accueillis en 2023-2024 ; pour cette année scolaire 2024-2025, 6000 enfants sont attendus.

En 2024, le parcours sur «la préservation de la Biodiversité» a été mis en place et a permis aux petits Marseillais de faire connaissance avec la biodiversité locale et d'adopter les bons gestes pour préserver leur environnement. Ce parcours a permis de sensibiliser 240 enfants de 10 ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) sur les différents secteurs de la Ville. Par ailleurs, depuis la rentrée 2024, la création d'un parcours préhistoire autour de la grotte Cosquer permet aux enfants de découvrir l'origine de l'espèce humaine et les principales périodes de la Préhistoire.



Le Centre municipal Initiation et Découverte de la Mer

Parmi les divers outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement développés par la Ville de Marseille, une structure est particulièrement destinée au milieu marin : le Centre Initiation et Découverte Mer (CIDMer).

Le CIDMer accueille les écoles et les structures IME (Instituts Médico-Educatifs) et ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) pour des projets éducatifs proposant des activités dans ses locaux (espace d'aquariums, observation du plancton, divers outils pédagogiques) et sur le terrain (parcours de découverte sur le littoral, dans les calanques et sortie en mer en bateau semi-rigide). Durant les vacances scolaires, des journées de découverte en mer et des animations sont proposées aux centres de loisirs et structures sociales. 2 700 journées-enfants et 300 journées-adultes accompagnateurs ont été organisées cette année.

Le CIDMer accompagne aussi le dispositif des « Aires Marines Éducatives ».

Le Hublot, fenêtre ouverte sur la biodiversité marine

Situé sur les plages du Prado, le Hublot est un lieu d'information et de découverte sur la mer et le littoral. En 2024, la période d'accueil a été de 6 mois, de mai à octobre (au lieu de 5 mois en 2023). Pour la période estivale, 3 300 personnes ont été accueillies, contre 3 000 sur la même période en 2023. La structure est ouverte 7/7 jours et l'accueil assuré par 2 médiateurs scientifiques. Cette année 2024, 2 médiateurs supplémentaires ont permis d'être aussi présents au Club 2024.

Le Hublot sensibilise le public dans un format ludique et mobilisateur : des casques de réalité virtuelle pour des plongées sur les récifs artificiels du Prado et les fonds sous-marins de Marseille, un espace consacré à l'observation du plancton, des animations thématiques et une exposition photos sur les récifs artificiels.

En complément des activités permanentes, le Hublot accueille une programmation de stands d'associations et institutions de sensibilisation à l'environnement littoral et marin.



Les fermes pédagogiques et les relais-nature

La Ville de Marseille est dotée de 6 équipements d'éducation à l'environnement, 3 fermes pédagogiques et trois relais-nature, pour sensibiliser le grand public et en particulier les plus jeunes, de la richesse mais aussi de la fragilité de la nature :

► Les 3 fermes pédagogiques : Roy d'Espagne (9^e arr.), Collet des Comtes (12^e arr.), la Tour des Pins (14^e arr.) ;

► Les 3 relais-nature : la Moline (12^e arr.), Saint-Joseph (14^e arr.), Bougainville (3^e arr.).

Ces structures offrent aux enfants un outil grandeur nature et un espace d'expérimentation pour découvrir le monde agricole et ses enjeux (cultures, élevage, production alimentaire) et pour appréhender un certain nombre de concepts concernant l'écologie, la biodiversité, les interactions entre l'homme et son environnement, à travers une approche pluridisciplinaire.

Les fermes pédagogiques sont de réelles exploitations agricoles implantées dans les quartiers nord, est et sud de la Ville. Les ventes de produits biologiques issus du maraîchage, organisées deux fois par semaine au Roy d'Espagne et au Collet des Comtes, ont attiré plus de 20 000 personnes sur chacune des deux fermes.

Les relais-nature Saint-Joseph et La Moline se déploient quant à eux sur un vaste jardin de 5 000 m² comprenant potager, verger, haies, prairie, mare, serre, et offrent un cadre idéal pour éveiller la curiosité des enfants.

Les scolaires constituent le principal public bénéficiaire des fermes pédagogiques et des relais-nature. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 373 classes ont été accueillies, soit plus de 13 000 élèves et environ 1 000 demi-journées d'animation. Les activités proposées aux enfants sont de deux types : les visites de découverte et les projets éducatifs qui se déroulent sur plusieurs séances tout au long de l'année scolaire autour des thématiques du jardinage, l'alimentation, la biodiversité, l'eau, les déchets, etc.

En dehors des scolaires, des activités sont également proposées aux centres de loisirs, aux centres sociaux, aux établissements pour personnes en situation de handicap, aux familles et lors de manifestations grand public telles que des journées portes-ouvertes, la Fête de la Nature, les 48 heures de l'Agriculture urbaine, la semaine du Goût.

Le relais-nature Bougainville

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture d'un nouvel équipement, le relais-nature Bougainville (3^e arr.).

C'est un événement majeur qui intervient après 20 ans sans création de nouvelle structure d'éducation à l'environnement par la Ville. La dernière en date, la Ferme pédagogique du Roy d'Espagne, avait été ouverte en 2004.

Situé au sein du Parc Bougainville, inauguré le 24 février 2024, le relais-nature est composé d'un bâtiment pensé dans le respect des normes écologiques les plus pointues : son architecture écologique est labellisée « bâtiment durable méditerranéen » (BDM). C'est un bâtiment ventilé naturellement et sans climatisation. Il a été construit avec des matériaux bio et géosourcés (pierre massive, isolant en paille de riz, menuiserie et parquet en bois). Sa toiture est plantée d'espèces locales. Le bâtiment dispose d'un jardin pédagogique de 700 m² aménagé.

C'est le second équipement de ce type géré en régie municipale après le relais-nature de Saint-Joseph, en régie depuis juin 2022.

Une équipe d'animation, composée de trois agents municipaux, a accueilli tout l'été le grand public et des groupes de jeunes des centres sociaux, Maisons pour tous et associations du quartier et alentours. Pour cette première rentrée scolaire, 79 classes d'écoles maternelles et élémentaires de proximité se sont inscrites.

C'est un équipement qui reçoit également des enfants qui ne parlent pas le français et des jeunes de l'Addap13.

Le mercredi et les week-ends le relais-nature reçoit des ACM (structures d'accueil collectif de mineurs).

Les activités proposées sont variées : jardinage, alimentation durable, connaissance de la biodiversité locale, prévention des déchets et recyclage, respect de l'environnement, etc.



LES PROJETS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Des parcours de découverte de la mer et du littoral

Face aux enjeux écologiques et sociologiques, il existe des leviers efficaces à destination de tous : observer en toute sécurité la diversité des paysages, éveiller le public à la fragilité des écosystèmes, et aborder des sujets tant naturels que culturels selon le site d'implantation. La Ville de Marseille propose ainsi des activités de découverte du littoral et de la mer, permettent au grand public une découverte de la nature. Sur les plages du Prado, de l'Escale Borely à Prado nord, un parcours de plein air « Smart'seille sous la mer » a été installé qui permet de questionner le visiteur et l'invite à découvrir le littoral et sa préservation à travers une activité ludique connectée et immersive utilisant la réalité augmentée, réalisable en autonomie. L'animation se déroule sous la forme d'un parcours ludique de découverte où l'utilisateur recherche les points d'intérêt à la manière d'un jeu de piste via un parcours pédestre géolocalisé.

Deux sentiers sous-marins sont implantés à Marseille : dans la calanque Saint-Estève, sur l'archipel du Frioul, et dans l'anse des Catalans (7^e arr.).

La pratique varie selon les sites : libre ou accompagnée, balisée ou non. Cette activité est autant un outil d'éducation, de gestion et valorisation de territoire, qu'une réponse à une attente nouvelle du public pour ce genre d'activité.

Les aires marines éducatives

Une aire marine éducative (AME) est une petite zone littorale maritime gérée par des élèves. Il s'agit d'une démarche de gestion participative impliquant des enfants de primaire autour d'un projet d'action citoyenne de protection et de gestion du milieu marin. L'école est accompagnée dans cette démarche par un « référent » compétent dans le domaine de l'environnement littoral et marin.

Actuellement, 5 écoles primaires, dont 2 nouvelles en 2023-2024, sont accompagnées par la Ville :

- ▶ AME du Bain des Dames. École Grotte-Rolland (8^e arr.) – Classe de CM1, reprise par École de la Pointe Rouge en sept. 2024

- ▶ AME de la Fausse Monnaie. École de la Roseraie (7^e arr.) – Classe CM1

En co-animation avec le Parc National des Calanques :

- ▶ AME de Saint-Estève (Frioul) – École des Accoules (2^e arr.) – deux classes de CM1/CM2

- ▶ AME du Grand Soufre (Frioul) – École de la Paix – Marcel Paul (6^e arr.) – Classe CM1/CM2

En co-animation avec l'association AIEJE :

- ▶ AME du Fortin (plage de Corbière). École Estaque-Plage (16^e arr.) – Classe CM2

La Ville de Marseille étudie actuellement les possibilités de développer des aires marines terrestres sur ses terrains.



Les jardins collectifs

Depuis 2020, dix nouveaux jardins collectifs ont éclos, pour permettre aux Marseillais de découvrir les plaisirs du jardinage, des fruits et légumes frais. En tout, près de 90 jardins collectifs se déploient sur le territoire ; la majorité d'entre eux sur des terrains municipaux.

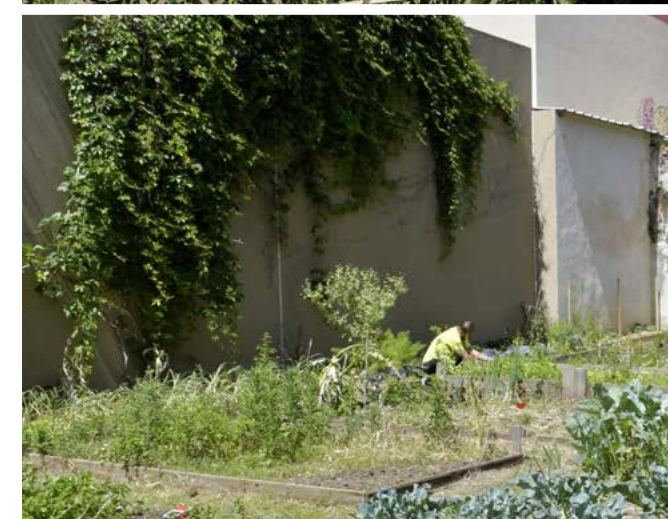
Ce sont soit des jardins familiaux, soit des jardins partagés. Héritiers des jardins ouvriers, les jardins familiaux sont divisés en parcelles individuelles, tandis que les jardins partagés sont gérés par des groupes d'habitants qui décident collectivement la façon de les exploiter.

La Charte des jardins partagés marseillais, votée en décembre

2023, énonce les valeurs qui unissent les jardiniers marseillais : respect de l'environnement, promotion de la biodiversité mais aussi convivialité et développement des liens sociaux et intergénérationnels.

Jardins d'agrément, jardins potagers, jardins pédagogiques, terrains de jeux ou tout cela à la fois, les jardins partagés favorisent les rencontres entre les générations et les cultures, réinventent les rapports entre voisins, facilitent les échanges d'expériences et de savoirs et développent l'esprit de solidarité.

La Ville de Marseille soutient les porteurs de projets qui s'inscrivent dans ce cadre en mettant à leur disposition des terrains, en effectuant des analyses de sol, en proposant un accompagnement méthodologique et une aide technique.





Les actions de sensibilisation au changement climatique et à la biodiversité du Muséum d'histoire naturelle

Depuis septembre 2023, le Muséum d'histoire naturelle présente une nouvelle scénographie pour ses collections permanentes autour de la biodiversité. Avec le parcours « Terre d'évolution », le public part à la découverte de la biodiversité autour de sept thématiques : « Vivre là », « Se reproduire », « Se protéger », « Communiquer, percevoir », « Respirer ou pas », « Se nourrir » et « Évoluer ».

De nombreux événements sont mis en place tout au long de l'année pour informer et sensibiliser le public aux enjeux du changement climatique et à la préservation de la biodiversité, tels que :

- **Les Fresques** du climat, de la biodiversité, de l'eau, de l'océan : chaque année depuis 2021, une dizaine d'ateliers participatifs sont animés par des associations « Fresques » ;
- **Les Médiations scientifiques** : environ 14 000 scolaires bénéficient chaque année d'actions éducatives, scientifiques et culturelles telles que la visite guidée « Biodiversité en danger » ou l'atelier pédagogique « Océans, la fabrique du climat ». Ces thématiques sont déclinées en animation ou sous forme de jeux pendant les vacances scolaires et les week-ends ;
- **Une séquence du parcours permanent « Terre d'évolution »** dédiée aux sujets d'actualité : l'exposition juillet 2024 - juillet 2025 « En plein dans le mil ! » a été conçue à l'occasion de l'Année internationale du mil en 2023 (ONU) par le Muséum et Aix-Marseille Université dans le cadre du programme AMIDEX. Elle propose des solutions en faveur d'une agriculture durable pour combattre la faim, améliorer la santé, renforcer la résilience face au changement climatique ;
- **Les sorties nature** : chaque année, entre 120 et 180 citoyens participent aux sorties organisées avec des partenaires naturalistes (la Linnéenne de Provence, la LPO-PACA, l'OPIE) afin d'apprendre à reconnaître la flore et la faune du département ;
- **Les Olympiades Nationales de la Biologie** : le Muséum accueille depuis 2 ans la finale académique des Olympiades

de la Biologie, concours lycéen dans le domaine de la biologie. Les lauréats 2023 ont travaillé sur la dépollution des eaux de pluie en métaux lourds grâce à des bryophytes. Le bilan de la fréquentation 2024 du Muséum n'est pas encore connu, mais en 2023, ce sont près de 150 000 visiteurs qui ont fréquenté le Muséum dont près de 14 000 scolaires. 52 % des visiteurs sont Marseillais.

Les jardins pédagogiques dans les crèches et les écoles

Réenchanter les jeunes au monde du vivant et les encourager à un retour à la nature est l'un des leviers essentiels face à la crise écologique. Grâce à la création de jardins pédagogiques scolaires proposée par la Ville de Marseille, les enfants apprennent à jardiner et s'ouvrent aux enjeux de la nature en ville, remettant ainsi la biodiversité au cœur de leur quotidien.

Depuis 2021, 90 écoles et crèches travaillent avec les services de la Ville pour la création de jardins pédagogiques en pleine terre ou en jardinières, ce qui a déjà permis la création d'une quarantaine d'espaces de ce type en concertation avec les équipes pédagogiques et les enfants.



L'ÉVÈNEMENTIEL PÉDAGOGIQUE

La Journée Mondiale de l'Eau

L'eau comme l'air est un bien commun à protéger. L'accès à l'eau potable est l'une des préoccupations centrales de la crise écologique, et informer ainsi que former le public et les acteurs du territoire à des solutions alternatives est essentiel pour relever les défis de demain.

La Ville de Marseille a organisé à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, des événements le vendredi 22 mars à l'Alcazar (1^{er} arr.) et au Muséum d'histoire naturelle (4^e arr.).

Des conférences ont été données tout au long de la journée. Emma Haziza, hydrologue systémique engagée pour la préservation du cycle de l'eau planétaire et mondialement connue, a rappelé les problématiques en jeu, et le lien entre la crise écologique et la raréfaction de la ressource en eau. Simon Ricard, fondateur de l'association « Pour une hydrologie régénérative » a donné des pistes de solutions concrètes sur un territoire, pour retenir l'eau, qu'elle soit disponible pour la végétation et ainsi, réparer le cycle de l'eau endommagé par l'artificialisation des sols.

L'ensemble des interventions a permis de sensibiliser à l'importance de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, et de la nécessité de restaurer à chaque fois que cela est possible le grand cycle de l'eau.



La Journée Mondiale de la Biodiversité

En complément de la préservation et de la valorisation de ses espaces naturels, la Ville entend **replacer la réflexion sur l'écologie dans une dynamique positive**, et ainsi favoriser l'éducation à l'environnement du plus grand nombre par plusieurs leviers. La culture en fait partie.

À l'occasion de la Journée Mondiale de la Biodiversité le 22 mai 2024, en présence d'Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO, la Ville de Marseille a organisé deux temps forts :

► **La visite naturaliste des berges du Jarret et de la FUN de la Ravelle** (13^e arr.). La ripisylve du Jarret représente un biotope unique à l'échelle du territoire Marseillais.

► **La représentation du spectacle « Des Jardins et des Hommes »**, place Jean Jaurès (5^e arr.), suivi d'un échange entre les artistes et le public.

Ces spectacles et découvertes offrent des instants de musique et de poésie. La musique et la poésie sont des leviers puissants pour façonner de nouveaux imaginaires collectifs en faveur d'un monde plus résilient et respectueux de l'environnement.





La Journée Nationale de la Qualité de l’Air

L'air est le premier des biens communs. La crise écologique et la pollution de l'air partagent des sources de pollution communes, nécessitant des leviers similaires, comme la sensibilisation, à travers une approche systémique et culturelle. C'est dans cette démarche que la Ville de Marseille organise la Journée Nationale de la Qualité de l'Air (JNQA). Pour cette édition 2024, l'événement « Mieux respirer à Marseille » a mis l'accent sur la sensibilisation des plus jeunes à l'importance d'un air sain. Cette journée s'inscrit dans une approche globale de santé publique, baptisée « Une seule santé », qui met en lumière les connexions entre la santé humaine, environnementale et animale. L'objectif est clair: rappeler à chacun que nous avons tous un rôle à jouer pour préserver la qualité de l'air, aujourd'hui comme demain. Pour cette édition, l'événement a été organisé dans la nouvelle « Rue des Enfants » de l'école Friedland (6^e arr.), et animé tout au long de la journée avec une multitude d'activités ludiques et éducatives. Les 190 élèves du CP au CM2 ont participé à des ateliers variés, suivis d'animations ouvertes aux habitants du quartier, enfants et adultes. Au programme: des animations pour comprendre la qualité de l'air avec AtmoSud, la fabrication d'appareils pour observer l'air invisible avec AirCarto, des énigmes à résoudre grâce à l'escape game de 8 vies pour la planète, des sketches humoristiques avec la Fédération L'Air et Moi, et des ateliers d'apprentissage du vélo avec Cyclotopia et bien d'autres activités interactives. Ces activités, à la fois divertissantes et pédagogiques, sont conçues pour faire découvrir aux enfants comme aux adultes, l'importance de la qualité de l'air par le jeu et l'expérience directe. Elles mettent également en lumière des thèmes essentiels tels que la santé globale, la pratique du sport, la mobilité et l'interconnexion entre les environnements humain, animal et végétal.

La Fête de la Nature

La Ville de Marseille a participé à la 18^e édition de la Fête de la Nature qui a eu lieu du 22 au 26 mai. De nombreuses animations et activités gratuites ont été organisées par les services de la Ville, en partenariat avec le tissu associatif local, dans les parcs, jardins et friches. Parmi les animations réalisées cette année: visite naturaliste des berges du Jarret et de la friche urbaine de la Ravelle, visite du sentier pollinier au jardin botanique, visites explicatives et sensorielles des différents jardins et parcs de la ville, ateliers jardinages, ateliers de découverte de la biodiversité terrestre et marine des différents espaces naturels, visite guidée de la roseraie, portes ouvertes des jardins collectifs, etc.



Des festivals pour transformer le territoire

Rassembler et accélérer la mise en place d'alternatives citoyennes ou professionnelles, amorcer une transformation désirable et soutenable du territoire et relever les défis, c'est pour cela que Marseille s'implique et soutient différents festivals alternatifs, parmi lesquels: Le So Good MAIF festival à la Friche la Belle de Mai, du 19 au 21 septembre. La 2^e édition de cet événement national avait pour objectif de promouvoir les projets à impact positifs et de réfléchir aux solutions pour un avenir plus durable et inclusif. Le Tour Alternatiba 2024 - Transformer les territoires: Durant plusieurs mois, des citoyens engagés pour une transition sociale et écologique ont parcouru la France sur des vélos



La Voie est Libre

Depuis mai 2021, la Ville de Marseille rend une fois par mois la Corniche entièrement piétonne. « La Voie est libre » encourage les mobilités douces et réduit la pollution en limitant l'usage de la voiture et des deux roues motorisées. Cet événement sensibilise le public aux bienfaits d'un espace urbain dédié aux déplacements durables, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie et à la protection de l'environnement. La piétonisation est réalisée sur 3,6 km de littoral, entre les Catalans et l'avenue Talabot. En 2024, 8 éditions se sont tenues: le 18 février, le 24 mars, le 21 avril, le 2 et le 23 juin, le 22 septembre, le 20 octobre et le 17 novembre. Ces journées sans voiture ni bus sont centrées sur la réappropriation des espaces par les piétons et les usagers des mobilités douces. Elles réunissent une diversité de services de restauration et d'animations culturelles, musicales et sportives, toutes accessibles gratuitement par les promeneurs. « La Voie est libre » a rencontré un grand succès en 2024, avec une moyenne de 30 000 participants à chaque édition.



L'Été marseillais 2024

L'Été marseillais est un ensemble d'évènements pour tous les Marseillais, principalement ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. La 5^e édition, qui s'est déroulée du 5 juillet au 1^{er} septembre 2024, a connu un très grand succès populaire. Pour cette édition, le maillage des activités a été élargi, dans tous les quartiers de la ville, du nord au sud, sur l'espace public, dans les parcs, jardins, musées, bibliothèques et centres sociaux. Plus de 1600 événements gratuits ont été programmés: spectacles, animations, cinémas en plein air, piétonnisation, etc.

Des animations sportives, familiales et festives ont également été organisées dans 10 parcs de la Ville, dont le parc Bougainville et la Plaine des sports et des loisirs de la Busserine, ouverts en 2024. Les expositions temporaires ont été gratuites dans les musées tous les jeudis de cet été, avec des concerts en soirée. Des activités éducatives et ludiques ont également été proposées: piste d'éducation routière, villages éco-citoyens, ateliers dans les centres sociaux, etc.

Un accent fort a été mis sur l'accès à la mer et à la natation, avec le déploiement de bassins d'apprentissage de la nage pour les enfants de 6 à 12 ans (2 bassins à l'Espace Mistral, 1 bassin au parc Bougainville et 1 bassin dans le Club JO 2024), la gratuité des piscines pour les moins de 12 ans, des sorties en barques et voiliers, l'accessibilité handicap avec le dispositif «À nous la Mer» sur les plages de la Pointe Rouge, de Bonneveine et de Corbière. Le dispositif de lutte contre le harcèlement SAFER a été élargi, permettant de sensibiliser des milliers de personnes via des médiatrices et médiateurs sur plusieurs plages.

Les Mairies de Secteur ont également participé aux animations, proposant des activités culturelles et sportives dans tous les quartiers de la ville.

Enfin, la piétonisation du Vieux-Port est désormais une institution, avec des îlots de fraîcheur, des bancs, des tables, des chaises longues et un espace de jeux pour enfants. Ont également été installés cette année trois terrains de pétanque et un terrain de «longue provençale». Le bas de la Canebière a été végétalisé et le marché d'été a vu ses horaires élargis.



Le village éco-citoyen de l'été marseillais

Ce village promeut de manière ludique et pédagogique les grandes thématiques du développement durable: l'eau, les déchets, la biodiversité, les énergies par le déploiement de jeux en bois dédiés.



LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

La démocratisation de l'offre culturelle

La Ville de Marseille a pour ambition de démocratiser l'offre culturelle, notamment auprès du public dit éloigné. Elle s'appuie pour cela sur une démarche inclusive au sein de ses équipements en régie, ainsi que sur des partenariats structurants au cœur du réseau associatif marseillais.

► Dans les médiathèques, avec entre autres:

- La gratuité de l'abonnement au réseau des bibliothèques municipales et le service hors les murs (dans les centres sociaux, les hôpitaux, les prisons et centres éducatifs fermés);
- L'extension des horaires d'ouverture de l'Alcazar à partir du 1^{er} octobre 2024 afin de faciliter l'accès à la culture pour tous (de 25 heures à 39 heures hebdomadaires);
- La poursuite des actions en faveur des publics en difficulté avec l'écrit, en élargissant les fonds Facile à lire;
- La sensibilisation du public à l'environnement à travers la programmation culturelle des bibliothèques, tel que: «Rendez-vous au jardin» autour de la grainothèque de Salim Hatoubou;
- Des expositions sur le caractère inclusif du sport telles que «D'un regard à l'autre: dans les yeux de sportifs... et si la norme n'existait plus» et «Les Marseillaises et le sport #je suis légitime».

► Dans les musées et établissements culturels, avec entre autres:

- La médiation culturelle adaptée aux personnes éloignées de l'offre culturelle;

- Des spectacles et activités gratuites en lien avec l'Olympiade culturelle; pour prolonger les moments de partage et continuer à explorer les valeurs communes au sport et à l'art, le dispositif «Je t'invite au musée!», dans le cadre duquel chaque enfant ayant participé à une animation a pu inviter l'adulte de son choix à venir au musée;
 - Des partenariats: la Ville est signataire de la charte «Ensemble en Provence» visant à faciliter l'accès de tous les citoyens à l'offre culturelle du territoire, notamment avec l'association «Cultures du cœur 13» qui s'adresse aux personnes et aux familles en difficulté ou avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille (APHM) pour mettre en place des actions culturelles dans les établissements hospitaliers;
 - Les parcours éducatifs: parcours thématiques s'adressant aux groupes scolaires (0-12 ans) ou dans le cadre périscolaire et extrascolaires et regroupant plusieurs acteurs (musée, bibliothèque, opéra, archives, etc.).
- À l'Opéra municipal, avec entre autres une tarification et des dispositifs d'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap (visuel, auditif, mental ou psychique): visites tactiles (maquettes, costumes, décors), visites et médiation en langue des signes, dispositif de gilets vibrants permettant de ressentir la musique et les sons; etc.
- Dans les archives municipales, dont la fréquentation a significativement augmenté grâce à la stratégie mise en œuvre pour élargir les publics. Au-delà des lecteurs, l'accueil de groupes scolaires et universitaires connaît une hausse importante, ainsi que celle des visiteurs culturels, venant pour une exposition, une conférence, ou un atelier. Les demandes de recherche par correspondance continuent à croître de manière très rapide.



Le lancement de la mairie mobile

Pour favoriser l'accès aux services publics au sein de la Ville, dans des territoires peu dotés, la Ville a mis en service, en juin 2024, un **bureau municipal de proximité (BMdP) mobile**. Il permettra de faciliter l'accès aux démarches pour les habitants du 13^e arrondissement.

Chaque jour, le bus de la mairie mobile s'arrête dans un nouveau quartier pour offrir 3 services :

- Carte nationale d'identité/passeports ;
- Inscriptions scolaires et périscolaires ;
- Inscription sur les listes électorales.

Le dispositif est construit en lien étroit avec la politique de la ville et les associations, notamment les centres sociaux, acteurs majeurs de la prise de rendez-vous. Ce dispositif innovant répondant à un déficit de service public dans certains secteurs aura vocation à être dupliqué sur d'autres territoires.



Des places en crèche pour favoriser le retour à l'emploi des parents

La Ville de Marseille est impliquée dans le soutien aux publics en difficulté et ce dès la petite enfance.

Au regard des difficultés rencontrées par les parents à s'insérer dans une démarche de retour à l'emploi, la Ville de Marseille propose de lever le frein que constitue la garde d'enfants. Elle a ainsi signé des conventions permettant la réservation de 58 places en crèches pour les plateformes modes de garde JEDAI et PROTIS qui œuvrent à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, de 5 places pour l'Abri maternel qui accueille les femmes en difficulté et les accompagne dans leur réinsertion.

La Ville a également un partenariat avec l'Administration pénitentiaire et le Conseil départemental pour l'accueil occasionnel des enfants laissés auprès de leurs mères incarcérées au Centre Pénitentiaire des Baumettes.

Enfin, la Ville a lancé en septembre 2024 une crèche mobile gratuite qui se déplace dans les quartiers prioritaires pour permettre la socialisation précoce des enfants et le répit des parents pour leur permettre d'effectuer leurs démarches administratives.

La lutte contre le non-recours aux droits

Le plan d'actions « Accès aux droits sociaux » a été mis au point par la Ville de Marseille et son CCAS dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation familiale (CAF). Il est financé à 50 % par l'Etat depuis 2024. Ce plan vise à renforcer le repérage et l'accompagnement social des personnes en situation de non-recours, en mettant en place une coordination renforcée des acteurs de l'accès aux droits sur le territoire et en déployant des équipes mobiles du CCAS, notamment au sein des établissements scolaires municipaux.

Un Grand Plan pour le centre-ville

Le « Grand Plan centre-ville », lancé fin 2023, qui implique tous les services de la Ville, a pour ambition de mettre en place des actions rapides et concrètes, liées aux compétences municipales, pour **redynamiser le centre-ville** et obtenir un saut qualitatif pour **le rendre plus harmonieux, plus agréable et plus sûr**. Cette politique regroupe l'apaisement du centre-ville en termes de sécurité et de cadre de vie, l'accompagnement social des personnes vulnérables, la redynamisation – notamment économique – du secteur, la gestion du stationnement. Elle touche également la piétonisation, la prévention des tags ou des nuisibles et le verdissement du centre-ville. Parmi les actions mises en place en 2024 : ouverture d'un poste de Police municipale au 42 Canebière, hausse des maraudes du Samu social, contrôle renforcé des terrasses et enseignes, enlèvement de tags, dératization sur des secteurs ciblés, végétalisation du bas de la Canebière, etc.



Le soutien aux familles monoparentales

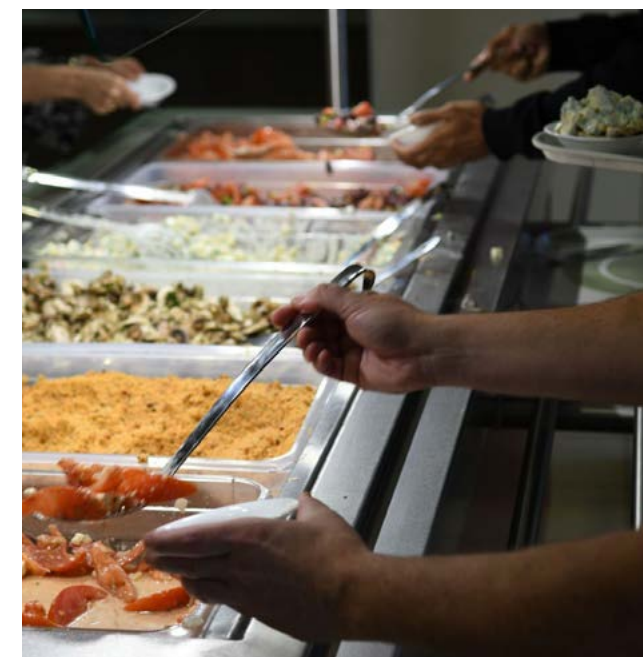
À Marseille, près d'une famille monoparentale sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Face à ce constat, la Ville a mis en place l'opération « Solidarité-familles » qui a permis de soutenir financièrement plus de 2500 familles monoparentales en 2023 et qui se poursuit en 2024.

Une aide exceptionnelle, de 200 à 500 € selon le nombre d'enfants, est distribuée dans ce cadre par le CCAS, en chèques d'accompagnement personnalisé (pour l'alimentaire et l'hygiène) et en chèques de service (pour les factures énergétiques et les achats du quotidien).

Le soutien au pouvoir d'achat des étudiants

L'après crise sanitaire a mis un coup de projecteur sur les conditions de précarité des étudiants. Marseille est résolument une ville étudiante, c'est pourquoi elle s'engage à leurs côtés :

- **Par le logement**, en finançant la construction ou rénovation de cités universitaires et en mettant en place des dispositifs d'hébergement d'urgence avec un suivi social individualisé ;
- **Par l'alimentation**, en distribuant gratuitement des repas à ses étudiants ;
- **Par la démocratie**, à travers le conseil marseillais de la vie étudiante fraîchement élu, qui se réunira plusieurs fois par an pour échanger, débattre et rencontrer des élus, techniciens et partenaires afin de développer la vie étudiante marseillaise. Enfin, les étudiants disposent d'un site qui référence les aides sociales et financières qui leur sont dédiées : « le Dégaine ».



La Nuit de la Solidarité



Chaque année, la ville de Marseille participe à la Nuit de la Solidarité, avec les services de l'État, le CCAS et les associations de lutte contre la précarité. Son ambition : limiter les situations d'isolement, échanger avec les personnes et apporter des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

La 3^e édition de la Nuit de la Solidarité s'est déroulée le 16 avril 2024. Durant toute

la soirée, environ **1000 bénévoles** et **une dizaine d'associations** sont allés à la **rencontre des personnes en situation de grande exclusion** dans l'ensemble des rues et des quartiers de la ville, afin d'échanger avec elles à partir d'un questionnaire anonyme qui permet d'avoir une connaissance actualisée de leur situation et de leurs besoins (distribution de repas, meilleure connaissance des lieux de vie, etc.). Une manière d'aider, mais aussi de sensibiliser le grand public sur les questions de lutte contre le sans-abrisme et de casser les idées reçues.

Une braderie commerçante plus inclusive et solidaire

En 2024, la grande braderie du centre-ville de Marseille a eu lieu le 7 septembre sur la partie haute du boulevard Vauban ainsi que sur les noyaux villageois de Mazargues et Saint-Barnabé. Cette édition est l'occasion pour la Ville de Marseille d'accentuer la dimension d'inclusion et de solidarité de cet événement.

Ainsi, le Samu social a collecté des vêtements, avec 2 stands, un en centre-ville et un à Mazargues. Le Secours Populaire a tenu un stand permettant de collecter du petit électroménager destiné aux étudiants en situation de précarité. Enfin, un point d'accueil PMR a été mis en place pour accompagner les personnes en situation de handicap et les aider à se déplacer au sein du périmètre. Les stands du Samu Social ont récolté plus de 800 kg de vêtements le jour de la braderie.





L'ENGAGEMENT POUR L'INCLUSION

Les Fêtes de quartier: le vivre ensemble et la solidarité



Les noyaux villageois de Marseille font l'identité de la ville avec chacun leurs particularités. Renouer avec la tradition marseillaise au travers de ses fêtes de quartiers est une occasion forte offerte aux Marseillais de se retrouver entre habitants d'un même quartier et d'en (re)découvrir ensemble

sa richesse, son patrimoine, sa créativité et sa spécificité. Un appel à projet a donc été lancé par la Ville, ayant pour objet de soutenir les acteurs associatifs organisant ces fêtes de quartier, concourant ainsi à valoriser les initiatives locales, les animations culturelles, sportives et éducatives inhérentes à chaque noyau villageois, permettant aussi un échange inter-quartier, le renforcement du lien social, le vivre ensemble et la mixité intergénérationnelle. Portées par une association, ou un groupement d'associations, ces fêtes de quartiers s'inscrivent dans une démarche inclusive sur l'ensemble du territoire marseillais en promouvant les initiatives d'éducation populaire, d'économie sociale et solidaire et d'utilité sociale.

L'accessibilité pour Tous: l'Agenda d'Accessibilité Programmée

Les Ad'Ap – Agenda d'accessibilité programmée – sont incontournables lorsque l'on parle de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP). Cette mesure implique une planification et une budgétisation des travaux servant à mettre aux normes d'accessibilité les ERP et les IOP.

L'Ad'Ap a été voté par délibération de la Ville en décembre 2016. Il est réparti en trois périodes:

- Première Triennale (2017/2019): maîtrise d'ouvrage assurée par la Ville de Marseille pour 210 ERP: à ce jour, 60% des ERP ont fait l'objet de réception de travaux avec 95 ERP traités entièrement
- Deuxième Triennale (2020/2022): maîtrise d'ouvrage assurée par la SOLEAM pour 559 ERP: à ce jour, 40% des ERP ont été traités avec 148 ERP traités entièrement
- Troisième Triennale (2023/2025): maîtrise d'ouvrage à déterminer pour 530 ERP. En outre, 178 IOP non traitées des périodes précédentes doivent être intégrées, ce qui porte le total à traiter à 708 sites. D'ici décembre 2025, tous les ERP et IOP devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le sport pour tous

Moyen d'enracinement et d'identité, creuset de valeurs, le sport reste plus que jamais un lien fort au sein de la population marseillaise. Afin de diffuser et renforcer ce lien, la Ville poursuit ses actions en faveur d'un sport accessible à tous.

Une gestion solidaire des équipements sportifs:

- Plusieurs équipements sportifs sont accessibles au public de 8h à 22h ;
- L'octroi de créneaux d'entraînement se fait sans discrimination (Handisport, LGBTQIA+, féminin) ;
- Les équipements sont mis à dispositions gratuitement pour les événements caritatifs.

Le dispositif Sports Handi' Nautiques Corbière:

La base nautique de Corbière, en rade nord de Marseille, propose tout au long de l'année des activités nautiques et sportives pour tous les publics venant des écoles (classes bleues transplantées), des centres sociaux, des instituts, des foyers, des hôpitaux spécialisés, etc.

Les bâtiments collectifs ont été mis aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées et permettent ainsi de proposer des activités sportives adaptées. Le dispositif Sports Handi Nautiques Corbière permet d'accueillir dans les meilleures conditions des participants handisport (physique et sensoriel) et sport adapté (mental et psychique). Ce dispositif propose 7 activités nautiques, aquatiques et de plein air: aviron, ergomètre, escalade, kayak, paddle, découverte aquatique et voile collective.

L'apprentissage de la natation pour tous:

La Ville de Marseille souhaite développer l'apprentissage de la natation avec l'installation de 4 bassins mobiles, accessibles, en période estivale, avec des dispositifs totalement gratuits.

L'organisation de la Course Nationale d'intégration handi-valides «Algernon»:

La Course «Algernon» est le plus grand événement national accueillant des sportifs valides ou handicapés dans une même épreuve, sans distinctions entre les participants, qui se déroule chaque année le 2^e week-end d'octobre. Plus de 1200 sportifs, personnes en situation de handicap et personnes âgées se retrouvent pour partager les mêmes objectifs:

- Favoriser l'inclusion des personnes handicapées et âgées ;
- Prévenir la sédentarité et encourager l'activité physique pour tous ;
- Sensibiliser le grand public aux notions de handicap et d'avancée en âge ;
- Permettre des rencontres intergénérationnelles ;
- Encourager les clubs sportifs et les centres sociaux à accueillir des personnes différentes.

Courir ensemble:

La Mairie des 1^{er} et 7^e arrondissements a mis en place un événement sportif intergénérationnel conjuguant santé et mixité: une course organisée dans le cadre de «la Voie est libre» sur la Corniche Kennedy. Cette course a pour but de se dépasser, de créer des liens de convivialité dans l'effort et de remettre le sport au cœur de la vie des Marseillais. Elle est gratuite, ouverte à tous, avec des distances adaptées à tous les âges.

Maison Sport Santé:

La Ville de Marseille s'est dotée, depuis le mois d'août 2024, d'une Maison Sport Santé municipale, qui a pour mission de promouvoir et de favoriser l'accès à l'activité physique, en particulier pour les personnes éloignées de la pratique quel que soit leur état de santé, leur âge et degré d'autonomie. La Maison Sport Santé est accessible à des tarifs modulés en fonction des revenus et des besoins spécifiques de chacun.





L'ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ

Le lancement d'une Mission « Une seule Santé / Santé globale »



L'approche « Une seule Santé / Santé globale » (également présentée comme « Santé Planétaire » ou « One Health » en anglais) s'appuie sur un constat scientifiquement établi : les humains ne peuvent pas être en bonne santé sur une planète malade.

Autrement dit, parler de santé implique de prendre en compte ce qui affecte les milieux, les plantes, les animaux et les humains, partageant tous le même écosystème.

Ce que nous buvons, mangeons ou respirons, nos modes de transports, de production et de consommation, nos pratiques éducatives et sociales, forment les premiers déterminants de la santé. Ils constituent à eux seuls l'essentiel des causes de maladies et de décès.

Forte de cette conviction, la Ville de Marseille s'est engagée en 2024 dans la mise en place d'une mission « Une seule Santé / Santé globale ». Son objectif est d'intégrer cette approche globale de la santé, tenant compte de l'interdépendance entre santé humaine et santé des écosystèmes, dans toutes les politiques de la Ville. L'équipe porte déjà des projets concrets pour améliorer la qualité de l'air, réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, et promouvoir l'alimentation saine et durable auprès de femmes en situation de précarité. En 2025, la mission se mobilisera pour initier une démarche d'écoles favorables à la santé.

Le renouvellement du Plan Canicule



Afin de faire face aux températures extrêmes et aux canicules devenant de plus en plus longues et fréquentes du fait du changement climatique, la Ville de Marseille a déployé, en 2024, comme chaque année son Plan Canicule.

De nombreuses mesures sont mises en place en fonction des niveaux d'alerte météorologique, telles que l'élargissement des

horaires d'ouverture des lieux publics municipaux climatisés (bibliothèques, musées, centres sociaux, etc.), l'entrée gratuite dans les piscines, l'adaptation des menus et des

activités dans les centres aérés et les crèches, l'élargissement des horaires d'ouverture des accès à la plage des Catalans mais aussi des parcs et jardins ainsi que le renforcement de la distribution de gourdes réutilisables et de bouteilles d'eau. La Ville met en place une large campagne de communication et de sensibilisation pour informer, conseiller et protéger ses administrés, via les réseaux sociaux, la presse ou encore le Système d'Appel en Masse de la Ville. La carte interactive recensant les lieux de fraîcheur est notamment enrichie.

Une cellule de veille sanitaire, en faveur des publics les plus vulnérables (personnes âgées, jeunes enfants, sans-abris, personnes isolées, etc.) est mise en place. Elle prévoit entre autre le suivi des personnes vulnérables âgées afin de les contacter et de leur apporter aide et assistance en cas d'alerte canicule. Les habitants ont aussi la possibilité de prendre contact avec la Plateforme Allô Mairie qui peut apporter des conseils sur les actions à effectuer au sein du logement et rediriger les personnes en souffrance vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Contrat Local de Santé 4

En 2024, la Ville de Marseille a élaboré et co-rédigé avec les financeurs (Préfecture, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie) le Contrat Local de Santé 4 (CLS4).

Ce CLS4 a été approuvé par les financeurs et présenté au Conseil Municipal de juin 2024. Il engage les signataires pour quatre années autour de quatre volontés structurantes :

- Qu'il devienne, au travers d'un comité de pilotage élargi, un véritable espace partagé de santé publique où les politiques pourront être définies au plus proche du territoire en s'assurant systématiquement de leur complémentarité avec les actions déjà mises en œuvre par l'ensemble des acteurs ;
- Qu'il permette d'intégrer la santé dans toutes les politiques publiques y compris celles qui n'avaient pas été envisagées dans les précédents contrats (impact du changement climatique, participation citoyenne, urbanisme favorable à la santé, etc.) ;
- Qu'il repense l'élaboration et le pilotage des politiques territoriales de santé en utilisant l'outil de catégorisation des résultats afin d'agir de manière probante sur les déterminants de santé ;
- Qu'il se donne les moyens de piloter les politiques territoriales de santé qu'il aura définies : cartographie des ressources et des actions menées sur le territoire, recueil des données de santé de la population, etc.

En s'engageant dans le CLS4, la Ville joue un rôle actif dans l'élaboration de politiques de santé locales, en veillant à ce qu'elles soient alignées sur les besoins de la population, en garantissant la cohérence entre les différentes actions et les politiques publiques.

Le centre de vaccination international

Ouvert en 2023, le centre de vaccination international de la Ville de Marseille est un centre médical et un centre de ressources sur la vaccination ouverte à toutes et tous.

Il permet de s'informer sur les risques infectieux et la vaccination et propose des consultations gratuites et un accompagnement personnalisé.

Après une consultation personnalisée par un médecin, chacun peut bénéficier gratuitement aux vaccinations inscrites au calendrier vaccinal en vigueur, et à moindre coût celle obligatoires dans le cadre de voyages à l'étranger.

Cette année encore s'est déroulée la Journée d'Information et de Vaccination du centre de vaccination international en avril, favorisant ainsi le contact avec les populations et leur information.



Un environnement calme et agréable dans les cantines

Afin d'offrir un environnement propice au bien-être et au développement de bonnes habitudes alimentaires chez les enfants, la Ville s'est engagée dans un projet de « gestion du bruit ». Ce projet vise à réduire le niveau sonore et à améliorer l'ambiance acoustique des restaurants scolaires en mettant l'accent sur trois axes principaux : l'aménagement de l'environnement (bâti et mobilier), l'organisation du service (encadrement attentif et efficace des enfants) et le rôle éducatif des animateurs et du personnel de l'équipe éducative pendant le temps du repas.



Une brigade de l'environnement mobilisée contre les déchets

Créée en décembre 2021, la Brigade de l'Environnement, forte de sa vingtaine d'agents et de la mise en place de ses caméras nomades permettant des flagrants délits et un traitement répressif efficace, a traité, en 2023 près de 270 délits de dépôts sauvages. La Ville de Marseille s'impose le principe de la « zéro tolérance » contre les dépôts anarchiques sur la voie publique.

En 2024, près de 220 procédures sont en cours. Afin de renforcer les équipes de cette Brigade, les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP), chargés de verbaliser les stationnements anarchiques, bénéficient d'une formation au Code de l'Environnement, tout comme les policiers municipaux des parcs et jardins. Tous seront habilités, à terme, à verbaliser les contrevenants.

La Brigade de l'Environnement allie sécurité et respect de l'environnement pour le bien-être des Marseillais.



La lutte anti-vectorielle

La Ville de Marseille explore différentes stratégies pour lutter contre les moustiques, en mettant l'accent sur la prévention. L'objectif est de minimiser le risque de maladies transmises par les moustiques tels que le moustique tigre. Ces mesures visent à garantir la sécurité et le bien-être des habitants et des visiteurs de Marseille tout en minimisant l'impact environnemental.

Le moustique tigre (*Aedes Albopictus*) est vecteur de plusieurs maladies transmissibles à l'Homme comme le Zika, la dengue ou le Chikungunya. La Ville de Marseille a mis en place une stratégie « Une seule Santé / Santé globale » de Lutte Anti-Vectorielle (LAV) contre le moustique tigre, avec l'appui des entomologistes et des différents partenaires de la LAV.

Il s'agit de mobiliser une diversité de leviers et non une seule action à visée d'éradication. Cela passe par :

- La prévention, avec l'information de la population ;
- L'inspection des lieux par des agents municipaux formés, qui peuvent soit vider mécaniquement les gîtes larvaires identifiées (lieux de pontes), soit les traiter avec un larvicide en prenant en compte le cycle aquatique de l'insecte ;
- La durabilité, en tenant compte des possibles résistances des moustiques aux biocides et en déployant des méthodes de lutte alternatives tels que des pièges sélectifs fonctionnant de façon autonome ;
- L'adoption d'une stratégie plurielle adaptée basée sur les recommandations scientifiques de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

La Ville de Marseille a déployé ses différentes actions sur la base nautique du Roucas Blanc : pièges à femelles en gestation, pièges à moustique adulte, traitements contre les larves. Ces actions ont été ciblées en fonction des différentes espèces de moustiques, de leur biotope et de leurs plages horaires d'activité.



La lutte contre les nuisibles

En 2023, la Ville de Marseille a compté près de 1800 signalements pour dératisation et désinsectisation. Face à cette situation, Marseille a fait de la lutte contre les nuisibles - tels que les rats et les punaises de lit - une priorité.

Une stratégie globale d'intervention est mise en place pour intervenir efficacement au sein des bâtiments municipaux et des espaces publics dont elle a la gestion (écoles, crèches, équipements culturels et sportifs, parcs, jardins, etc.). La Ville dispose pour cela d'un service spécialisé qui a pour missions : dératisation, désinsectisation et désinfection. Pour limiter l'utilisation de produits néfastes pour l'environnement et la santé, la Ville emploie des furets pour dératiser l'espace public.

Afin de renforcer l'efficacité de la lutte mais aussi la prévention, la ville porte un plan d'actions sur 3 ans (2023-2025) visant à :

- Faciliter le recueil des demandes de la population et des agents ;
- Renforcer les effectifs internes Ville ;
- Améliorer le process de demande et de suivi des travaux sur le bâti pour une action curative et préventive ; diffuser auprès des personnels occupant les bâtiments municipaux les mesures préventives et bonnes pratiques ;
- Engager un marché public et retenir un prestataire permettant l'externalisation de certaines interventions afin de répondre plus rapidement aux urgences : interventions en lien avec la lutte contre les rongeurs (souris, rats), les insectes (fourmis, cafards) en proposant des actions préventives et curatives et différenciant les crèches et les écoles (priorité), les autres bâtiments municipaux, les parcs et les jardins, la voie publique.



MARSEILLE S'ENGAGE POUR LES DROIT DES FEMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et le cinquième des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Malgré tout, ce droit reste encore à conquérir. Et dans l'espace public, la culture ou le sport, les femmes restent les grandes oubliées.

Forte de ce constat, la Ville de Marseille s'engage pour la parité et pour les droits des femmes sous toutes les dimensions : sécurité, santé, pauvreté, sport, éducation, culture, reconnaissance et équipements publics.

L'égalité au quotidien

Au quotidien, la place des femmes et leur apport est réaffirmé, notamment dans la culture. La programmation des musées et des bibliothèques va dans ce sens.

Dans le sport, la Ville est volontariste. Cela passe par un égal accès aux activités, des aménagements pensés de manière plus égalitaire, mais aussi par la mixité dans la pratique, pour lutter contre les stéréotypes.

Pour faire évoluer les mentalités, la valorisation du mariage est aussi essentielle. Une dizaine de rues, des salles de l'Hôtel de Ville et des établissements municipaux (écoles, piscines, etc.) ont d'ores et déjà été renommés pour honorer des femmes.

L'accès au soin pour toutes

Les droits des femmes, c'est aussi le droit à un accès aux soins pour toutes, car les femmes sont souvent moins bien diagnostiquées et donc soignées que les hommes.

La Ville de Marseille a mis en place des actions pour sensibiliser les femmes et accueille le Bus du Cœur pour un dépistage cardiovasculaire et une surveillance gynécologique. Particulièrement vulnérables, les femmes sans-abri bénéficient d'un espace dédié dans les douches municipales rue Berton (5^e arr.), et d'une aide contre la précarité menstruelle avec le Samu social, en partenariat avec l'association Règles Élémentaires.

La journée de prévention autour des violences faites aux femmes

La Ville de Marseille rappelle son engagement pour protéger, accompagner et soutenir les femmes victimes de violences et organise de nombreux événements dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes dans différents lieux.

En amont de l'organisation de la journée internationale dédiée, le 25 novembre, la Ville recueille des propositions culturelles locales. Elle encourage des dynamiques de réseaux des acteurs de la scène culturelle marseillaise afin de favoriser la lutte contre les violences faites aux femmes. Le contenu doit être artistique et féministe et s'inscrire dans les thématiques abordées lors de cette journée. Ainsi seront organisés des ateliers de lecture animée, d'écriture, de théâtre, de self-défense, etc. Afin de privilégier cette démarche inclusive, les ateliers en co-construction avec les autres acteurs du territoire seront privilégiés.



Les bancs rouges dans les parcs

Symboles des féminicides dans l'espace public, cinq bancs rouges inaugurés en partenariat avec l'association Femmes solidaires Marseille, sont implantés dans plusieurs parcs municipaux : Borély (8^e arr.), 26^e Centenaire (10^e arr.), Porte d'Aix (1^{er} arr.), Font Obscure (14^e arr.).

En novembre 2024, se sont rajoutés ceux des parcs des Sœurs Franciscaines (6^e arr.), Bougainville (3^e arr.), Athena (13^e arr.), Biloux (15^e arr.), de la Pelouque (16^e arr.) ainsi que du square des Platanes (4^e arr.).

Cette action permet de sensibiliser, d'interpeller et d'alerter sur le sujet des violences intrafamiliales et conjugales.



La prise en charge des femmes victimes de violences

Le Ville de Marseille finance des lieux refuges pour les femmes victimes de violences. Elles disposent de coupons de transport pour sécuriser leurs déplacements depuis le commissariat, où elles sont accueillies par des travailleurs sociaux, jusqu'aux lieux refuges (c'est ainsi qu'on appelle les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence).

Elles sont aussi prioritaires dans l'attribution de logements sociaux, de même que les familles monoparentales (dont 85% sont des femmes).

Pour les femmes qui en ont besoin, la Ville propose aussi des consultations médicales gratuites et un accompagnement social, psychologique, professionnel ou juridique.



LA CONCERTATION ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

Le dispositif « Prenez Place » se diffuse

Le dispositif « Prenez Place » vise à associer aux projets de requalification des places publiques toutes les parties prenantes (habitants, commerçants, usagers, etc.) via une large concertation, en se laissant le temps de l'expérimentation et de l'accompagnement aux changements d'usages à travers des actions d'urbanisme transitoire.

Il a été lancé fin 2022 avec le projet de réaménagement de la place Sébastopol (4^e arr.), avec pour objectif de transformer cet espace en un lieu convivial et fonctionnel, avec des zones de détente, des espaces verts, et des aménagements pour les enfants. En 2024, ce dispositif a été étendu à la place Bernard Cadenat (3^e arr.).



Poursuite du projet de réaménagement de la place Sébastopol :

Après l'arrivée en 2023 d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, associant programmation urbaine et concertation citoyenne, le projet de réaménagement de la place Sébastopol se poursuit pour tester dès la fin de l'année 2024 une nouvelle organisation de la place.

L'espace consacré au stationnement sera réduit de moitié et la voie Est fera l'objet de tests ponctuels de fermeture à la circulation, conformément aux attentes exprimées par les citoyens lors des différents dispositifs participatifs mis en place tout au long de l'année 2023.

L'espace ainsi libéré fera l'objet d'aménagements transitoires (ombrages, assises, tables, mobilier ludique, racks à vélos, peintures au sols), inaugurés lors de l'événement « Prenez Place » prévu début 2025. Leur objectif est d'expérimenter les différents scénarios du préprogramme établi en 2023. La concertation se poursuivra afin d'aboutir en milieu d'année 2025 à un programme d'aménagements pérennes pour la place Sébastopol.

Lancement du projet de réaménagement de la place Bernard Cadenat :

Les objectifs pour la requalification de la place Bernard Cadenat qui guideront la concertation ont été annoncés lors de la première réunion publique en mai 2024 : l'adaptation au changement climatique via le renforcement de la place du végétal, la désimperméabilisation et la lutte contre les îlots de chaleur urbains ; l'amélioration du confort urbain par l'apaisement de la circulation et la réduction de la place de la voiture ; le renforcement de sa vocation commerciale et du lien social afin de rendre à la place sa position de centralité pour le quartier.



Le budget participatif marseillais



Dès la fin 2023, la Ville de Marseille a lancé la première édition des budgets participatifs. Il s'agit d'un **nouvel outil de participation citoyenne** qui consiste pour les marseillais à proposer des idées afin d'améliorer leur cadre de vie, puis à voter leurs projets privilégiés qui seront réalisés par la Ville.

L'objectif était d'aller à la rencontre de tous les marseillais, notamment des publics les plus

éloignés des institutions, afin de leur donner la possibilité de prendre part activement à la vie de la cité. Pour cette première édition, qui se déroule dans les 2^e, 3^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements, plus de 75 ateliers d'appel à idées ont été organisés sur le terrain et plus de 200 actions de proximité sont en cours de déploiement pour recueillir leur vote.

La démarche a récolté 900 idées autour de quatre thèmes : le sport, la culture, la nature en ville et la solidarité, l'entraide. Sur ces propositions, 45 projets concrets ont été construits et soumis au vote des citoyens. 1,5 M€, soit 500 000 € par secteur, sont dédiés aux projets retenus par les habitants. Les projets lauréats seront réalisés dans les deux ans suivant le vote.

Une deuxième édition, qui couvrira les 5 autres secteurs de la Ville, a été lancée en novembre 2024.

L'Assemblée Citoyenne du Futur

L'**Assemblée Citoyenne du Futur (ACF)** inaugurée par le Maire le 15 mars 2023, a pour objectif de mettre en débat des politiques publiques qui impactent la vie locale.

111 citoyens tirés au sort ont été invités à travailler sur la ville et les modes de vie de demain, sur les changements souhaitables afin de placer Marseille sur une trajectoire vertueuse pour sa transition écologique et sociale.

Les travaux de l'ACF achevés en juin 2023 ont permis à ses membres de remettre, 1 an après, un rapport recueillant près de 100 propositions sur les 4 thématiques de cette première édition : les problématiques du tourisme et des loisirs durables, de la sobriété et le partage des usages de l'eau, de la place de la nature en ville et enfin, de la démocratie participative et l'éducation civique et citoyenne.

Depuis la remise officielle, ces propositions sont étudiées par les services afin de définir les modalités de leur intégration dans les politiques publiques de la Ville.

Une deuxième Assemblée Citoyenne du Futur est prévue fin 2024.

La concertation citoyenne pour la renaturation de la ville



Lancée depuis plusieurs années, la concertation citoyenne des parcs remporte un vif succès. Des ateliers de concertation et de coconstruction sont organisés régulièrement afin de recueillir la parole des habitants, parfois des écoliers, et construire avec eux un projet de quartier autour de ces espaces verts retrouvés. Ces moments permettent aux habitants de s'exprimer et de dessiner la ville plus verte. À cela s'ajoutent les boîtes à idées, les sondages en ligne, les questionnaires in situ ou encore l'Assemblée Citoyenne du Futur. Par exemple, dans le cas du parc Longchamp (4^e arr.), plus de 2 000 citoyens se sont mobilisés pour faire avancer la réflexion collective, soufflant quelques idées comme celle d'un numéro affiché à l'entrée pour appeler les gardiens ou des propositions sur la reconversion des anciennes cages du zoo.

Aujourd'hui, quel que soit l'espace vert concerné - un parc, un square, un jardin collectif ou au sein des écoles - les citoyens sont invités à se prononcer.



Les Conseils municipaux des enfants, des jeunes et des étudiants, pour forger les futurs citoyens

Le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** de la ville de Marseille s'inscrit dans une politique ambitieuse en faveur des enfants, en lien avec son engagement comme « Ville Amie des Enfants » depuis 2021.

Ce dispositif a pour objectifs principaux de permettre aux enfants d'acquérir des compétences citoyennes, d'être un organe consultatif pour les projets de la ville, et de gérer des projets portés par les enfants eux-mêmes. Ce conseil est constitué de 100 jeunes élus, répartis par parité fille-garçon au sein des 8 Conseils d'Arrondissements des Enfants. Le mandat de deux ans (CM1-CM2) inclut des élections au sein des écoles participantes.

Pour le mandat 2022-2024, le dispositif a concerné 28 écoles et 52 classes, soit environ 1 200 élèves. Plus de 70 réunions ont eu lieu durant cette période, permettant aux jeunes élus de travailler sur divers projets. La séance plénière du 5 juin 2024 a marqué la fin de ce mandat, avec des temps de restitution des travaux et d'ateliers pédagogiques.

Le CME sera reconduit pour un nouveau mandat 2024-2026, avec une campagne lancée dès la rentrée de 2024 et des élections prévues au cours du premier trimestre.

Le **Conseil Municipal des Jeunes de Marseille (CMJ)** a pour objectif de donner une place centrale à la participation des jeunes à la décision publique. Cette instance de dialogue offre aux jeunes l'opportunité de donner leur avis sur le



fonctionnement de leur cité, de porter des projets et leur permettra de devenir des citoyens.

Le Conseil Municipal des jeunes est composé de 32 jeunes élus (16 filles et 16 garçons, un binôme paritaire par arrondissement) résidant dans tous les secteurs de la Ville. Depuis 2022, le CMJ a notamment pu porter les projets suivants :

- Travail sur le programme européen 100 villes décarbonées à 2030, et visite des institutions à Bruxelles ;
- Projet de solidarité, visite d'EHPAD et d'IME ;
- Travaux sur la mémoire, la déportation, etc. ;
- Participation à la campagne sur l'addiction aux écrans (création de slogans et shooting photo en partenariat avec le service Santé).

Le 6 novembre, une nouvelle mandature s'est installée. Un déplacement à l'Assemblée nationale, au Sénat et des travaux sur le développement durable et l'engagement sont prévus.

Le **Conseil Marseillais de la Vie Étudiante (CMVE)** a été créé en 2024 pour donner la parole aux étudiants marseillais. La Ville de Marseille souhaite porter une attention particulière aux politiques publiques relatives aux étudiants, renforcer la confiance réciproque entre les jeunes et les pouvoirs publics et renouer les liens démocratiques. Composé d'une soixantaine de membres, étudiants ou représentants d'associations étudiantes, ce conseil se réunit plusieurs fois par an afin de développer des actions et des réflexions concrètes pour améliorer le quotidien des étudiants marseillais.

Les 4 thématiques choisies par le CMVE en 2024 et traitées par groupes de travail ont été :

- La lutte contre la précarité étudiante ;
- L'accès à la culture et au sport à Marseille ;
- La lutte contre les discriminations et les Violences Sexistes et Sexuelles ;
- L'accès à la santé.

À travers les actions présentées dans cette partie, la Ville de Marseille agit sur les Objectifs de Développement Durable suivants :



MARSEILLE FAIT PREUVE D'EXEMPLARITÉ POUR SON ADMINISTRATION

La Ville de Marseille s'engage activement dans une démarche de transformation administrative exemplaire, à la fois inclusive, responsable et en phase avec les défis écologiques contemporains. En développant des initiatives novatrices, elle vise à créer un environnement de travail valorisant pour ses agents, tout en développant des pratiques durables et modernes pour répondre aux attentes de ses citoyens.

Cette approche globale inclut la formation et la sensibilisation des agents, des programmes de transition écologique interne, des stratégies de réduction de l'empreinte carbone, et la promotion d'un cadre de travail plus inclusif et équitable.





LA SENSIBILISATION DES AGENTS, LA CLÉ POUR UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

L'Assemblée des agents poursuit ses travaux

Les 25 membres de l'Assemblée des agents, créée en janvier 2021, poursuivent leurs travaux de modernisation interne de l'administration municipale. Cette année, les grandes lignes de leurs travaux concernaient :

- La prise en charge de tous les signalements des violences. Dans le cadre du plan de prévention et d'amélioration des conditions de travail, un nouveau dispositif disponible depuis début septembre a été mis en place. Il est destiné aux agents de la collectivité, victimes ou témoins, afin de les orienter vers les interlocuteurs compétents en matière d'accompagnement, de soutien ou de protection. Ce sont les membres de l'assemblée des agents qui ont choisi Sara: Signalement et accompagnement des risques et agressions.
- La satisfaction de l'usager (58% des citoyens attendent plus de rapidité dans le traitement de leurs demandes et 42% les veulent plus simples et égalitaires).
- La rénovation et l'occupation du site municipal situé 110 boulevard de la Libération.



Le Campus Marseille

La Ville a lancé en 2023 le Campus Marseille, une initiative ambitieuse visant à transformer la formation professionnelle de ses agents. Ce dispositif s'articule autour de **campus transverses** (Manager, Engagé, Numérique, Co.lab, Ma carrière) et d'un **campus métier** regroupant divers domaines comme la Gestion de la Relation Citoyen (GRC), les finances, l'éducation et les crèches.

Le Campus Marseille introduit de nouvelles modalités pédagogiques pour rendre la formation plus attractive et efficace. Parmi ces innovations, on trouve des communautés d'échanges entre pairs, des parcours de formation personnalisés et des approches pédagogiques innovantes.

Cette approche vise à **augmenter l'engagement dans la formation, élargir l'accès à tous les agents**, et accompagner la transformation des pratiques professionnelles. Des efforts particuliers sont déployés pour inclure les agents traditionnellement éloignés de la formation et soutenir les métiers à risque. L'objectif est de former plus de 8000 agents par an.

Le Campus Numérique s'adresse à l'ensemble des agents de la Ville de Marseille afin de les accompagner dans l'acquisition de connaissances et savoir-faire utilisables dans leur vie personnelle comme professionnelle, et dans l'appropriation et l'utilisation des outils spécifiques de la collectivité. Avec des parcours conçus spécifiquement à destination des publics les plus éloignés du numérique, en situation de mobilité ou pour anticiper la seconde carrière, le Campus Numérique permet de réduire la fracture numérique et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle.

Focus sur le Campus Transition écologique



Les actions internes (Fresque, Café climat) réalisées en 2023 constituent les premières briques du Campus Transition écologique, qui a pour objectif d'anticiper les évolutions des métiers en lien avec les transformations écologiques, d'identifier des formations spécifiques ou collectives adéquates et d'expérimenter des nouveaux modes d'apprentissage. Ce Campus s'inspire des initiatives lancées par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique fin 2022 pour former l'ensemble des agents de la fonction publique à la transition écologique d'ici 2027, avec des ateliers de sensibilisation sur les enjeux climatiques, des ateliers sur le passage à l'action, des visites de terrain et des conférences scientifiques sur les enjeux de l'épuisement des ressources, l'effondrement de la biodiversité et le dérèglement climatique. Il est composé de :

Une Fresque du Climat (3h) : formation aux enjeux globaux du climat.

Ces ateliers permettent de poser en trois heures les grands principes du réchauffement climatique. Largement fondé sur les rapports du GIEC, l'objectif est de reconstituer un enchaînement de causes et de conséquences. Cet outil collaboratif, de sensibilisation, permet d'embarquer tous les individus et

Les « Défis Énergie »

En 2024, plusieurs mesures de sensibilisation et de modernisation ont été déployées pour poursuivre les efforts de sobriété énergétique, notamment un jeu collectif intitulé « Défi Énergie ». Le défi qui a été mené sur 7 bâtiments, a été lancé durant l'hiver 2023-2024. Pour cette action de sensibilisation, la Ville a pu compter sur le soutien d'un partenaire engagé pour la transformation de Marseille : l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).



toutes les organisations dans la transition. Sur l'année 2023, 90 agents ont été formés. En 2024, 11 sessions ont été organisées, permettant de former plus d'une centaine d'agents.

Un Webinaire (1h) : formation aux enjeux du climat à Marseille.

Ce webinaire focalisé sur les impacts climat-énergie à Marseille a été conçu en avril 2024 en partenariat avec un chercheur du GREC-SUD. Le Campus Engagé Parcours Transition figure parmi les candidats au « Trophées IdealCo 2024 ». Il a été suivi par plus de 60 agents.

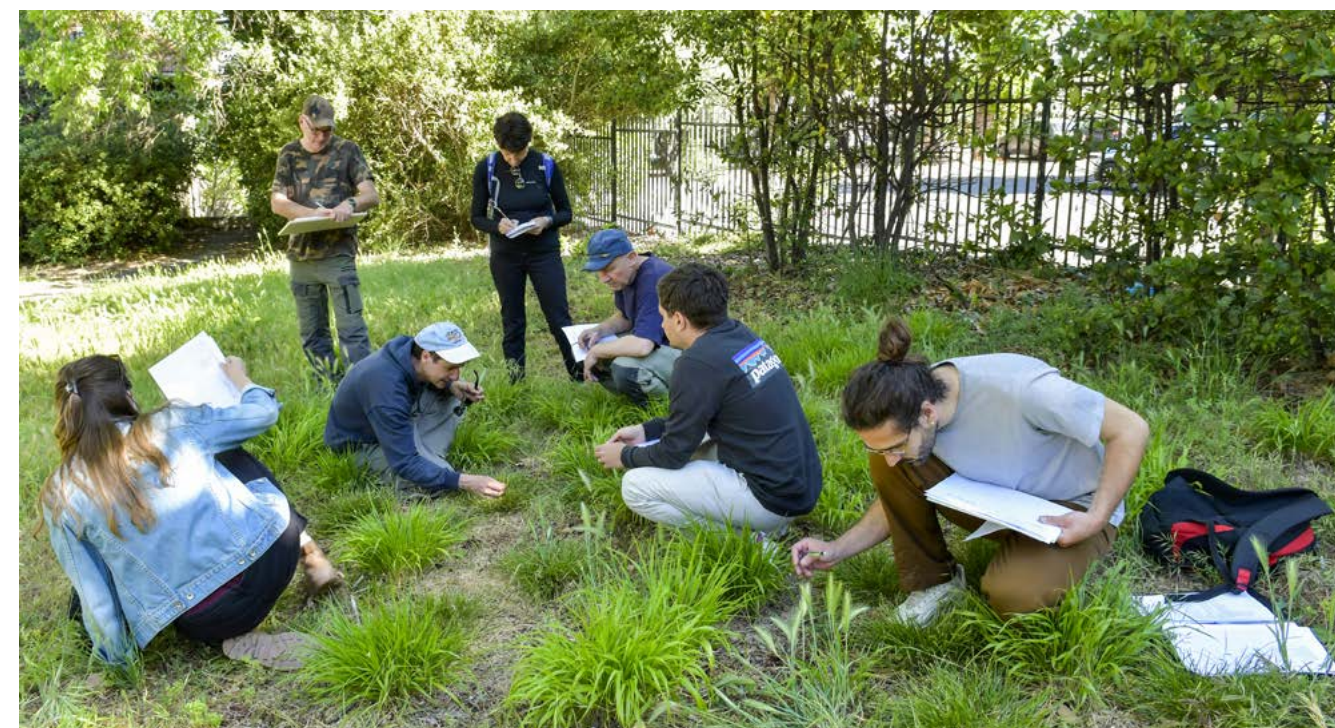
Un Café Climat (45 min) : sensibilisation sur divers thèmes de la transition écologique.

5 Cafés Climat, moments informels et ludiques, ont été proposés sur des thématiques variées : initiation à la permaculture, au tri des déchets, à la surchauffe urbaine, aux risques et à la résilience des territoires, la santé globale. Comme en 2023, un Café Climat dédié au Rapport de Développement Durable est prévu en décembre, pour pouvoir informer, sensibiliser et mobiliser de nouveaux agents.

Au total, fin 2024, ce sont plus de 500 agents qui ont déjà participé à un élément du parcours Campus Transition avec une dizaine d'agents fortement mobilisés présents à plusieurs actions. Ces sessions permettent une véritable prise de conscience quant à la nécessité d'adopter des pratiques professionnelles vertueuses dans l'exercice quotidien de notre travail et dans la gestion de l'administration. En 2025, le Campus élargira ses formations en ajoutant des fresques sur la biodiversité. Il introduira également un volet adaptation pour renforcer la sensibilisation à ces enjeux, ainsi qu'une étude prospective de l'évolution des métiers des agents en lien avec la transition écologique.

La professionnalisation des services techniques Énergie

La Ville a professionnalisé ses équipes techniques en créant une division dédiée à la maintenance du chauffage et de la climatisation, ainsi qu'une division Performance Énergie qui contrôle l'ensemble des consommations municipales et propose les modernisations nécessaires. L'objectif est la maîtrise des consommations de fluides, le confort des usagers et l'amélioration des équipements énergétiques. En 2024, plusieurs audits énergétiques ont été réalisés dans le cadre de plans de remise à niveau et de rénovation, notamment de l'ensemble des bâtiments culturels ou des piscines.



Une formation naturaliste pour les jardiniers

Afin d'améliorer les pratiques dans la gestion des espaces verts, plusieurs actions sont mises en place :

- Créer un guide naturaliste à l'attention des régies de jardiniers ;
- Accompagner la trajectoire de la végétation selon les dynamiques naturelles ;
- Recenser les interventions d'entretien réalisées dans une optique de retour d'expérience ;
- Assurer un suivi de la biodiversité par la réalisation de relevés faune-flore et évaluer leur adaptation face aux épisodes de sécheresse ;
- Améliorer les connaissances des jardiniers sur le vivant pour qu'ils puissent adapter leur gestion.

Le Certificat Universitaire Éclairage Professionnel

Un dispositif de formation des agents a été mis en place par le biais d'une convention avec l'Université Aix-Marseille (AMU). L'objectif est de renforcer les connaissances et compétences du personnel concerné, puis de certifier leur expertise dans le domaine de l'éclairage urbain par l'attribution d'un diplôme universitaire, intitulé « Certificat Universitaire d'éclairage professionnel ».

L'étude des tiers-lieux marseillais



Le projet consiste à réaliser, en complément de la publication de l'AGAM sur le thème : « Tiers-lieux, accélérateurs des transitions » en 2023, une étude municipale approfondie sur les tiers-lieux et lieux hybrides avec pour objectifs de :

- Mieux connaître les tiers-lieux marseillais, valoriser et rendre visibles leurs apports sur le territoire de Marseille en matière d'emploi, de relocalisation d'activités, d'insertion, de formation, d'activité économique, etc. ;
 - Identifier les axes possibles de coopération et de soutenabilité entre ces lieux hybrides et la Ville de Marseille ;
 - S'inspirer de leurs pratiques innovantes pour faire évoluer l'administration.
- En parallèle, une « Route des tiers-lieux » (visites apprenantes) a été organisée pour améliorer les connaissances des élus et des agents de la Ville. En 2024, 3 circuits découverte ont permis la visite de 15 tiers-lieux dans le but de développer l'interconnaissance entre agents et élus.

UN FONCTIONNEMENT PLUS RESPONSABLE

L'inventaire du patrimoine mobilier

Afin de promouvoir une offre de services performante, la Ville poursuit sa démarche structurante de constitution d'une cartographie du patrimoine mobilier engagée en 2023. Cet inventaire a pour objectif de **recenser, mesurer et mettre à jour le parc mobilier** affecté dans l'ensemble des bâtiments administratifs municipaux, dans un premier temps. Il pourra par la suite s'étendre aux mobiliers plus spécifiques en vue de disposer d'une cartographie complète du mobilier municipal. Cette démarche concourt également à faciliter la connaissance de l'état du parc mobilier tant en termes quantitatifs que qualitatifs, notamment en ce qui concerne l'affectation de mobilier neuf. Cet état des lieux pourra ainsi accompagner la mise en œuvre du futur Schéma Directeur Immobilier. Qu'il s'agisse de renouvellements de mobilier, d'aménagements, de déménagements ou de récupérations, ce recensement sera particulièrement utile afin **d'anticiper au mieux les besoins** des services et d'éclairer les arbitrages budgétaires connexes.

Le télétravail, une organisation responsable

Mise en œuvre depuis 2021, la politique de télétravail s'est structurée afin de prendre en compte les enjeux de la transition écologique et le bien-être au travail des agents. 2141 agents de la Ville exerçaient leurs missions en télétravail en 2023. Ils sont **2411 en 2024** à avoir intégré cette modalité d'organisation de manière régulière et à participer ainsi à limiter les impacts environnementaux. Le télétravail régulier s'est vu complété par la mise place cette année d'un télétravail exceptionnel à l'occasion des fortes chaleurs lors des périodes de canicule. Afin d'accompagner le développement du télétravail, des efforts financiers ont été déployés afin de doter les agents d'un PC portable, dans une démarche de responsabilité numérique : au moment de la dotation d'un PC portable télétravail, l'opportunité du poste fixe est réévaluée. La grande majorité des agents en télétravail s'est ainsi inscrite dans cet effort, en bénéficiant d'un environnement de travail informatique unique. Le matériel récupéré est remis en stock pour limiter l'achat de nouveaux appareils. Le matériel vieillissant est recyclé par un prestataire de la Ville de Marseille.

La valorisation des véhicules réformés

La Ville de Marseille a modifié ses procédures dans le traitement des véhicules réformés de son parc automobile (municipal et BMPM), leur offrant ainsi un nouveau cycle de vie éco-responsable. Cela constitue une source de recettes pérennes pour la Ville de Marseille tout en permettant aux citoyens d'acquérir des biens à coût raisonnable. Les véhicules réformés, vendus par un commissaire-priseur, représentent des entrées financières. Pour l'année 2023, ce sont **55 véhicules** qui ont été vendus, pour un montant de 321 100 €, dont 182 000 € pour le BMPM.

La gestion des déchets professionnels municipaux

La Ville de Marseille s'attelle à permettre au mobilier professionnel usagé d'être à nouveau utilisé en le réparant ou en le détournant éventuellement de son usage initial. Aussi la Ville travaille avec **Valdelia**, éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition Écologique, qui est un réseau d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire qui collectent du mobilier **en vue d'une revente solidaire**. Le suivi des quantités ainsi réemployées est assuré. Les mobiliers et équipements municipaux abîmés ou défectueux sont ainsi déposés sur la plateforme Valdélia. En 2023, plus de **45 tonnes de mobilier** ont pu ainsi être recyclés sur cette plateforme. L'électroménager, les palettes en bois, les plastiques d'emballage et les cartons sont évacués vers la plateforme de tri de la Millière. En 2023, 18 tonnes ont ainsi été traitées. Depuis mars 2024, une collecte des déchets en 3 flux (papier, emballages, ordures ménagères résiduelles) est mise en place sur le site administratif Fauchier.



Le numérique responsable et l'amélioration de l'empreinte écologique et sociale de la collectivité

La Ville de Marseille poursuit la mise en œuvre du programme Numérique Responsable autour des axes de la sobriété, l'accessibilité, la confiance et l'éthique dans le numérique. Les grands axes de l'approche de la Ville pour que cette transition soit inclusive et durable sont :

- La signature de la **charte Numérique Responsable** et la nomination de référents « numérique responsable » par direction pour piloter les projets ;
 - La formation et la sensibilisation des agents municipaux à l'intégration des bonnes pratiques numériques et des écogestes ;
 - Les politiques d'**achats responsables** mises en place pour réduire l'impact environnemental du numérique avec des logiciels éco-conçus, l'acquisition de matériel informatique reconditionné et le recyclage de l'ensemble des équipements en fin de vie.
 - L'Hôtel de Ville a ouvert ses portes le 15 octobre à un événement consacré aux enjeux écologiques et sociétaux du numérique et aux solutions concrètes pour réduire son empreinte carbone. Au programme :
 - **Fresque du numérique**, consommation énergétique et pollution générée par les équipements électroniques, faible part du recyclage des appareils ;
 - Conférences et tables rondes sur le design éthique et l'éco-conception des services numériques et sur l'importance de la sobriété numérique en tant que défi collectif, pour les agents comme pour les citoyens.
- Enfin, la mise en place d'un observatoire du numérique pour une équité du territoire permet de suivre les engagements des opérateurs en termes d'accessibilité de la population au très haut débit.

Marseille met en place des titres restaurants dématérialisés

Afin de proposer un nouveau service et dans une volonté affirmée de modernisation et diminution de son empreinte écologique, la Ville de Marseille propose depuis le mois d'octobre 2024 aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'une carte dématérialisée en lieu et place du carnet papier de titres restaurants. L'instauration de cette carte dématérialisée permettra d'économiser une partie des 1,6 millions de titres papiers émis chaque année (statistiques 2023).

L'archivage papier et numérique s'impose dans les services

Dès 2023, la Ville a mis en place un système d'archivage électronique (SAE). En 2024, les délibérations du conseil municipal et les recueils des actes administratifs ont été intégrés au SAE. L'intégration des messageries des directeurs, directeurs généraux et conseillers d'élus est également en cours. Quant au support papier encore très prégnant dans l'administration municipale, environ 540 mètres linéaires ont été pris en charge dont 114 externalisés auprès d'un prestataire de stockage, alors qu'en 2022, 300 mètres linéaires étaient pris en charge, soit une augmentation de 80%. La résorption des arrières de traitement se poursuit dans les services (mairies de secteurs, services techniques, établissements culturels). En 2024, le rythme se maintient, avec d'importants versements des musées, de l'urbanisme, de l'immobilier, de l'espace public, des ressources humaines, etc.



Marseille fait preuve d'exemplarité pour son administration

UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Le Plan de Déplacement de l'Administration

Les travaux du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), initiés en 2024, aboutiront en 2025. En parallèle, plusieurs actions à destination de tous les agents pour sensibiliser à l'utilisation du vélo ont été organisées cette année :

- En mai, avec l'opération nationale « Mai à Vélo » ;
- En septembre, pour la semaine européenne de la mobilité : vélorution, conférences, remise en selle et ateliers d'auto-entretien ont été proposés aux agents sur différents sites. Un défi interne aux « vélos-taffeurs » a été organisé, pour inciter et valoriser les agents les plus assidus dans leurs déplacements quotidiens.

Le BMPM va s'associer aux travaux de la Ville de Marseille pour étudier les options du PDA. L'objectif est d'améliorer les déplacements domicile-travail et les trajets professionnels des agents en favorisant des modes de transports alternatifs. L'état-major du BMPM fait partie des neufs sites cibles.

La rationalisation de la livraison des fournitures et du courrier

Un projet ambitieux de rationalisation des déplacements internes est en cours : des modalités de livraison novatrices des fournitures et du courrier sont à l'étude. Ce plan d'actions a pour objectif d'éviter le déplacement de nombreux agents sur le site de la Valbarelle et, de fait, de limiter l'empreinte carbone. Le développement des livraisons des fournitures de bureaux et d'entretien, sur des sites ciblés pourrait être opéré par l'utilisation d'une nouvelle flotte de véhicules électriques.

Ce projet permettra de lier à la fois l'impact environnemental, la satisfaction des justes besoins, et la maîtrise du coût global. Il s'inscrira parfaitement dans les enjeux de la Ville pour la promotion d'une administration innovante et écoresponsable.

Par ailleurs, on peut noter que la politique de réduction des émissions de CO2 mise en œuvre par la Poste se poursuit. De 30 tonnes équivalent CO2 pour l'année 2022, les émissions sont passées à 27,33 tonnes équivalent CO2 pour l'année 2023. Ce résultat est obtenu grâce à l'électrification des flottes de livraison, à l'optimisation des schémas de transport et à la mutualisation des chargements.

Vers un parc automobile plus propre et adapté aux besoins actuels

La Ville de Marseille a engagé un plan visant à optimiser et moderniser son parc de véhicules tout en favorisant le recours aux modes actifs.

Renouvellement du parc

Le remplacement du parc de véhicules thermiques vétustes par des véhicules électriques se poursuit : En 2024, 28 véhicules légers, 8 utilitaires électriques, 2 minibus et 2 bus électriques intègrent le parc. Les poids lourds et engins font également l'objet d'un plan de renouvellement. Enfin, la Ville de Marseille a recruté un formateur à la conduite préventive. La formation dispensée comporte un module « éco-conduite ».

Le BMPM s'est également doté depuis 2023 de 2 voitures électriques de commandement et de 7 véhicules hybrides. Un plan de déploiement de bornes de recharge va être élaboré afin d'équiper tous les sites du BMPM. La flotte dédiée aux missions de prévention et de gestion des risques déjà constituée de 4 véhicules hybrides, sera complétée d'un mini-bus électrique pour assurer le transport de personnel et la prise

en charge de personnes impliquées dans le cadre de sa mission de soutien à la population.

Les mobilités douces se développent également : Le nombre de vélos de service est en hausse (154). Un atelier de réparation de vélos est en cours d'aménagement afin de pouvoir les prendre en charge. Par ailleurs un marché permettant l'acquisition de vélos cargo est en cours de lancement.

La Mairie des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille a mis en place cette année une flotte de vélos et de voitures électriques de petits formats pour ses agents.

Politique carburant du BMPM

Le BMPM a lancé une campagne d'essai sur le biocarburant de synthèse XTL. Les diminutions attendues en termes d'émission de gaz à effet de serre sont de l'ordre de 90%. Avec une consommation de 700m3 de gazole/an, le BMPM pourrait diminuer son empreinte carbone de 1600 tonnes de CO2. En validant l'actuelle campagne d'essais, le BMPM envisage de « rouler vert » en 2025. C'est une première au sein des services d'incendie et de secours en France.



UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS DURABLE

L'actualisation du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)

Inscrit dans le premier objectif du projet d'administration « Marseille Politiques Publiques 2026 » (MPP2026), le SPASER a pour ambition de faire de la Commande Publique un levier pour le développement durable, l'insertion, l'emploi, et la transparence.

Afin de concrétiser ses ambitions en matière de développement durable, la Ville de Marseille a fait le choix de réviser son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER) en 2024 alors que le précédent courrait jusqu'en 2026. La version 5 devrait ainsi couvrir les années 2025 à 2027.

Plus ambitieux, plus opérationnel, assorti d'outils d'accompagnement, de pilotage et de progression, ce nouveau SPASER marque une étape majeure d'évolution avec le précédent schéma adopté en 2021.

Son champ d'application se voit également élargi puisque ses objectifs s'appliqueront aux procédures de concessions et délégations de services publics et aux « satellites » de la Ville de Marseille (CCAS, SPEM, etc.).

Dans le cadre de ce nouveau Schéma, les objectifs de la collectivité sont les suivants :

- Déployer et systématiser les exigences environnementales et sociales en intégrant l'ensemble des contrats de commande publique (marchés et concessions) ;
- Renforcer via la commande publique la lutte contre les

discriminations et promouvoir l'égalité ;

- Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique ;
- Améliorer annuellement la politique d'achats responsables de la Ville par une évolution permanente des exigences de soutenabilité et la mise en place d'outils.

Pour les marchés notifiés supérieurs à 40 000 € HT :

381 marchés supérieurs à 40 000 € HT ont été contractés en 2023. Parmi ceux-là :

- 63,25 % des marchés intègrent une disposition environnementale ;
- 13 % des marchés intègrent une disposition sociale.

Pour les marchés formalisés supérieurs à 221 000 € HT :

Les marchés formalisés en 2023 ont généré 88 121 heures d'insertion réalisées par 190 bénéficiaires. À ce chiffre, s'ajoutent 24 467 heures réalisées via les marchés passés par l'UGAP, pour 180 bénéficiaires.

Les mairies de secteurs seront également associées à la démarche. Certaines ont d'ores et déjà intégré des clauses ou critères de développement durable dans leurs marchés publics : dans la mairie du 4^e et 5^e arrondissement par exemple, plus de 90 % des marchés publics devraient inclure ces préconisations d'ici la fin d'année 2024.

Des achats durables

Plusieurs centaines de bureaux et de tables scolaires sont fournis chaque année en remplacement de mobiliers abîmés ou cassés et lors d'opérations de travaux ou de relogements de services. Les services de la Ville veillent à ce que le bois entrant dans la fabrication des mobiliers de bureau soit issu de forêts certifiées par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC). Cette garantie contribue au renouvellement des forêts et lutte ainsi contre la déforestation.

De même, les produits d'entretien nécessaires au nettoyage des locaux municipaux sont éco-labelisés lorsque les protocoles le permettent ou du moins sans symbole signalant un danger pour l'environnement. Des mesures sont également prises pour réduire l'emploi des produits ménagers.

Vers des financements verts et éthiques

La Ville de Marseille a structuré sa stratégie de recherche de financements extérieurs afin de mobiliser des subventions, y compris vertes. Les partenaires contributeurs ont été diversifiés, notamment grâce aux nombreuses sollicitations de la Ville auprès des dispositifs portant sur le développement durable dont les certificats d'économie d'énergie (CEE), le fonds vert, les fonds européens et le mécanisme ELENA de la banque Européenne d'investissement. Autant de subventions qui permettent de financer les projets sur Marseille. Enfin, la Ville a lancé un chantier sur une stratégie de mécénat portant notamment sur les projets environnementaux et de lutte contre le changement climatique.



Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour le financement

Les banques et investisseurs ont intégré les enjeux climatiques et de transition écologique dans leurs consultations et offres, à l'exemple des prêts « verts » destinés à financer des projets durables. La Ville de Marseille s'inscrit désormais dans cette démarche en mettant en concurrence les établissements bancaires sur la base de **critères extra-financiers**, principalement environnementaux et sociaux. En 2024, la Ville de Marseille a poursuivi la mise en concurrence des établissements bancaires sur la base de critères extra-financiers ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de ses consultations bancaires. En complément de conditions financières performantes, la qualité éthique de l'établissement et de ses financements a guidé le choix de la collectivité. De manière concomitante, la Ville a entamé une démarche d'identification de ses projets à financer à l'aune de la transition écologique.

La mise en place d'une Évaluation Climat du Budget

Sur la base d'une nomenclature sur mesure, qui identifie plus de 30 familles et types d'achat, chaque dépense est ventilée en fonction de son impact sur le Climat (défavorable, neutre, plutôt favorable, très favorable) en utilisant la **méthode I4CE**. Cette ventilation en % est réalisée dans le cadre des prévisions budgétaires mais aussi dans le cadre de l'exécution du budget.

Cette démarche, actée en Conseils d'Arrondissements, permet de faire un état des lieux, mais aussi et surtout de réfléchir chaque année à la nature des dépenses, au-delà de leur montant, afin d'évoluer progressivement vers des choix plus vertueux concernant l'empreinte carbone. Elle est mise en œuvre dans les mairies des 4^e, 5^e, 6^e et 8^e arrondissements.

UNE ADMINISTRATION PLUS INCLUSIVE

L'égalité professionnelle femmes-hommes

La Ville de Marseille mène une politique volontariste et ambitieuse pour son administration en termes d'égalité femmes-hommes qui se traduit par différents dispositifs et mesures :

- Un **second Plan égalité professionnelle femmes-hommes** a été voté en avril 2024. Parmi les axes forts de ce plan, figurent la réduction des écarts de rémunération femmes-hommes ainsi que la lutte et la prévention des Violences Sexuelles et Sexistes au Travail (VSST) ;
- Sur les bases de son index égalité professionnelle femmes-hommes publié fin septembre, des études pluriannuelles sont planifiées pour analyser les causes structurelles de cet écart, puis mettre en œuvre des mesures correctives permettant de le réduire progressivement ;
- Un **plan de formation** ambitieux a permis de sensibiliser et former des agents (tous niveaux hiérarchiques confondus) à la prévention des VSST. Ce plan se poursuivra avec plusieurs sessions en 2025 ;
- Un **dispositif de signalement** permet de recenser et traiter des faits et situations de travail vécus par les agents pouvant relever du champ des violences internes et externes (agressions physiques ou verbales des usagers sur les agents) a également été créé.

L'intégration des personnes en situation de handicap

Pour la Ville de Marseille, le handicap est une priorité. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap est passé de 10,2% en 2022 à 12,1% en 2023. Ces chiffres sont **largement supérieurs à la part légale** minimum d'emploi de travailleurs en situation de handicap fixée à 6%.

La Ville accompagne les agents en situation de handicap, dès leur recrutement et durant l'ensemble de leur carrière. Cela se traduit par la mise en place d'aménagements de poste adaptés sur préconisation médicale (aides matérielles et humaines). Depuis la signature de sa convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Ville exécute chacun des engagements déclinés dans son plan d'action 2023-2025.

Elle participe chaque année au **DuoDay**, journée nationale de découverte en entreprise pour les personnes en situation de handicap. En novembre 2024, la Ville a souhaité augmenter le nombre de personnes dans ses services.



De nouvelles pratiques de recrutement

Depuis plusieurs années, en tant qu'employeur, la Ville s'engage pour l'insertion professionnelle en lien avec les partenaires locaux. Elle propose ainsi chaque année des stages de longue durée, des jobs d'été, des contrats d'apprentissage, des travaux d'intérêt général (TIG).

La Ville de Marseille a développé un dispositif de recrutement collectif, inclusif et immersif : **50 postes ouverts entre mars et avril 2024** sans CV ni diplômes et à destination des publics «PRIC» (Pacte régional d'investissement dans les compétences), avec un programme inédit d'accompagnement, de coaching et d'immersion professionnelle au sein de ses services recruteurs. En œuvrant pour l'égalité des chances dans un processus de recrutement, elle garantit un service public plus dynamique, plus équitable, reflétant la véritable diversité des talents et la richesse des expériences au sein de ses services. **À la suite du parcours de formation et d'immersion, 48 recrutements ont été effectifs pour un CDD d'1 an à compter du mois de mai 2024. 43 ont depuis validé leur période d'essai et sont actuellement en poste.**

La Ville de Marseille a également mis en place la **Méthode de Recrutement par Simulation** (MRS) développée par France Travail. Cette méthode, basée sur l'évaluation des habilités et des aptitudes plutôt que les diplômes, garantit des recrutements non discriminatoires en éliminant les biais liés à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique ou aux diplômes. Elle est actuellement active sur les postes d'agent d'accueil dans les écoles et d'agent d'entretien dans les écoles et les crèches. **Près de 500 recrutements ont été réalisés via cette méthodologie depuis novembre 2022.**



Un partenariat avec l'Association La Cordée s'inscrit dans la continuité des actions que poursuit la Ville de Marseille en matière d'égalité des chances. Les axes de cette collaboration répondent ainsi aux valeurs partagées :

- Faire accroître l'ambition auprès des jeunes «encordés» et lever l'autocensure ;
- Promouvoir la fonction publique et faire émerger des vocations ;
- Favoriser et promouvoir l'engagement des agents de la Ville de Marseille.

Dans le cadre du programme «Ambition service public», plusieurs actions seront entreprises et mises en place avec comme objectif de développer un dispositif de mentorat pour favoriser l'accès des jeunes aux métiers de la fonction publique, promouvoir la diversité au sein de la Ville de Marseille et lutter contre les discriminations. La convention a été votée en septembre 2024.

Par ailleurs, la Ville de Marseille a poursuivi les actions de recrutement sur le terrain à travers plus de 90 opérations menées et 15000 candidats rencontrés. Des job dating ont été organisés, comme ceux de la Petite Enfance qui ont rencontré un grand succès.

Enfin, grâce à son **site internet dédié au recrutement «Mon métier, c'est Marseille»**, la Ville entend diffuser ses offres d'emploi au plus grand nombre.

L'accompagnement des agents dans leur démarche de mobilité

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), initié par la Ville, vise à favoriser l'accompagnement personnalisé des agents de la collectivité dans la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. Il a pour objectifs de :

- Permettre à l'agent d'échanger sur un projet pour le finaliser grâce à un regard expert extérieur ;
 - Connaître les éléments statutaires nécessaires à la mise en œuvre de son projet ;
 - Avoir de l'information sur le marché de l'emploi territorial local, obtenir un conseil sur les outils de candidatures.
- Cet accompagnement sera effectué par les conseillers en mobilité.



La préservation de la santé des agents

En cas de forte chaleur

Le travail en extérieur et le confort d'été dans les bâtiments deviennent des enjeux prégnants en raison des vagues de chaleurs de plus en plus fréquentes et intenses. La Ville souhaite prévenir ce nouveau risque qu'il convient d'évaluer dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Différents types de mesures sont mises en place afin de :

- S'assurer d'avoir les équipements nécessaires pour maintenir une température ambiante convenable tout en respectant le plan d'efficacité et de sobriété de la Ville (pas de climatisation sous 26°C à l'intérieur) ;
- Informer tous les agents des signes et symptômes du « coup de chaleur », ainsi que des moyens de prévention associés ;
- Éviter le travail isolé ;
- Favoriser la prise de pause durant les heures les plus chaudes, aménager les horaires ;
- Organiser la distribution de gourdes pour les agents en extérieur ;
- Autoriser, pour les agents dont les activités le permettent, le télétravail jusqu'à 4 jours par semaine les jours de forte chaleur lorsque le système de climatisation ne fonctionne pas et qu'un apport de ventilateur n'est pas possible.

Plateforme d'écoute

Un accompagnement psychologique individuel et/ou collectif est proposé aux agents de la Ville de Marseille.

Devant l'augmentation des incivilités et des agressions, une cellule d'écoute téléphonique externe disponible 7j/7j et 24h/24h, animée par un réseau de psychologues diplômés, est proposée aux agents depuis cette année. Elle est mise en place dans le cadre des actions conduites pour la gestion et la prévention des risques professionnels de la Ville. Ce dispositif accompagne les agents pour différentes raisons liées à l'organisation et aux conditions de travail et à des problématiques d'ordre privé.

L'ENGAGEMENT RECONNU PAR DES LABELS

La poursuite des processus de labellisation TETE et SMILO



Depuis 2023, la Ville de Marseille est engagée en matière de **Climat-Air-Énergie** (CAE) dans le cadre du programme «Territoire engagé pour la transition écologique» (TETE) de l'ADEME. La poursuite de cette démarche itérative en 2024 devrait permettre d'illustrer dès l'année prochaine les grands changements opérés au sein de la Ville de Marseille. La Ville poursuit également la démarche de labellisation «**île durable**» au Frioul en partenariat avec l'ONG SMILO (Small Island Organisation). Cette année 2024, le 4^e comité insulaire — organe de gouvernance composé de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, habitants, commerçants, etc. — a passé en revue différents projets dans une feuille de route adoptée par tous. Une attention particulière a été portée sur les questions d'éclairage public, via un cycle de réunions proposé au comité insulaire ainsi qu'aux services municipaux et métropolitains. L'objectif est double: limiter la pollution lumineuse et effectuer des économies d'énergie.

Label national « Villes et Villages Fleuris »

Le label «Villes et Villages Fleuris» récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. La ville de Marseille est récompensée de «Deux Fleurs» depuis 2019. En 2024, elle est candidate au renouvellement de son classement.

La reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »



En 2023, Marseille a reçu officiellement la reconnaissance «Territoire engagé pour la Nature» pour la période 2023/2025, de la part de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Ce label a pour objectif d'identifier, d'accompagner et de valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité. Plusieurs actions se sont déroulées en 2024, parmi lesquelles:

- Une session du Biodiv'Tour, en partenariat avec l'Agence Régionale pour la Biodiversité, avec la visite de la Friche Urbaine Naturelle (FUN) de la Denise. Cette session a permis de montrer aux différents partenaires des actions de valorisation de la biodiversité reproductibles à d'autres échelles de territoire et sur d'autres sites de la Région PACA ;
- Le suivi de diagnostics écologiques sur 5 FUN afin de connaître leur richesse biologique et d'orienter les interventions sur ces sites vers une gestion écologique adaptée ;
- Le tournage d'un clip de valorisation des FUN par l'OFB, en tant qu'action exemplaire reconnue au niveau national ;
- Le choix du maître d'œuvre pour la renaturation de la Grotte Loubière, qui s'inscrit dans un plan plus global de valorisation du Massif de l'Étoile ;
- La création de l'Agora pour les curieux de nature au Muséum d'histoire naturelle ;
- L'ouverture du relais-nature de Bougainville.

Par ailleurs, voté en décembre 2023, le «Plan Posidonie» s'inscrit dans les ambitions municipales relatives au programme «Territoire engagé pour la Nature».



Une garantie de gestion écologique: le Label ÉcoJardin

Le label ÉcoJardin a pour objectif de valoriser la **gestion écologique** dans les espaces verts ouverts au public, de sensibiliser les usagers aux problématiques liées au développement durable et d'engager les gestionnaires dans des démarches pérennes.

Remis en jeu de manière périodique, il repose sur des critères très complets et récompense une démarche qui constitue l'essence même du travail de jardinier: planification et intégration du site, préservation des sols, gestion de l'eau, préservation de la faune et de la flore, mobiliers et matériaux, matériels et engins, formations des agents, sensibilisation du public.

À Marseille, la démarche conduisant la reconnaissance a démarré il y a une quinzaine d'années.

Aujourd'hui, 9 parcs détiennent le label «EcoJardin»: Parc central de Bonneveine (8^e arr.), Parc Bortoli (8^e arr.), Parc de la Colline Saint-Joseph (9^e arr.), Parc Saint-Cyr (10^e arr.), Parc de la Buzine (11^e arr.), Parc de la Moline (12^e arr.), Parc Athéna (13^e arr.), Parc de l'Oasis (15^e arr.). Le dernier espace vert labellisé est le jardin des Sœurs Franciscaines (6^e arr.), qui a reçu les félicitations du Jury en 2024. Un autre est en cours de labellisation: le parc de la Jarre (9^e arr.).

D'ici à 2026, la Ville prévoit 2 à 3 nouvelles labellisations ÉcoJardin.



Tableau des indicateurs

Nom des indicateurs	Unité de mesure des indicateurs
MARSEILLE RÉDUIT SON EMPREINTE CARBONE	
Marseille 2030 : Objectif climat	
▶ réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	Objectif : -50% entre 2019 et 2030
réduction de la consommation énergétique de la Ville (bâti, éclairage public, déplacements des agents, numérique)	Objectif : -10% entre 2019 et 2024 et -40% en 2030
Les avancées du Plan école	
▶ nouvelles écoles ou écoles réhabilitées (maternelles et élémentaires) / «travaux d'envergure»	nb/an
investissement dans les travaux d'entretien et de rénovation	en €/an
travaux de lutte contre les effets de la chaleur dans les écoles (ICU)	nb/an ou €/an
bâtiments municipaux rénovés (rénovation globale)	nb/an
sites ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique, hors rénovation globale	nb/an
La décarbonation des bâtiments et équipements publics	
▶ consommation énergétique des bâtiments municipaux (gaz)	MWh
▶ consommation énergétique des bâtiments municipaux (électricité)	MWh
Le développement des ENR	
sites VDM raccordés aux réseaux de chaleur et de froid urbain	nb cumulé
logements raccordés aux réseaux de chaleur et de froid urbain	nb cumulé
sites VDM équipés de panneaux photovoltaïques	nb cumulé ou MWh/an
La maîtrise de l'énergie sur l'espace public (compétence Métropole sur la voirie)	
déploiement de la technologie LED pour l'éclairage public	en %
La mobilité durable et l'apaisement de l'espace public	
éditions «la voie est libre»	nb/an
participants à «la voie est libre»	nb/édition
▶ «rues des enfants» sécurisées	nb total ou nb/an
arrêtés municipaux pour la mise en place de zones 30 (mise en œuvre = compétence Métropole)	nb/an
Le développement du tri sélectif et la diminution des déchets	
écoles avec biodéchets valorisés	nb total ou nb/an
▶ plages équipées de dispositifs de tri	nb/an
▶ parcs équipés de dispositifs de tri	nb/an
▶ cimetières équipés de dispositifs de tri	nb cumulé
abribacs déployés	nb/an
L'agriculture et l'alimentation	
repas végétariens servis dans les écoles par semaine	nb/an
produits EGAlim (produits SIQO dont BIO)	en %
produits bio français dans les écoles (en valeur d'achat)	en %
▶ produits bio français dans les écoles (composantes)	en %
produits locaux (en valeur d'achat)	en %
▶ produits locaux (composantes)	en %
agriculture urbaine en propriété VdM ou géré par la VdM	ha/an
Les engagements de la Ville pour la transition	
entreprises impliquées dans des dossiers 100 Villes	nb/an
associations subventionnées par la Ville	nb/an
montant total des subventions /an	€/an
Les commerçants et artisans éco-responsables avec les «Eco-défis»	
artisans et commerçants labellisés Eco-défis/an	nb/an

Indicateurs chiffrés à retrouver dans le document : ▶ p. 11 ▶ p. 35 ▶ p. 71 ▶ p. 107

Nom des indicateurs	Unité de mesure des indicateurs
MARSEILLE S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	
L'eau et la fraîcheur en ville	
consommation d'eau potable sur le patrimoine municipal	m3/an
▶ consommation d'eau brute sur le patrimoine municipal	m3/an
«zones de fraîcheur»	nb total ou m linéaire
déploiement des fontaines à boire	nb/an
La nature au cœur de la ville	
suivi des objectifs du Plan Arbres	% cumulé des objectifs
▶ arbres tiges plantés par la Ville de Marseille	nb/an
▶ plants forestiers et d'arbustes plantés par la Ville de Marseille	nb/an
surface désimperméabilisée par la Ville de Marseille dans le patrimoine municipal	m²/an
▶ autorisations d'occupation temporaire délivrées («rues jardins») accordées par an	nb/an ou total AOT chaque année
Les parcs et jardins	
▶ parcs squares et jardins restaurés ou renaturés	nb/an ou ha/an
sites équipés de toilettes sèches	nb/an
Les espaces naturels terrestres	
▶ Friches Urbaines Naturelles (FUN) municipales	nb total ou ha total
FUN sanctuarisées	nb total ou ha total
MARSEILLE S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE INCLUSIVE	
Les actions en faveur du logement	
▶ arrêtés municipaux liés à des procédures de mise en sécurité d'immeubles	nb/an
arrêtés d'insalubrité	nb/an
▶ locataires hébergés par la Ville en substitution des propriétaires défaillants	nb/an
travaux de lutte habitat indigne engagés d'office	nb/an
La lutte contre la précarité énergétique	
▶ ménages accompagnés dans le cadre du SLIME (Service Local d'Insertion par la Maîtrise de l'Energie)	nb/an ou €/an
L'investissement dans l'éducation	
jardins pédagogiques dans les écoles	nb total
séjours financés par la caisse des écoles	nb/an
élèves ayant eu accès une action de sensibilisation à l'environnement (tous services confondus)	nb/an
places en crèche financées par VDM	nb/an
places d'accueil en périscolaire matin/soir	nb/an
places d'accueil en centre accueil et loisir	nb/an
fournitures écolabélisées dans la dotation de rentrée scolaire	en %
La sensibilisation à l'environnement	
▶ fermes pédagogiques et relais natures	nb total
▶ jardins collectifs (partagés et familiaux) municipaux	nb total ou ha total
élèves accueillis dans les fermes pédagogiques et les relais nature	nb/an
La lutte contre les inégalités sociales	
budget QPV	en €/an
L'engagement pour l'inclusion	
parcs ayant bénéficié de la mise en place de jeux pour enfants inclusifs	nb/an
repas livrés pour les seniors (CCAS)	nb/an
La démocratie locale	
▶ appel à projet participatif - projets soumis au vote	nb total
▶ appel à projet participatif - budget alloué	en €
Nom des indicateurs	Unité de mesure des indicateurs

Indicateurs chiffrés à retrouver dans le document :	► p. 11	► p. 35	► p. 71	► p. 107
---	---------	---------	---------	----------

4. MARSEILLE FAIT PREUVE D’EXEMPLARITÉ POUR SON ADMINISTRATION

La sensibilisation des agents	
► agents VDM formés dans le cadre de la Fresque du climat	nb/an
► agents ayant participé de Cafés climat	nb/an
► agents ayant participé au Campus transition	nb/an
Une commande publique plus durable	
contrats d'achats publics comportant au moins une considération environnementale (>90 000€)	en %
contrats d'achats publics comportant au moins une considération sociale (>90 000€)	en %
contrats d'achats publics comportant au moins une considération environnementale (>40 000€)	en %
contrats d'achats publics comportant au moins une considération sociale (>40 000€)	en %
bénéficiaires d'heures d'insertion sociale	nb/an
Un fonctionnement plus responsable	
► agents en télétravail	nb/an
véhicules réformés	nb/an
matériel informatique acheté	nb/an
acquisitions d'ordinateurs issus du réemploi ou du reconditionnement	en %
équipements informatiques VdM recyclés dans des filières de reconditionnement ou de recyclage	en %
agents bénéficiant de la participation employeur à l'abonnement TC	nb/an ou %
Une mobilité plus durable	
véhicules électrique et hybrides de la flotte municipale - hors marins pompiers et police municipale	en %
vélos de la flotte municipale - hors marins pompiers et police municipale	nb/an
véhicules électrique et hybrides de la flotte des marins pompiers et de la police municipale	en %
Une administration plus inclusive	
► emploi des personnes en situation de handicap	en %
écart de rémunération femme/homme (brute moyenne)	en %
L'engagement reconnu par les labels	
► parcs labellisés Ecojardin	nb/an



Remerciements

Les quatre valeurs de notre administration, Proximité, Fierté, Accompagnement et Adaptabilité, portées par chaque agent, caractérisent leur action quotidienne afin de garantir un service public de qualité.

Tous les agents municipaux, par leur engagement, contribuent à rendre Marseille plus juste, plus verte et plus durable, plus équitable socialement, et à en faire la Ville de demain.

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la version 2024 du Rapport de Développement Durable, et qui se sont ainsi faits le relais du travail de leurs collègues, élus et agents de la Ville :

Agnès, Alain(s), Anne, Anne-Charlotte, Anne-Marie, Ariane, Arthur, Aude, Aurélien, Béatrice, Ben Bella, Benoît, Bernadette, Bernard, Bertrand, Brice, Brigitte, Camille, Candice, Carl, Carole, Catherine(s), Chantal, Charlotte, Chloé, Christel, Christelle, Christine(s), Christophe, Chrystelle, Claire(s), Clémence, Corinne(s), Delphine, Didier, Dominique, Eliane, Elina, Elodie, Elsa, Emeric, Emilie, Emma, Emmanuelle, Erica, Eugène, Florine, Francis, Franck, François, Frédéric(s), Gabriel, Géraldine(s), Gilles, Guillaume, Gweltaz, Hugo, Ingrid, Irène, Isabelle, Jackie, Jean-Christophe, Jérémie, Joséphine, Julie(s), Julien, Juliette, Karim, Karine, Kévin, Laeticia, Laetitia, Laure, Laurence, Laurent(s), Laurent-Xavier, Léonie, Lionel, Loïs, Lola, Louise, Luc, Manuelle, Marc(s), Margot, Marie-Laure, Marion(s), Mathilde, Maxime, Marjorie, Mélanie, Muriel, Murielle, Nadia, Nathalie, Nevenick, Noël, Olivier, Pascal, Pascale, Pauline, Philippe, Pierre, Pierrick, Quentin, Rehza, Sami, Serge, Solène, Sophie(s), Sylvain, Thomas(s), Valentina, Valérie(s), Vianney, Violette, Wilfrid, Yannick, Yasmina, Yotam.

- Cette année, ce sont deux mentions spéciales qui mettent à l’honneur les talents :
- Une, pour l’équipe « indicateurs » qui a mené sa trajectoire avec conviction pour pouvoir disposer d’une première version d’indicateurs qui permettent d’illustrer le changement amorcé,
 - Une seconde, pour l’équipe « relecture » qui a contribué à la qualité de ce rapport.

Le rapport MARSEILLE
EN TRANSITIONS est
à retrouver ici :





VILLE DE
MARSEILLE